01-05-Agenda21_edito&som 18/12/06 12:15 Page 1

l'agenda

Développement durable/Concertation/Partenaires/Solidarité/Qualité de vie

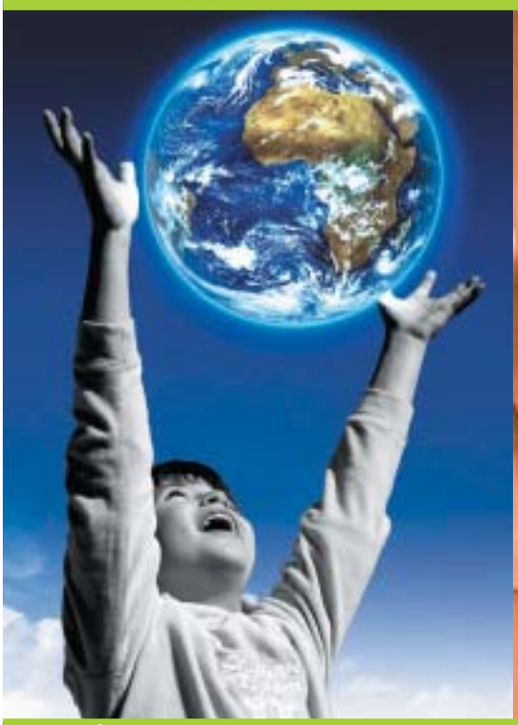

Écocitoyenneté/Démocratie de proximité/Engagements/Enjeux mondiaux

21

de Clermont-Ferrand

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

VILLE DE CLERMONT FERRAND

01-05-Agenda21_edito&som 14/12/06 15:10 Page 2

01-05-Agenda21_edito&som 14/12/06 13:39 Page 3

L'Agenda 21 de Clermont-Ferrand a été imprimé par la société SIC impression
sur du papier Cyclus Print 130 g sans chlore qui possède une texture authentique
obtenue à partir de sa composition de fibres 100 % recyclées post consommation.
La SIC est référencée sous la marque IMPRIM'VERT®.
par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Clermont-Ferrand.

01-05-Agenda21_edito&som 14/12/06 13:39 Page 4

Le SOMMAIRE

Éditoriaux 5

Avant-propos 7

Un engagement de longue date pour le développement durable 8

Une méthodologie de l'actualisation 11

Les grandes étapes de l'actualisation 12

L'Agenda 21, outil de travail commun 18

Les fiches actions 19

THÈME N°1 : Une gouvernance participative et écocitoyenne 21

THÈME N°2 : La valorisation des ressources locales, moteur du développement durable 39

THÈME N°3 : Un projet urbain durable : qualité de vie et solidarité 63

Les tableaux récapitulatifs 105

Les fiches partenaires 109

Institutions et collectivités 110

Organismes professionnels 123

Associations 135

Représentants des Clermontois 146

Les fiches chartes et plans d'action 153

Glossaire 166

Clermont-Ferrand aujourd'hui 170

01-05-Agenda21_edito&som 18/12/06 11:57 Page 5

Les ÉDITORIAUX

Clermont-Ferrand, une nouvelle façon de vivre la ville

Urbanisme, habitat, déplacements, cadre de vie, qualité de l'air et de l'eau, déchets, énergie : la Ville de Clermont-Ferrand agit dans l'ensemble de ces domaines avec la ferme volonté d'assurer le développement durable de son territoire, de préserver l'environnement, de garder une terre vivable pour les générations futures.

Cet Agenda 21 actualisé regroupe de façon cohérente toutes nos actions ainsi que nos engagements à venir, arrêtés dans le cadre d'une démocratie participative et écocitoyenne.

En matière de développement durable, Clermont-Ferrand s'affirme parmi les villes pilotes à l'échelle nationale et européenne. La presse vient de saluer son tramway de dernière génération sur pneumatiques, véritable vitrine technologique au cœur d'un projet global de requalification urbaine. Il en va de même de son centre technique et de maintenance, équipé de la plus grande surface (1.500 m^2) de capteurs photovoltaïques sur un bâtiment public en France.

Exemplaire, Clermont-Ferrand l'est aussi en matière de programmes de logements, notamment sociaux, privilégiant la démarche HQE et l'organisant même au niveau de quartiers entiers comme à Trémonteix.

Qu'il me soit permis de remercier toutes celles et tous ceux qui ont élaboré ce nouveau document de référence. Les élus de la Ville comme de Clermont Communauté, les services, les représentants de l'État et du monde associatif, les bailleurs sociaux, les universités et les grandes écoles de Clermont-Ferrand, l'Ademe, l'Aduhme... Un réseau de partenariats et de compétences efficace pour continuer à évoluer dans le bon sens.

Serge Godard,
Maire de Clermont-Ferrand

2007 : une gouvernance participative et écocitoyenne

Cet Agenda 21 actualisé au vu de nos réalisations depuis 2002, c'est d'abord un outil de dialogue.
Pour appréhender les enjeux planétaires et leurs implications locales.
Pour construire ensemble les réponses à ces défis, ici et maintenant, dans notre ville.
Pour choisir ensemble les changements que nous allons assumer.

Le dialogue engagé lors de l'élaboration du premier Agenda 21 de Clermont-Ferrand puis renouvelé lors de l'opération de démocratie participative, nous allons l'ouvrir plus largement. Nous pouvons nous appuyer sur ce guide qui nous rappellera au plus fort des débats quelle ville nous voulons construire et partager.

Notre Agenda 21 sera aussi un outil d'évaluation et d'amélioration continue de l'action municipale et de la participation des citoyens : un bilan à partager, des projets à réaliser, une méthode de travail à renouveler.

Notre Agenda 21 est notre ambassadeur pour présenter nos projets et ceux qui les font vivre, les acteurs de la vie locale impliqués dans cette démarche. L'Agenda 21 de Clermont-Ferrand veut convaincre et rassembler les contributions, de nos villes jumelées, de nos partenaires européens et développer les échanges de bonnes pratiques.

Partager notre ambition pour construire une ville responsable et solidaire, rassembler les énergies pour la réaliser et rester mobilisés pour préserver les conditions de ce dialogue : ce sont les propositions que nous vous faisons aujourd'hui, ce sont les engagements responsables que nous voulons réaliser avec chacun dans notre ville, sans exclusion.

Odile Vignal,
Adjointe à l'Écologie urbaine et au développement durable

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 15:07 Page 6

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 13:40 Page 7

Avant-PROPOS

Un engagement de longue date pour le développement durable 8

La méthodologie de l'actualisation 11

L'enjeu 11

Les moyens mis en œuvre 11

Les grandes étapes de l'actualisation 12

PHASE 1 : Un bilan positif de l'Agenda 21 existant 12

PHASE 2 : La concertation et les préconisations pour faire évoluer l'Agenda 21 16

PHASE 3 : La mise en forme finale du document 17

L'Agenda 21, outil de travail commun 18

L'architecture du nouvel Agenda 21 18

Le contenu et son mode d'emploi 18

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 17:11 Page 8

Avant-propos

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Parallèlement aux orientations prises par la communauté internationale pour lutter contre le réchauffement climatique, la Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée activement dans le développement durable. Depuis plus de vingt ans, elle expérimente et utilise des dispositifs économes en énergie et elle met en œuvre de multiples programmes d'actions en faveur de la qualité de vie et de la solidarité. Son Agenda 21, actualisé au terme d'un long processus de concertation avec l'ensemble des partenaires et des citoyens, est conçu comme un projet de territoire, véritable outil de travail pour la conduite de la démocratie participative.

Le développement durable, qu'est-ce que c'est ?

LES TROIS PILIERS

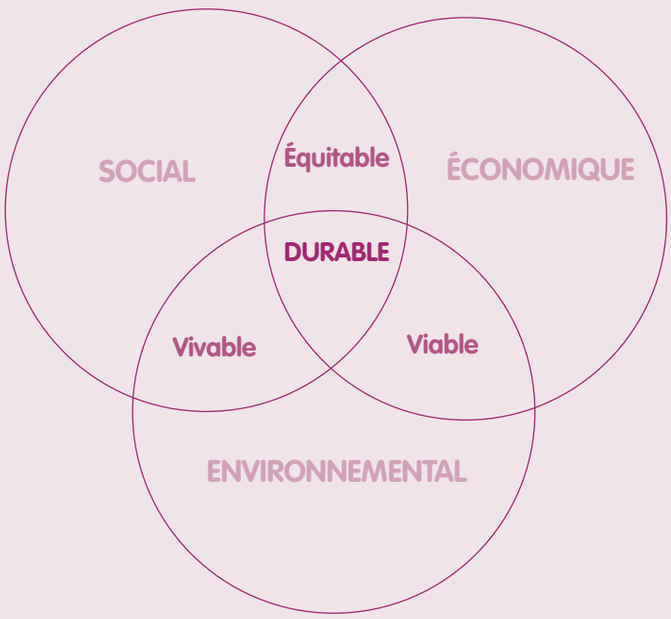

C'est un mode de développement destiné à remettre l'homme au cœur des préoccupations du développement lui-même. Plus simplement, c'est un état d'esprit, une démarche de « bon sens », qui consiste à trouver un équilibre, pour chaque projet, entre les volets économique, environnemental et social.
Les projets qui en sont issus doivent être :

- **viables :** stimuler l'activité économique, tout en ménageant les ressources naturelles afin de ne pas mettre en péril celles des générations futures,
- **équitables :** présenter des atouts forts d'un point de vue économique et des perspectives de répartition équitable des richesses engendrées,
- **vivables :** respecter l'environnement en limitant les nuisances et les pollutions et parallèlement favoriser le progrès social et la santé publique.

Il conduit les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile à travailler ensemble.

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 17:12 Page 9

Les étapes clermontoises	Les étapes nationales et internationales
1992	
■ Signature de la première Charte Cité-Vie	**Le Sommet de Rio, étape fondatrice** ■ 150 États regroupés ■ Création de la notion d'Action 21 : programme mondial d'actions en faveur du développement durable pour le XXIe siècle
1994	
	La Conférence d'Aalborg ■ 500 communautés locales participantes ■ Première conférence européenne des « villes durables »
1997	
■ Adhésion à la Charte d'Aalborg	**Le protocole de Kyoto** ■ Thème : le réchauffement de la planète et les émissions de gaz à effet de serre ■ Engagement pour la réduction de ces émissions de 8 % entre 2008 et 2012 ■ Le protocole sera ratifié par l'Union européenne en 2002
1999	
■ Adhésion au Comité 21 français, regroupant 110 collectivités dont 35 villes, parmi lesquelles : Angers, Besançon, Le Havre, Limoges, Montpellier, Nancy, Nantes, Paris, Rennes, Toulouse, Valenciennes	
2002	
■ Mise en œuvre du Plan Énergie +	**Sommet mondial de Johannesburg** ■ Thèmes : lutte contre la pauvreté, protection de la santé, modification des modes de production et de consommation non viables, protection et gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social, protection des groupes humains vulnérables. ■ Mise en place de modes de gouvernance adaptés aux niveaux national et international **Création du ministère chargé du développement durable**
2003	
■ Première édition de l'Agenda 21	■ Adoption de la stratégie nationale qui doit « favoriser en 5 ans la mise en place de 500 Agendas 21 locaux » ■ Première Semaine du développement durable (qui deviendra un rendez-vous annuel)

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 17:13 Page 10

Avant-propos

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les étapes clermontoises	Les étapes nationales et internationales
2004	
■ Printemps : transformation du Service communal d'hygiène et de santé en Direction Environnement Santé et création de la Mission développement durable ■ Première participation à la Semaine du développement durable avec la création du « Chemin des énergies renouvelables » ■ Été : lancement de l'actualisation de l'Agenda 21	
2005	
Réunions de concertation ■ Dans le cadre de l'opération « Aujourd'hui, imaginons ensemble notre ville pour demain » ■ Dans le cadre de l'actualisation de l'Agenda 21	**Octobre 2005 : diffusion du cadre de référence des Agendas 21** Les priorités du développement durable sont prises en compte dans les textes réglementaires tels que : ■ la loi sur la Solidarité et le renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 ■ la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 ■ la loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 et les programmes de planification et de rénovation urbaine (ex : ANRU)
2006	
■ Visite à Clermont-Ferrand du délégué interministériel au Développement durable, le 7 février, pour une rencontre sur les Agendas 21 au cours de laquelle l'Agenda 21 de Clermont-Ferrand a été cité en exemple ■ Édition du nouvel Agenda 21	

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 17:13 Page 11

Avant-propos

UNE MÉTHODOLOGIE DE L'ACTUALISATION

Outil du développement durable, l'Agenda 21 de la Ville de Clermont-Ferrand est un programme d'actions pour le XXIe siècle.

L'enjeu

La première version de l'Agenda 21, éditée en 2003, est actualisée selon les objectifs suivants :

- Recourir, de manière plus approfondie, à la participation des habitants et des partenaires.
- Limiter le nombre de thèmes, d'orientations et d'actions.
- Initier un mode de gestion par objectif, pour mesurer les résultats et les impacts de chaque action menée.
- Mettre en place des indicateurs pertinents d'évaluation du développement durable :
  - lisibles et synthétiques,
  - s'inscrivant dans la durée,
  - construits grâce à des échanges d'informations entre les services municipaux, les partenaires et la population.

Les moyens mis en œuvre

- 2004 : une convention avec deux organismes experts.

La Ville a chargé le cabinet d'experts Marge et l'agence locale des énergies Aduhme d'élaborer l'actualisation de son Agenda 21, sous le pilotage de la Direction Environnement Santé en liaison avec la Direction Générale des Services.

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 17:13 Page 12

Avant-propos
LES GRANDES ÉTAPES DE L'ACTUALISATION

PHASE 1
Un bilan positif de l'Agenda 21 existant

■ **Un tableau de bord sur mesure**
Il comporte des indicateurs pour chacune des actions identifiées dans l'Agenda 21 existant.

■ **Le tableau de bord de l'Agenda 21 précédent**

THÈME N° : *domaine déterminé comme prioritaire en terme de développement durable sur le territoire de la Ville*

OBJECTIF N° : *stratégie politique déterminée par les élus pour répondre aux priorités correspondant au thème*

FINALITÉ : *sens général de l'objectif (plusieurs finalités possibles par objectif)*

Action	Facteurs-clés de succès	Indicateurs		Partenaires
		quantitatifs	qualitatifs	
Action menée par la Ville et/ou ses partenaires pour réaliser l'objectif	*Facteur physique, social ou environnemental issu du contexte général et/ou moyen considéré comme pertinent au moment de la prise d'engagement (Agenda 21 de 2003) et mis en œuvre pour réaliser l'action*	*Donnée chiffrable permettant d'évaluer l'action menée (chaque indicateur doit pouvoir être décliné en termes quantitatif et qualitatif) et pouvant se traduire par une représentation graphique*		*Liste des acteurs mettant en œuvre l'action*

■ **Le bilan**

Établi début 2005, le bilan s'est avéré intéressant. Il souligne :

• **Une participation satisfaisante des services et des partenaires**

- plus de la moitié (57 %) des indicateurs du tableau de bord ont été renseignés (au total 648 indicateurs),
- les thèmes 1, 2 et 4, concernant respectivement la maîtrise de l'énergie et de l'eau, la lutte contre les pollutions et les nuisances et la qualité du cadre de vie, ont été largement renseignés,
- les indicateurs des thèmes 3 et 5, concernant notamment le renouvellement urbain, les transports, l'accès à l'information et la participation, ont été moins bien renseignés malgré le lancement effectif des démarches,
- la participation des partenaires de la Ville a été particulièrement efficace.

• **Un niveau encourageant de réalisation des engagements**

- plus des trois quarts des actions prévues ont effectivement démarré et environ la moitié des actions a déjà généré des résultats concrets,
- les meilleurs résultats sont obtenus sur la maîtrise de l'énergie et de l'eau, la lutte contre les pollutions et les nuisances, la qualité du cadre de vie (thèmes 1, 2 et 4), ainsi que sur le renouvellement urbain et le transport (thème 3), l'information, la communication et la démocratie participative (thème 5),
- moins d'un quart des actions prévues n'a pas encore démarré.

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 17:14 Page 13

Les actions « phares »

Le bilan de l'Agenda 21 de 2003 a mis en relief trois séries d'actions, à considérer comme « phares » pour l'actualisation de l'Agenda 21 :

- les actions réalisées ou en cours de réalisation,
- les objectifs prévus, à aborder plus largement,
- les thématiques traitées mais à mieux intégrer dans l'Agenda 21.

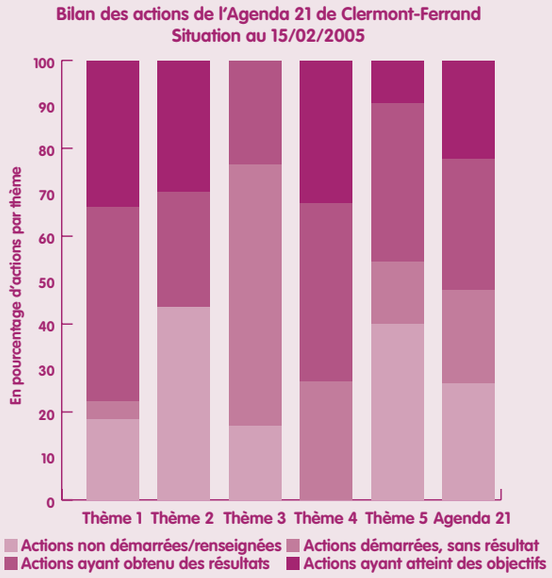

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 17:14 Page 14

Avant-propos

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ACTUALISATION

Tableau récapitulatif du bilan

	Les actions réalisées ou en cours de réalisation
Thème 1 Eau et énergie	***3 - Optimiser la flotte captive municipale et favoriser les véhicules propres :*** ■ 20 % de véhicules propres atteints ***5 - Diversifier les sources d'énergie*** ■ Réalisation de l'unité de valorisation du biogaz du Centre d'enfouissement technique et de l'installation de panneaux photovoltaïques aux Services techniques ■ De nouvelles installations solaires thermiques en vue ***6 - Protéger les captages d'eau*** ■ Une nouvelle station d'alerte ■ Poursuite des analyses d'eau réalisées
Thème 2 Lutte contre les pollutions et nuisances	***1 - Développer la collecte sélective en porte-à-porte*** ■ Mise en place dans chaque quartier de la ville (centre-ville prévu en 2005) ***3 - Lutter en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air*** ■ Un système de surveillance et d'information qui fonctionne bien ***5 - Développer la propreté dans la ville*** ■ Actions propreté et chiens ■ Lutte contre les tags et l'affichage sauvage ***6 - Veiller à la santé et la salubrité publique*** ■ Sensibilisation des enfants ■ Garantie de la salubrité publique, de l'hygiène
Thème 3 Solidarité et qualité de vie	***1 - Renouvellement urbain*** ■ Aménagement de la place de Jaude ■ Réhabilitation du quartier Kessler/Rabanesse… ***3 - Mettre en œuvre le Plan de déplacement urbain (PDU)*** ■ Introduction aux objectifs tramway et itinéraires cyclables ***4 - Un tramway*** ■ Mise en service de la première ligne à l'automne 2006 ***5 - Mettre en œuvre le schéma directeur des itinéraires cyclables*** ■ Des kilomètres supplémentaires ■ Des aménagements prévus (le long du tramway)
Thème 4 Qualité et cadre de vie	***1 - Promouvoir le CEPE labellisé Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Clermont-Dômes*** ■ Vitrine HQE pour la Ville (mise en service en 2006)
Thème 5 Inciter, fédérer, mobiliser	***2 - Améliorer la qualité de vie des Clermontois dans les domaines de l'énergie, des déchets et de l'urbanisme*** ■ Développement des partenariats (participation au réseau européen Énergie-Cités, activités menées avec les villes jumelées) ***4 - Soutenir l'engagement citoyen*** ■ Poursuite des efforts financiers (subventions aux associations) et organisation du Forum des associations tous les 2 ans depuis 2000.

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 17:14 Page 15

	Les objectifs prévus, à aborder plus largement	Les thématiques traitées, à mieux intégrer dans l'Agenda 21
Thème 1 Eau et énergie	***1 - Maîtrise de l'énergie, sensibiliser les Clermontois*** ■ Pas de campagnes de sensibilisation des foyers depuis 2002 ***2 - Recherche de l'efficacité énergétique pour le patrimoine bâti communal*** ■ Sensibilisation des utilisateurs communaux aux économies d'énergie à développer ***4 - Sensibiliser les enfants à la maîtrise de l'énergie et de l'eau*** ■ Campagnes à renouveler.	■ Développement des activités économiques et de l'emploi ■ Solidarités ■ Tourisme ■ Culture et patrimoine ■ Information-communication ■ Coopération décentralisée nord-sud.
Thème 2 Lutte contre les pollutions et nuisances	***4 - Agir en matière de lutte contre le bruit*** ■ La cellule bruit en matière de lutte effective contre les nuisances, dont les résultats sont satisfaisants, va se développer	
Thème 3 Solidarité et qualité de vie	***2 - Réfléchir à un projet d'aménagement et de développement durable*** ■ Plan vert à prendre en compte plus largement	
Thème 4 Qualité et cadre de vie	***2 - Développer les jardins familiaux*** ■ Pas d'amélioration au niveau de cet objectif ***3 - Préserver l'avenir des espaces naturels sensibles dans le cadre de Natura 2000*** ■ Un démarrage certain, à développer	
Thème 5 Inciter, fédérer, mobiliser	***3 - Développer la démocratie participative*** ■ Approfondir les rapports entre la Ville et les associations ■ Organiser plus largement l'information des habitants	

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 17:15 Page 16

Avant-propos
LES GRANDES ÉTAPES DE L'ACTUALISATION

PHASE 2
La concertation et les préconisations pour faire évoluer l'Agenda 21

La concertation a été lancée à partir « d'actions phares » issues du bilan.

■ Les 4 thèmes de la concertation

Des réunions de concertation ont été menées
- ***en juin et en octobre 2005***
- ***sur quatre sujets différents***
  - Énergie, Déchets, Santé
  - Urbanisme, Habitats, Déplacements
  - Nouveaux enjeux
  - Partenariat, Évaluation

Les informations collectées pendant cette concertation ont été résumées dans un tableau décrivant les actions de l'Agenda 21.

■ La finalisation de la phase 2

- ***Enrichissement du tableau issu de la concertation***

Le tableau descriptif des actions de l'Agenda 21 a été enrichi par des entretiens individuels avec les services et les partenaires.

- ***Remodelage dans l'esprit du cadre de référence national***

Ce document édité par le ministère de l'Écologie et du développement durable définit :

- cinq finalités :
  - lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
  - préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
  - cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
  - épanouissement de tous les êtres humains,
  - dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsables,
- et cinq éléments déterminants d'une démarche de développement durable :
  - participation des acteurs,
  - organisation du pilotage,
  - transversalité,
  - évaluation,
  - stratégie d'amélioration continue.

- ***L'architecture du nouvel Agenda 21 :***

  - trois thèmes,
  - douze orientations,
  - vingt-cinq actions.

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 17:15 Page 17

Le nombre de participants à la concertation
Groupes de travail de juin 2005 : 60 personnes
Assemblée plénière de juin 2005 : 37 personnes
Groupes de travail d'octobre 2005 : 48 personnes
Entretiens individuels : 60 personnes environ

Les organismes représentés :
- Institutions et collectivités : Diren Auvergne, Région, Clermont Communauté, CCAS.
- Des organismes professionnels : EDF, Gaz de France, Ademe, Adil 63, CCI de Clermont-Ferrand/ Issoire, Opac du Puy-de-Dôme et du Massif central (Ophis), Logidôme, SMTC, T2C.
- Associations : Office de tourisme et des congrès de Clermont-Ferrand, Aduhme, Atmo Auvergne, Vélo-Cité 63, Ascot
- Représentants des habitants : UCQ, CLCV, CNL.

Le tableau de bord de l'Agenda 21 précédent

THÈME N° : *domaine déterminé comme prioritaire en terme de développement durable sur le territoire de la ville*

Orientation	Actions	Indicateurs		Acteurs
		de résultats	d'impact	
Stratégie politique déterminée par les élus pour répondre aux priorités correspondant au thème	*Action menée par la Ville et/ou ses partenaires dans le cadre de l'orientation* **Finalités DD** Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère Préservation biodiversité, gestion milieux et ressources Accès pour tous à une bonne qualité de vie Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations) Modes de production et consommation responsables **Qualifications DD** Participation des acteurs Organisation du pilotage Transversalité Évaluation Stratégie d'amélioration	*Ils servent à mesurer les actions : ces indicateurs sont internes, en principe maîtrisés, et dépendent des performances et des contraintes rencontrées par les services concernés*	*Ils servent à mesurer l'impact effectif de ces actions par rapport à la finalité de l'objectif : ces indicateurs sont externes, non maîtrisés, et dépendent non seulement de l'effort public, mais aussi du contexte et de la réactivité de l'environnement et des groupes cibles concernés par l'action.*	*Liste des acteurs mettant en œuvre l'action, et leurs rôles respectifs dans le pilotage* **Pilotage** Ville pilote seule Ville pilote avec des partenaires Partenaires pilotent, mais la Ville a un rôle important

PHASE 3
La mise en forme finale du document

- ***Février 2006 : lancement de la phase de finalisation.***
- ***Été 2006 : validation par l'équipe municipale.***

06-18-Agenda21_Avantpropos 14/12/06 17:15 Page 18

Avant-propos

L'AGENDA 21 OUTIL DE TRAVAIL COMMUN

L'architecture du nouvel Agenda 21

3 thèmes

- Thème 1 : Une gouvernance participative et écocitoyenne
- Thème 2 : La valorisation des ressources locales, moteur du développement durable
- Thème 3 : Un projet urbain durable : qualité de vie et solidarité

25 actions

Le document présente, en douze orientations, « 25 actions pour l'Agenda 21 » :

- emblématiques de l'engagement de la Ville en faveur du développement durable,
- exemplaires en terme de transversalité. Chacune doit avoir des effets positifs sur le développement durable, au regard de chacun des trois piliers : social, économique, environnemental (les indicateurs permettant d'évaluer et de mesurer les résultats et l'impact),
- cohérentes avec les « 86 engagements de la Ville », présentés lors de la réunion publique du 7 décembre 2005 (« Aujourd'hui, imaginons ensemble notre ville pour demain »),
- s'inscrivant dans le cadre de référence mis en place par le ministère de l'Écologie et du développement durable.

Le contenu et son mode d'emploi

Une fiche par action, avec :

- le point sur les acquis : ce qui a déjà été réalisé dans le domaine, avec un rappel du bilan de l'Agenda 21 précédent,
- les projets, avec des objectifs spécifiques,
- des indicateurs, de résultat ou d'impact,
- des brèves « Pour en savoir plus ».

Un tableau récapitulatif

- Rappel du thème, de l'orientation et de l'action.
- Pour chaque action :
  - finalités du développement durable,
  - indicateurs,
  - acteurs/pilotage,
  - éléments déterminants dans la démarche développement durable.

Une fiche par partenaire, avec :

- ses missions,
- ses actions dans le domaine du développement durable,
- ses moyens,
- ses coordonnées et contacts.

Une fiche par charte ou plan

Chaque plan, charte, convention mentionné dans les fiches de l'Agenda 21 est détaillé dans une fiche spécifique.

Un glossaire

Les termes les plus courants du développement durable sont expliqués.

Suivez le guide

* : Définition dans les « Fiches partenaires »
* : Définition et détail dans les fiches « Chartes et plans d'actions »
* : Définition dans le glossaire
(voir Action 9) : se reporter à cette action pour une information plus détaillée.

19-Agenda21_IntroFichesAction 14/12/06 13:50 Page 19

3 THÈMES, 12 ORIENTATIONS, 25 ACTIONS

THÈME N° 1 : Une gouvernance participative et écocitoyenne	
Orientation n° 1.1 : Construire une démarche d'écocitoyenneté avec les habitants de la ville	**Action 1 :** Accompagner les générations écocitoyennes de demain
Orientation 1.2 : Développer la démocratie participative	**Action 2 :** Développer les outils de concertation pour un dialogue constructif
	Action 3 : Favoriser les initiatives de la société civile
Orientation 1.3 : Développer les partenariats	**Action 4 :** Renforcer la présence de la Ville dans les réseaux nationaux et internationaux
	Action 5 : Mobiliser les entreprises sur le thème du développement durable

THÈME N° 2 : La valorisation des ressources locales, moteur du développement durable	
Orientation 2.1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air	**Action 6 :** Poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'air
	Action 7 : Réduire l'impact environnemental des déplacements municipaux
	Action 8 : Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal
	Action 9 : Développer l'utilisation des énergies renouvelables
Orientation 2.2 : Améliorer la qualité de l'eau et garantir la ressource	**Action 10 :** Optimiser l'usage et la qualité de l'eau
Orientation 2.3 : Réduire la production de déchets	**Action 11 :** Réduire la production de déchets ménagers
Orientation 2.4 : Faire des services municipaux les premiers acteurs du développement durable	**Action 12 :** Faire de la Ville un exemple pour ses habitants

THÈME N° 3 : Un projet urbain durable : qualité de vie et solidarité	
Orientation 3.1 : Intensifier le renouvellement urbain	Action 13 : Requalifier l'espace urbain
	Action 14 : Favoriser la Haute qualité environnementale (HQE)
Orientation 3.2 : Diversifier les modes de déplacement et maîtriser l'usage de l'automobile	Action 15 : Développer les transports publics urbains
	Action 16 : Encourager les déplacements à pied et à vélo
	Action 17 : Généraliser les Plans de déplacement des entreprises, établissements scolaires et administration
Orientation 3.3 : Mettre en valeur le patrimoine historique et naturel, et les savoir-faire locaux	Action 18 : Mettre en valeur et gérer durablement les espaces verts et naturels
	Action 19 : Mettre en valeur le patrimoine historique et bâti
Orientation 3.4 : Mieux vivre ensemble dans la ville	Action 20 : Lutter contre les nuisances sonores
	Action 21 : Favoriser la propreté dans la ville
Orientation 3.5 : Faire du développement durable un moteur de la solidarité et de l'emploi	Action 22 : Organiser la solidarité
	Action 23 : Accompagner les personnes âgées dans leur projet de vie
	Action 24 : Donner aux jeunes de nouvelles clés d'entrée vers les loisirs
	Action 25 : Faciliter la vie des habitants au quotidien

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:52 Page 21

Les fiches action

THÈME N°1

Une gouvernance participative et écocitoyenne

Avec l'actualisation de son Agenda 21, la Ville de Clermont-Ferrand engage une véritable gouvernance en mobilisant ses services et ses partenaires. Elle entend ainsi mutualiser les savoir-faire, les compétences et les moyens et orienter progressivement les actions vers une dynamique de développement durable sur son territoire.

Ce document, issu de la concertation, vise à traduire en actions concrètes le concept d'écocitoyenneté, avec un objectif double : à court terme, agir sur les pratiques actuelles des agents municipaux et de la population ; à plus long terme, former les générations nouvelles. Il décrit le dispositif mis en place au niveau communal pour favoriser la démocratie participative. Enfin, il affirme la volonté de tisser un réseau de partenariats qui relaient et confortent le dispositif en faveur du développement durable tant au sein de ses services qu'au niveau de la communauté locale, régionale, nationale et internationale.

Ce thème comporte trois orientations :

■ **Orientation 1.1 :** Construire une démarche d'écocitoyenneté avec les habitants de la ville
- **Action 1 :** Accompagner les générations écocitoyennes de demain p.22

■ **Orientation 1.2 :** Développer la démocratie participative
- **Action 2 :** Développer les outils de concertation pour un dialogue constructif p.26
- **Action 3 :** Favoriser les initiatives de la société civile p.29

■ **Orientation 1.3 :** Développer des partenariats
- **Action 4 :** Renforcer la présence de la Ville dans les réseaux nationaux et internationaux p.33
- **Action 5 :** Mobiliser les entreprises en faveur du développement durable p.36

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:52 Page 22

Thème n°1
UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET ÉCOCITOYENNE

Orientation n° 1.1 :
Construire une démarche d'écocitoyenneté avec les habitants de la ville

ACTION 1
Accompagner les générations écocitoyennes de demain

À l'échelle du territoire communal, les services municipaux, tout comme les citoyens et les acteurs locaux mènent, chacun à leur mesure, des initiatives en faveur du développement durable. Il s'agit aujourd'hui de conjuguer ces efforts, d'encourager et de pérenniser les comportements écocitoyens, au niveau individuel comme au niveau collectif.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

■ Le grand public largement informé

Les Clermontois sont sensibilisés aux enjeux du développement durable depuis plusieurs années sur :

- La maîtrise de l'énergie
  - L'Espace Info>Énergie* qui diffuse des conseils par téléphone, des plaquettes d'information, est également présent dans les manifestations d'envergure comme le Salon de l'Habitat ou la Foire internationale de Clermont-Cournon.
  - Entre 1997 et 2002, une trentaine d'« éco-ambassadeurs énergie » a effectué des visites auprès de 8.000 foyers clermontois.

- La maîtrise de la demande d'électricité
  - Deux campagnes multimédias d'information ont été organisées sur ce thème, en 1999 et en 2002.
  - Plus de 12.000 lampes basse consommation ont ainsi été vendues en 1999, soit une économie équivalant à la consommation en éclairage de 10.000 habitants par an.

FAISONS VITE ÇA CHAUFFE
LA GESTION DE L'ENERGIE AU QUOTIDIEN
Exposition
Des économies tout en protégeant l'environnement

• La collecte sélective
- Une action en porte-à-porte a été menée par les « éco-ambassadeurs du tri », à mesure que se mettait en place la collecte sélective, quartier par quartier, depuis 1999 : 40 % des ménages ont été contactés.

Les scolaires, public privilégié

La sensibilisation des jeunes constitue l'un des leviers de la démarche écocitoyenne, car elle facilite la transformation des comportements. Les écoliers clermontois ont bénéficié d'animations pédagogiques, d'interventions dans les classes conçues à la carte avec les enseignants ou de visites de sites :

• Participation aux campagnes d'information de l'Ademe* : « Faisons vite, ça chauffe ! », « Défi pour la Terre », « Triez vos déchets, ça déborde ! ».

• Campagne de Clermont Communauté* sur la collecte sélective en 2004, auprès de 10 écoles.

• Visites de l'usine élévatoire et de la station d'épuration sur le thème du « cycle de l'eau ».

• Sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau, pilotée par l'Aduhme* :
- Mise en place de panneaux de signalétique sur ce thème dans tous les groupes scolaires. Près de 400 animations pédagogiques concernant 8.400 enfants ont été réalisées en 1999.
- Diffusion, en 2002, du guide « Maîtrisons l'énergie dans les groupes scolaires clermontois ».

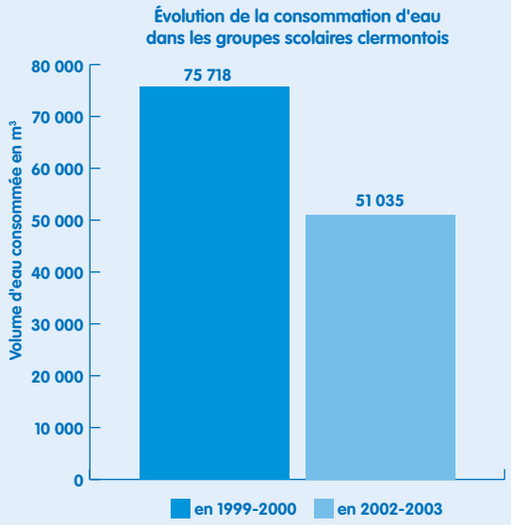

Des initiatives originales promues par des événements grand public

• Deux opérations de portée nationale et internationale, créées en 2004 avec la participation de la Ville en 2004 et 2005.

• Semaine du développement durable, en juin
- jeux éducatifs pour les élèves de l'école primaire (Enjeux et Jeux), conçus et animés par le CPIE*,
- visites du Chemin des énergies renouvelables (voir Action 9),
- information fournie par l'Ademe et l'Espace Info Energie.

• Semaine de la mobilité, en septembre
- jeux éducatifs sur la vie et les déplacements en milieu urbain, conçus et animés par le CPIE,
- sorties à vélo avec le concours de MooviCités*, Vélo-Cité 63*,
- communication sur les déplacements « doux »,
- initiation à la pratique du vélo et du roller,
- éducation routière sur la piste de la Prévention routière.

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:53 Page 24

Thème n°1
UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET ÉCOCITOYENNE

Les projets

■ Les jeunes, meilleurs ambassadeurs de la maîtrise de l'énergie et de l'eau
L'information par le biais de l'Espace Info Énergie se poursuit. Parallèlement, pour que les jeunes deviennent progressivement des prescripteurs de la maîtrise de l'énergie et de l'eau, les actions de sensibilisation dans les écoles vont s'amplifier :

- animations pédagogiques dans les écoles, réalisées par l'Aduhme et le CPIE,
- sorties pédagogiques dans le cadre de la convention EDF-GDF*,
- visites sur le cycle de l'eau.

■ La promotion des énergies renouvelables
Le Chemin des énergies renouvelables, qui comporte actuellement 11 sites à travers la ville et l'agglomération, est en permanente évolution. Fin 2006, il compte 16 sites. Pour inviter habitants et touristes à le découvrir, la Ville :

- installe un panneau d'information à chaque étape du Chemin,
- diffuse un dépliant avec une carte mentionnant les sites du Chemin, le tracé du tramway, les itinéraires et aménagements cyclables.

■ Un centre de ressources pour favoriser les initiatives
Le CPIE projette de créer un centre de ressources ouvert à tous les publics avec :

- actions de vulgarisation sur le développement durable,
- échange d'informations correspondant aux besoins du territoire :
  - la pédagogie de l'environnement,
  - l'environnement urbain et péri-urbain,
  - la haute qualité environnementale (HQE)* (cf Action n°14).
- outils pour comprendre et appliquer concrètement les logiques du développement durable : comptes rendus d'expériences, mini-guides, lettres d'information.

■ Amplifier les événements grand public
En 2006, la Ville intensifie les manifestations :

- Semaine du développement durable
  - jeu éducatif du CPIE présenté dans plus de quinze classes, deux Maisons de quartiers,
  - exposition à l'Espace municipal Pierre-Laporte : Maison Économe (Ademe et Espace Info Énergie), bilan des expérimentations des Plans de déplacement des établissements scolaires (PDES) des écoles de la Ville, écoconstruction et maquette de maison bois (CPIE)
  - sensibilisation au bruit des « 2 roues » motorisés
  - 5 nouveaux sites à visiter sur le Chemin des énergies renouvelables
- Semaine de la mobilité
  - communication sur le Plan de déplacement administration (PDA)* de la mairie et les Plans de déplacement entreprise (PDE)* (cf Action n°17),
  - information sur les modes de déplacement alternatifs,
  - sensibilisation au bruit des « 2 roues » motorisés.

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:53 Page 25

Participer à la Fête de la Science 2006

- Le thème national de l'événement a porté sur l'environnement et la santé.
- Les animations proposées par la Ville : la prévention santé scolaire, l'hygiène et la salubrité publiques, le cycle de l'eau, la surveillance de la qualité de l'air, le développement durable et l'Agenda 21.

Pour un espace public mieux respecté

Afin de réduire les incivilités à l'origine de déchets (papiers, chewing-gums, déjections canines) ou de dégradations provoquées notamment par les tags, les affichages sauvages, des campagnes de sensibilisation sont programmées pour 2006 :

- auprès du grand public : campagne d'affichage sur le numéro Azur Espace Public (0 810 163 163), que chacun peut appeler lorsqu'il constate un désordre sur l'espace public (cf Action n°3).
- auprès des enfants : diffusion de supports sur la propreté des espaces publics.

Les indicateurs

Pourcentage de classes ayant bénéficié d'une animation pédagogique sur le comportement écocitoyen en 2004/2005

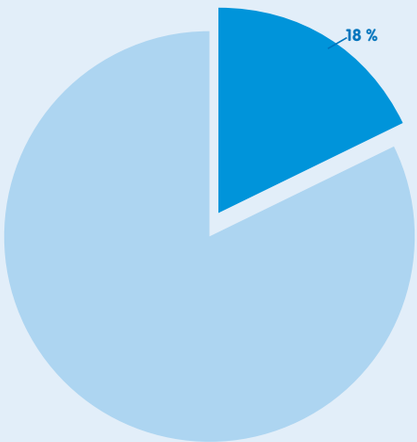

Thèmes des animations pédagogiques dans les classes

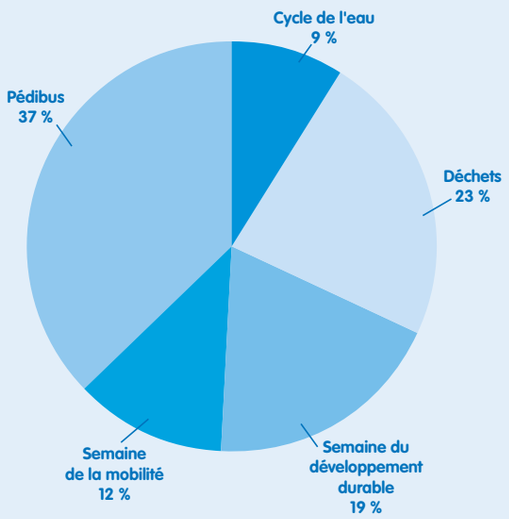

Consommation d'eau clermontoise

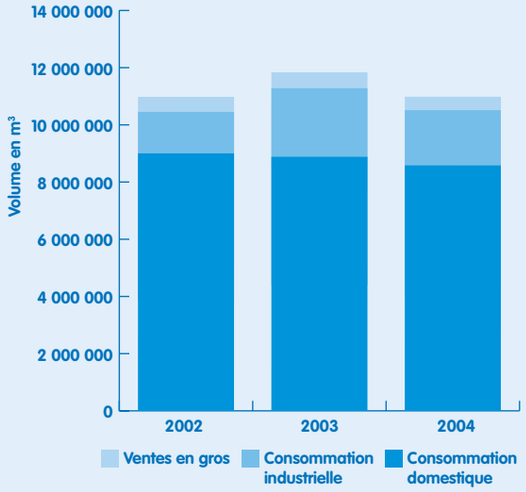

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:54 Page 26

Thème n°1
UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET ÉCOCITOYENNE

Orientation 1.2 : Développer la démocratie participative

ACTION 2
Développer les outils de concertation pour un dialogue constructif

Le dialogue avec les parties prenantes permet d'identifier les attentes des publics pour mieux les anticiper, d'échanger sur les politiques publiques et les engagements de chacun, de développer la prévention des risques.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

■ **Une concertation diversifiée avec les habitants**

Les Clermontois peuvent exprimer leurs avis et propositions à travers :

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:54 Page 27

- 16 Comités de quartiers*,
- 7 Conseils de quartiers*, instances municipales comprenant des élus, des associations et des habitants, créés en 2002 dans le cadre de la loi du 27/02/02 sur la démocratie de proximité,
- 6 commissions thématiques extra-municipales*,
- des conseils d'animation dans les 8 quartiers en zones urbaines sensibles (ZUS)*, créés dans le cadre du Contrat de ville*,
- les rencontres semestrielles depuis 2002 avec l'Union des comités de quartiers (UCQ)*, l'Union départementale de la confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)* et de la Confédération nationale du logement (CNL)*.

Les Chartes et plans d'action : des outils fondamentaux

La plupart des secteurs du développement durable, depuis la maîtrise de l'énergie, la qualité de vie, la préservation de l'environnement, la politique des déplacements ou encore l'installation de la téléphonie mobile, font l'objet de chartes ou de plans, véritables outils de concertation :

- Charte avec l'UCQ, l'Union départementale de la CLCV et la CNL (2002)*,
- Charte Cité-Vie (2003-2007)*,
- Plan Énergie + (2003 à 2007)*,
- Charte de coopération décentralisée (avril 2004)*,
- Charte de la téléphonie mobile (4/02/05)*,
- Charte Display (2004)*,
- Convention de partenariat avec EDF-GDF Services Clermont-Ferrand (2005-2007)*,
- Démarche de démocratie de proximité « Aujourd'hui, imaginons ensemble notre ville pour demain » - Engagements de la municipalité du 7/12/05* et Observatoire des engagements du 8/12/06.

Un dispositif de coordination au sein des services municipaux

Pour centraliser l'information sur l'avancement des projets, apporter des outils de décision à l'équipe municipale et orienter l'action des services municipaux, le dispositif suivant a été mis en place (depuis 2005) :

- le Comité de pilotage du développement durable, composé de l'adjoint au maire de compétence, de la Direction générale des services, des collaborateurs du maire et animé par la Direction Environnement-Santé,
- le réseau « développement durable » de la collectivité, composé de vingt personnes ressources des services municipaux, chargées du suivi administratif, financier et technique, et du suivi de leurs projets.

Les projets

Vers une simplification des instances

La Ville souhaite que, sur son territoire, la démocratie de proximité progresse et gagne encore en efficacité. Elle va réaliser un bilan sur le fonctionnement des instances de concertation, en collaboration avec ces mêmes instances, afin de proposer des solutions pour en simplifier l'organisation.

L'Agenda 21, un outil pour la concertation

Ce document, conçu comme un projet de territoire, a été mis à jour et remodelé suite à quatre réunions de concertation en 2005. À l'avenir, l'actualisation devra être permanente, de la façon suivante :

- mise en place d'une réunion par trimestre dans les conseils de quartiers sur des thèmes en lien avec l'Agenda 21,
- prise en compte des thèmes de l'Agenda 21 dans les commissions extra-municipales,
- création d'un Forum 21 sur Internet,
- participation aux Rendez-vous 21 du Massif central,
- attribution d'un budget spécifique à l'animation de la concertation sur le développement durable et l'Agenda 21,
- réédition périodique.

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:54 Page 28

Thème n°1
UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET ÉCOCITOYENNE

Le développement durable, thème fort de communication

Le contenu du nouvel Agenda 21 sera relayé par l'ensemble des outils de communication de la Ville :

- plaquette spécifique diffusée avec « Demain Clermont-Ferrand »,
- document téléchargeable sur le site Internet de la Ville,
- communication interne.

Les indicateurs

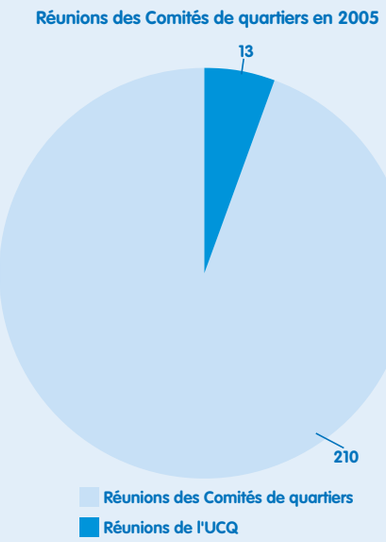

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:55 Page 29

ACTION 3
Favoriser les initiatives de la société civile

Les Clermontois, par le nombre de leurs activités associatives, par la diversité de leurs initiatives, montrent qu'ils disposent d'une véritable « expertise » d'usagers. La Ville s'engage à valoriser cet atout. C'est pourquoi elle soutient et amplifie ces propositions collectives et leurs effets positifs sur la population pour aider à l'amélioration au quotidien du cadre de vie de chacun.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

■ La Gestion urbaine de proximité

Dans le cadre du Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération clermontoise :

- Le service Politique de la ville, créé en 2000, assure la coordination des actions.
- Un dispositif de Gestion urbaine de proximité (GUP) est en place. Il est issu d'un contrat entre la Ville, Clermont Communauté, sept bailleurs sociaux et l'État, signé en 2003 pour une durée de 3 ans. Il vise à :
  - améliorer la vie quotidienne des habitants dans les ZUS en identifiant un véritable projet de gestion par quartier,
  - renforcer la démarche partenariale entre les différents acteurs,
  - faire des associations et des habitants des partenaires actifs de la gestion des quartiers.
- Chaque année, un programme d'actions est élaboré.

Les Clermontois ont la parole
Aujourd'hui, imaginons ensemble notre ville pour demain
Le Maire et l'équipe municipale à la rencontre des Clermontois

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:55 Page 30

Thème n°1

UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET ÉCOCITOYENNE

La création du centre intergénérationnel l'Écluse, à La Gauthière, compte parmi les opérations réussies de démocratie participative. Sa gestion est également réalisée en concertation, à titre expérimental.

Le Fonds mutualisé pour les habitants (FMH)

Ce fonds de 30.000 € permet à un groupe d'habitants, appuyé par une association, de :
- financer un projet,
- ou soutenir une initiative collective (à hauteur de 800 €).

AGAte, au service de la dynamique associative

- La vie associative à Clermont-Ferrand est particulièrement active dans tous les domaines (cf. schéma) :
  - organisation d'un forum des associations tous les deux ans,
  - publication également tous les deux ans du « Guide des associations clermontoises ».
- Le soutien de la Ville aux associations
  En 2006, la Ville soutient financièrement ou avec des aides en nature (prêt de locaux, de matériel…) 1.377 associations.
  - Aide en nature : prêt de locaux, de matériel.
- Un logiciel commun pour un suivi en temps réel
  - Tous les services en contact avec les associations utilisent le logiciel d'Aide à la gestion des associations territoriales, AGAte, pour suivre leurs données administratives et financières, leurs activités et leurs initiatives.
  - Grâce à AGAte, complété en 2005 et constamment actualisé, les services ont directement accès aux informations et les élus disposent de toutes les informations nécessaires à l'arbitrage pour l'octroi des aides.

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:57 Page 31

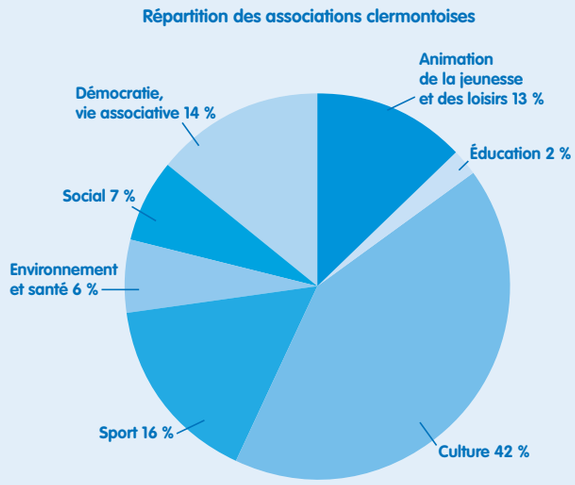
Répartition des associations clermontoises
Animation de la jeunesse et des loisirs 13 %
Éducation 2 %
Culture 42 %
Sport 16 %
Environnement et santé 6 %
Social 7 %
Démocratie, vie associative 14 %

■ Pour mieux partager l'espace public, un numéro Azur

• Un outil à la disposition des habitants

En appelant le Numéro Azur Espace Public, le 0 810 163 163, chacun peut signaler les anomalies qu'il constate sur l'espace public, concernant :

- la propreté,
- la voirie,
- les illuminations,
- les dépôts sauvages,
- la signalisation,
- les pannes diverses sur les contrôles d'accès,
- les horodateurs, les feux tricolores,
- l'entretien des arbres et des décorations florales...

• Un traitement attentif des signalements

Les services municipaux mettent tout en œuvre pour traiter ces réclamations dans les 24 heures.

Les projets

■ Démocratie de proximité : plus d'engagement et d'écoute

La Ville est engagée dans une nouvelle approche de la relation et des échanges entre les élus et les citoyens :

- réponses plus rapides et concrètes aux problèmes d'aménagement quotidiens,
- mise en œuvre d'un dispositif de suivi des engagements par les citoyens, qui sera rendu public, réception pour chaque proposition d'une réponse écrite dans un délai de trois mois,
- encouragement de la participation des jeunes adultes aux conseils de quartiers, en attribuant, au cas par cas, des sièges spécifiques au sein des conseils de quartiers.

■ Fédérer les associations clermontoises

La Ville rassemble les associations clermontoises,

- par des forums :
  - amélioration de la promotion des associations à travers des forums par quartier et un forum central,
  - réunion périodique des associations pour la gestion des locaux dédiés,
- autour de thématiques :
  - développement de rencontres entre associations d'un même domaine d'activité afin de créer des synergies fortes,
  - étude des conditions de création de centres de ressources associatifs, en concertation avec les associations.

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:57 Page 32

Thème n°1
UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET ÉCOCITOYENNE

■ Numéro Azur Espace Public : encore plus de réactivité

• Renforcement de l'usage du Numéro Azur Espace Public.

• Amélioration de la réactivité des services municipaux prenant en charge la résolution des problèmes signalés : plus de 50 % des problèmes résolus en moins de 24 h.

Les indicateurs

Nombre de problèmes signalés au Numéro Azur Espace Public

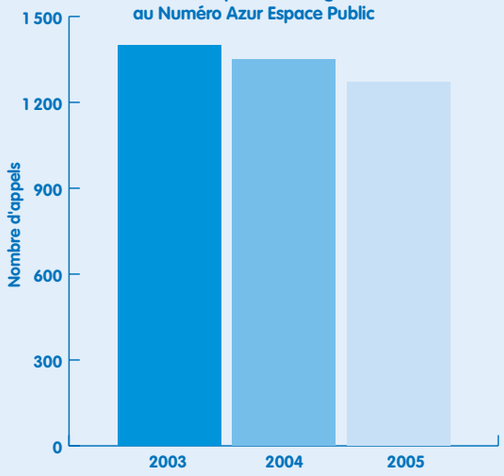

Nombre d'associations sur la commune (chiffre cumulé depuis 1901)

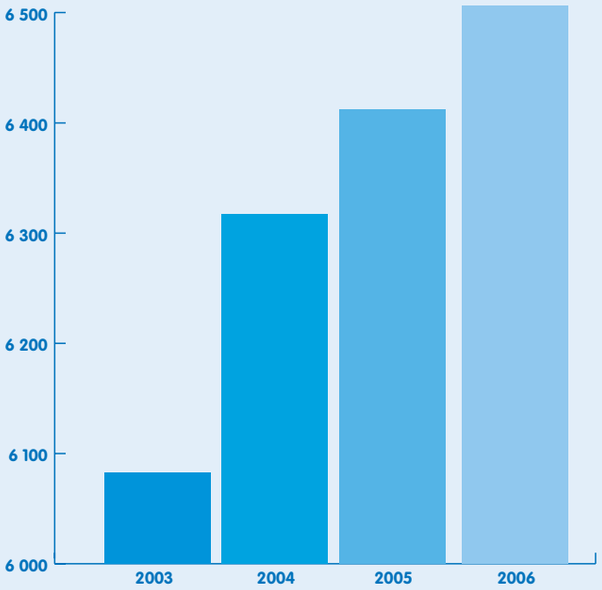

Source : Préfecture du Puy-de-Dôme - Bureau des associations

LE NUMÉRO AZUR ESPACE PUBLIC

En composant le 0 810 163 163 du lundi au vendredi de 8 h 15 à 17 h 45, les usagers de l'espace public s'adressent à un interlocuteur qui prend en charge leur problème. Il établit une fiche de suivi et la transmet au technicien compétent. Un coupon-réponse sera retourné, indiquant les actions entreprises. Dans le cas où la difficulté ne peut être réglée rapidement, le demandeur est rappelé et obtient des explications.

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:58 Page 33

ACTION 4
Renforcer la présence de la Ville dans les réseaux nationaux et internationaux

Membre de multiples réseaux liés au développement durable, la Ville participe activement aux échanges d'expérience et aux mutualisations de compétences. Cette ouverture aux partenariats locaux, nationaux et internationaux lui donne aussi l'opportunité de valoriser ses propres actions, tout particulièrement en Europe.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

■ Une présence forte aux niveaux local et national

- Dans le domaine de l'énergie :
  - adhésion à l'Aduhme*, dont la Ville assure la présidence,
  - adhésion au réseau Amorce (réseau de chaleur),
  - création de la Commission Énergie, sous la présidence du maire et animée par l'Aduhme : elle regroupe l'ensemble des élus de compétence, les Services techniques, et des partenaires intervenant dans les domaines du logement social, des transports en commun, l'Université et EDF-GDF Services.
- Adhésion au Comité 21*, Comité français pour l'environnement et le développement durable (depuis 1999).
- Adhésion au Club des villes cyclables.
- Partenariat avec la Diren* pour tester le cadre de référence sur l'Agenda 21 de la Ville.
- Participation au conseil d'administration du CPIE* Clermont Dômes et, à ce titre : construction des locaux haute qualité environnementale (HQE).

■ Une large ouverture à l'international

- Adhésion au réseau européen Énergie-Cités* (depuis 1996). La Ville assure la vice-présidence de cette association depuis 1999 et elle a accueilli la X^{e} conférence annuelle en avril 2005.
- Coopérations privilégiées avec les villes jumelées ou partenaires en Europe, en Biélorussie et aux États-Unis.
- Charte de coopération décentralisée pour le développement durable*.

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:58 Page 34

Thème n°1
UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET ÉCOCITOYENNE

La Ville s'est engagée dans la mise en œuvre de cette charte, initiée par l'organisation mondiale « Cités et Gouvernements locaux unis »

- Maroc : actions de réhabilitation et de requalification du centre ancien de Marrakech, échanges de savoir-faire et accompagnement social.
- Cameroun : envoi de matériel hospitalier et de camion-benne à Fetba.
- Gabon : coopération sur le thème de l'eau, envoi de matériel scolaire.

Les projets

Faire de la Ville un partenaire incontournable

- Au niveau local

- renforcer la sensibilisation des enseignants, des étudiants et des élèves au développement durable, en liaison avec l'Éducation nationale, les deux universités et les grandes écoles de l'agglomération,
- développer les actions transversales, avec Clermont Communauté*, notamment dans les domaines des déchets, de l'énergie, des déplacements,
- participer à l'actualisation du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers,
- stimuler les synergies au sein des groupes de travail de la Région* et du Département* sur l'Agenda 21,
- valoriser les actions clermontoises dans les Rendez-vous 21,
- renforcer nos interventions dans les colloques et séminaires locaux.

- Au niveau national

- accroître la présence de la Ville dans les rencontres du Comité 21 et l'association des Éco Maires,
- renforcer la participation aux Assises nationales du développement durable.

Renforcer l'engagement au niveau international

- monter des projets de développement durable avec les villes jumelées,
- renforcer le réseau européen par le biais d'Énergie-Cités,
- mettre en œuvre une action de coopération et de solidarité spécifique en matière d'eau et d'assainissement avec le Gabon,
- initier des rencontres franco-chinoises,
- initier des rencontres franco-turques.

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:58 Page 35

Les indicateurs

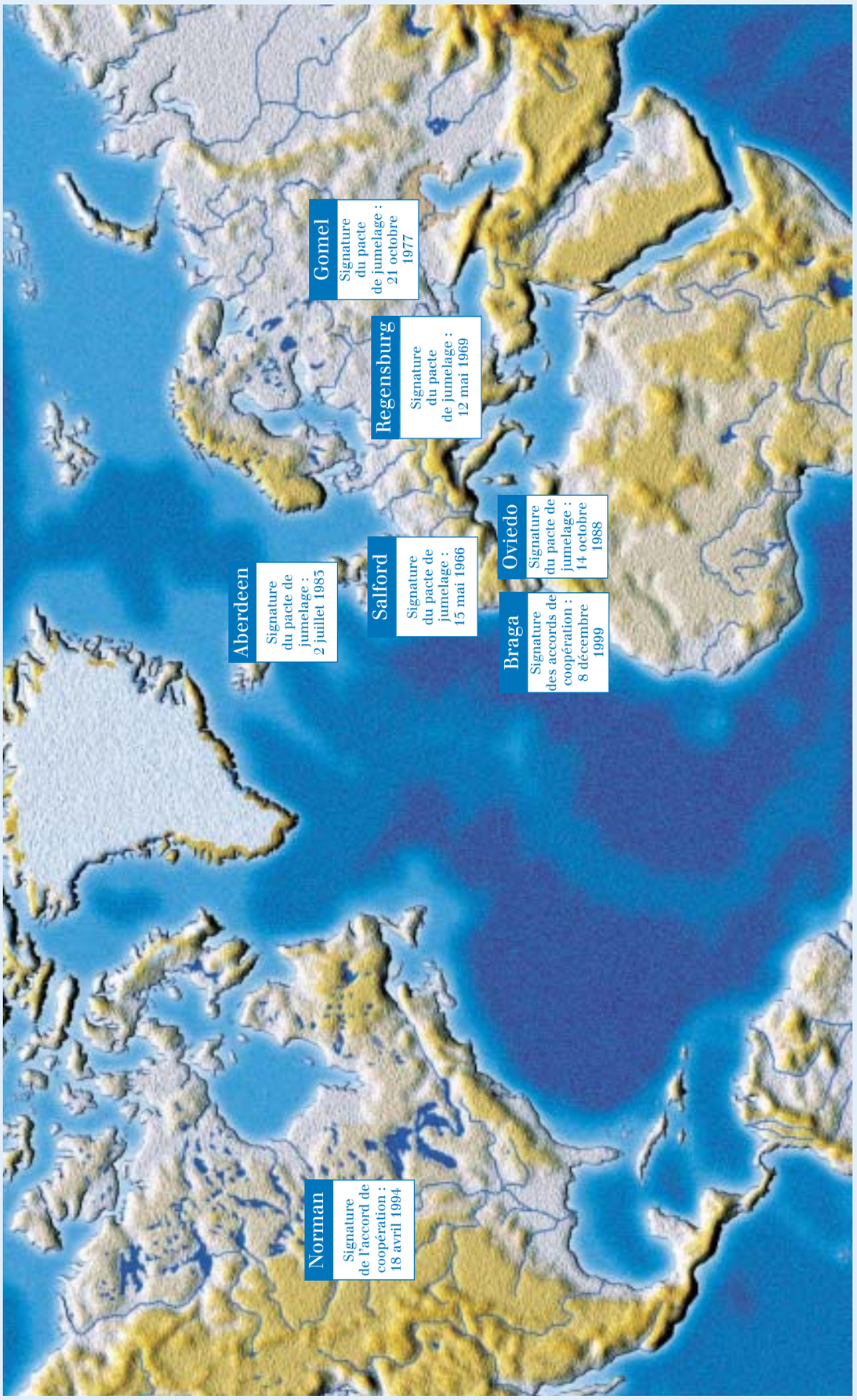
Gomel
Signature du pacte de jumelage : 21 octobre 1977
Regensburg
Signature du pacte de jumelage : 12 mai 1969
Oviedo
Signature du pacte de jumelage : 14 octobre 1988
Salford
Signature du pacte de jumelage : 15 mai 1966
Aberdeen
Signature du pacte de jumelage : 2 juillet 1983
Braga
Signature des accords de coopération : 8 décembre 1999
Norman
Signature de l'accord de coopération : 18 avril 1994

20-37-Agenda21_FichesAction_Th1 14/12/06 13:59 Page 36

Thème n°1
UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET ÉCOCITOYENNE

Orientation 1.3 : Développer des partenariats

ACTION 5
Mobiliser les entreprises en faveur du développement durable

Les entreprises jouent un rôle important dans le développement durable. Leurs activités génèrent des déchets, des rejets de polluants et la consommation de nombreux fluides. Conscientes de cet impact, elles s'organisent pour assumer leur responsabilité sociale et environnementale. Divers partenariats visent à favoriser le développement économique à partir de modes de production et distribution durables, créateurs d'emplois et valorisant les compétences et les ressources locales.

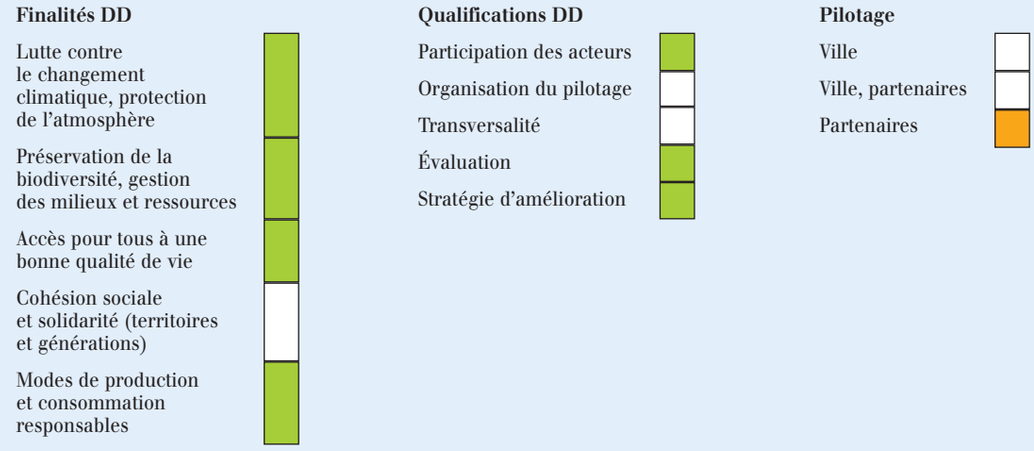

Les acquis

■ La forte implication des chambres consulaires

• « Objectif environnement »

Ce programme régional de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie* (2004-2006) propose aux chefs d'entreprises :

- des pré-diagnostics gratuits en matière d'environnement, d'éco-conception, etc.,
- une analyse de la situation et des préconisations pour un premier programme d'actions.

• Des programmes de sensibilisation

La Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand/ Issoire (CCI)* a mis en place :

- l'information des entreprises sur le thème du développement durable grâce à un fonds documentaire,
- la formation des entreprises au management environnemental,
- la participation des entreprises à des concours primant des innovations environnementales.

Elle participe à la gestion de la collecte en porte-à-porte et de l'élimination de deux types de déchets (ordures ménagères et carton) pour les commerçants du centre-ville, initiée en 1997 par la Ville.

Un partenariat avec EDF et Gaz de France

La convention de partenariat a été signée en octobre 2002, par la Ville, EDF* et Gaz de France*.
Dans ce cadre, EDF-GDF Services Clermont-Ferrand, en concertation avec la Ville :

- augmente le budget consacré à l'intégration des réseaux,
- s'engage à mettre en œuvre une démarche de chantiers respectueux de l'environnement,
- poursuit sa participation au Fonds solidarité Énergie…

Avec le tramway, agir pour l'emploi durable

Le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC)* a introduit une clause d'insertion dans les marchés de travaux du tramway, dans le but de favoriser l'emploi des personnes en difficulté sociale et professionnelle :

- création de la Cellule Emploi Insertion Tramway, avec les partenaires du PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi de Clermont Communauté) et les fédérations du bâtiment et des travaux publics,
- 1.300 postes générés, induits ou maintenus.

BILAN DE LA CELLULE EMPLOI TRAMWAY

739 personnes en situation d'exclusion professionnelle ont bénéficié d'un accompagnement

177 personnes sont sorties du dispositif, dont 82 pour un emploi et 9 pour une formation longue

Les projets

Encourager les entreprises à pratiquer le développement durable

- Appui à la mise en place de mesures environnementales (économies d'énergie, d'eau consommée...) dans les entreprises.
- Promotion des Plans de déplacement des entreprises et accompagnement des entreprises dans la démarche.
- Création par la CCI d'une formation spécifique aux entreprises, portant sur le développement durable.

Valoriser les entreprises et les produits locaux

Pour l'organisation de ses réceptions et cérémonies, la Ville entend valoriser les entreprises du territoire par l'achat de produits locaux, comme les vins des Côtes d'Auvergne.

Développer l'emploi lié au tramway

En fonction des suites qui seront données à l'étude du prolongement du tramway vers le quartier des Vergnes, les actions de la Cellule Emploi Insertion Tramway seront poursuivies.

Document2 18/12/06 14:15 Page 1

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:00 Page 39

Les fiches action

THÈME N°2

La valorisation des ressources locales, moteur du développement durable

Toute zone urbaine génère une consommation croissante d'énergie, d'eau et la production de déchets et de nuisances. Aussi, la Ville de Clermont-Ferrand s'efforce de coordonner et de réduire, sur son territoire, l'exploitation des ressources communes. La préservation de la qualité de l'air est une priorité, non seulement pour la santé des habitants mais aussi vis-à-vis de la communauté internationale, afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les actions menées pour garantir les ressources en eau, en énergie et pour participer à l'effort communautaire de réduction des tonnages de déchets à traiter sont également vitales pour la population.

Cette démarche visant à optimiser la gestion des ressources, revêt une dimension économique et sociale. La Ville entend associer les entreprises sur des thèmes moteurs pour l'économie, l'emploi et la solidarité, comme les modes de production économes et propres, l'utilisation des énergies renouvelables et les soutiens aux ménages en difficulté. Enfin, ce thème traduit la volonté de faire de l'action municipale un exemple pour ses habitants, dans ses investissements, ses modes de consommation et ses pratiques quotidiennes.

Ce thème comporte quatre orientations :

■ **Orientation 2.1 :** Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air
- **Action 6 :** Poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'air p.40
- **Action 7 :** Réduire l'impact environnemental des déplacements municipaux p.43
- **Action 8 :** Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal p.45
- **Action 9 :** Développer l'utilisation des énergies renouvelables p.48

■ **Orientation 2.2 :** Améliorer la qualité de l'eau et garantir la ressource
- **Action 10 :** Optimiser l'usage et la qualité de l'eau p.52

■ **Orientation 2.3 :** Réduire la production de déchets
- **Action 11 :** Réduire la production de déchets ménagers..... p.55

■ **Orientation 2.4 :** Faire des services municipaux les premiers acteurs du développement durable
- **Action 12 :** Faire de la Ville un exemple pour ses habitants p.59

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:01 Page 40

Thème n°2

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation 2.1 :
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air

ACTION 6
Poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'air

Toute pollution atmosphérique peut représenter un risque pour la santé. Elle peut également être néfaste pour l'environnement et le climat (pluies acides, émissions de gaz à effet de serre, changements climatiques). Réduire les émissions et pollutions atmosphériques pour améliorer la qualité de l'air et les conditions de vie des Clermontois passe d'abord par une surveillance accrue de la qualité de l'air.

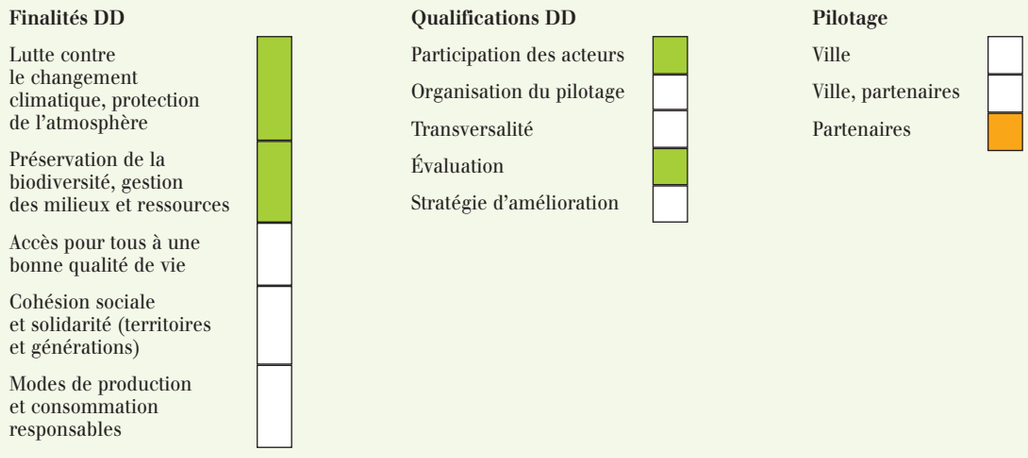

Les acquis

■ Des moyens performants de surveillance et d'étude

- Clermont-Ferrand, ville pionnière dans le contrôle de la qualité de l'air
  - 1967 : premières mesures de pollution de l'air par le Laboratoire municipal de Clermont-Ferrand.
  - 1986 : création de l'Association de mesure de la pollution atmosphérique à Clermont-Ferrand (Ampac).
- Depuis, le réseau de surveillance n'a cessé de se moderniser et de s'étendre géographiquement ; issu d'un partenariat avec Atmo-Auvergne* depuis 8 années, il comporte sur l'agglomération :
  - 9 stations de mesure de la pollution atmosphérique : 4 stations urbaines, 3 stations périurbaines et 2 stations de proximité « trafic »
  - 4 mobiliers d'information de la qualité de l'air (Sirius) pour le public : place Delille, au carrefour des Pistes, au carrefour Galaxie (mise en service, 1er trimestre 2007). Un quatrième site d'implantation est en cours de finalisation.
- Ce réseau permet :
  - la mesure de 20 indicateurs de polluants, avec une fiabilité supérieure à 95 %,
  - la mise à jour des informations toutes les 4 heures, soit 4.710 mesures par jour,
  - un temps de réaction entre l'événement et l'alerte d'environ 1 heure.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:01 Page 41

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE : DES SOURCES MULTIPLES

Il existe de très nombreux polluants atmosphériques. Parmi les plus connus figurent des gaz comme le dioxyde de soufre ou les oxydes d'azote, les particules fines, l'ozone, les composés organiques volatiles (tel le benzène), mais aussi des métaux comme le plomb. Les sources de ces polluants liés aux activités humaines peuvent être de deux origines :
- fixes (activités industrielles ou agricoles, habitat…),
- mobiles (transport routier, aérien, maritime…).

Source : Ademe.

- L'Indice Atmo :
  - C'est un chiffre synthétique représentant la qualité de l'air d'une agglomération, allant de 1 (très bonne qualité de l'air) à 10 (très mauvaise).
  - Il est construit à partir de quatre polluants : le dioxyde de soufre (SO_2), le dioxyde d'azote (NO_2), l'ozone (O_3) et les particules en suspension inférieures à 10 µm (PM 10).

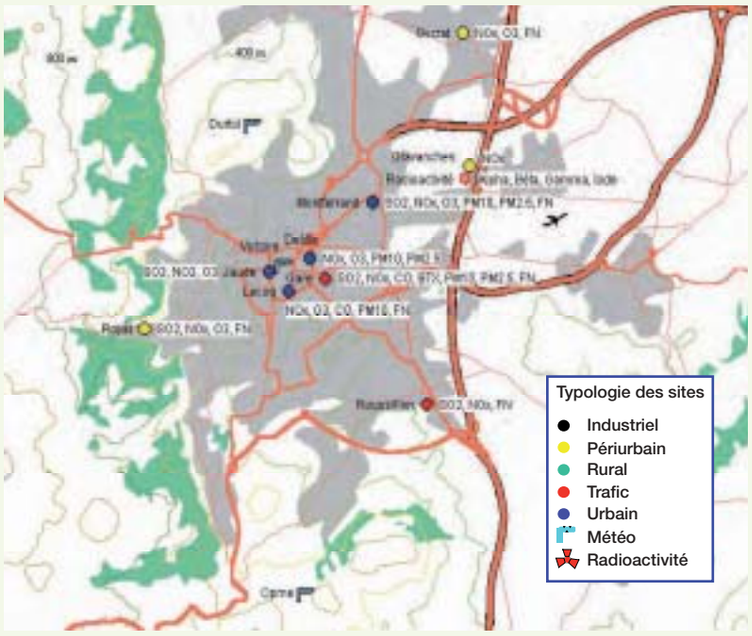

Source : Atmo Auvergne.

Les projets

Mettre en œuvre un Plan Climat municipal

- Élaborer et mettre en place les outils de ce Plan (dont un Bilan Carbone*), afin de réduire les émissions communales de gaz à effet de serre.
- Réaliser des cartographies précises de la qualité de l'air sur le territoire communal (épisodiques, mensuelles ou journalières).

Encourager les comportements responsables

- Informer les Clermontois sur l'intérêt d'adopter un comportement responsable en matière de circulation automobile, voire d'utiliser des modes alternatifs de déplacement (voir Actions 15-16-17).
- Inciter et accompagner les entreprises locales pour mettre en œuvre des plans de déplacement d'entreprises (voir Actions 15-16-17).

Renforcer l'efficacité de la surveillance

- Choisir les cibles de la surveillance
  - diminuer progressivement la surveillance du dioxyde de soufre, polluant ne posant plus de réels problèmes,
  - diversifier les polluants mesurés : pesticides, métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques…,
- Utiliser la modélisation pour :
  - connaître l'évolution des taux d'émission de CO_2, NO_2, NO_X et poussières,

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:01 Page 42

Thème n°2

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- améliorer la connaissance de la pollution azotée (principalement produite par la circulation automobile), par des cartographies associant mesures réelles et outils numériques,
- effectuer des prévisions à court terme de plus en plus fiables, afin de raccourcir les délais d'information du public.

Les indicateurs

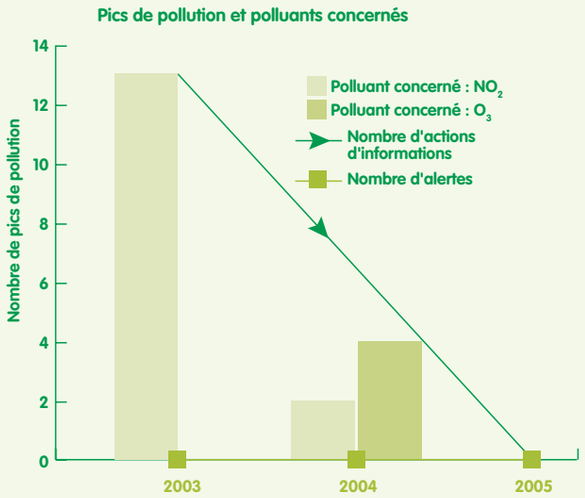

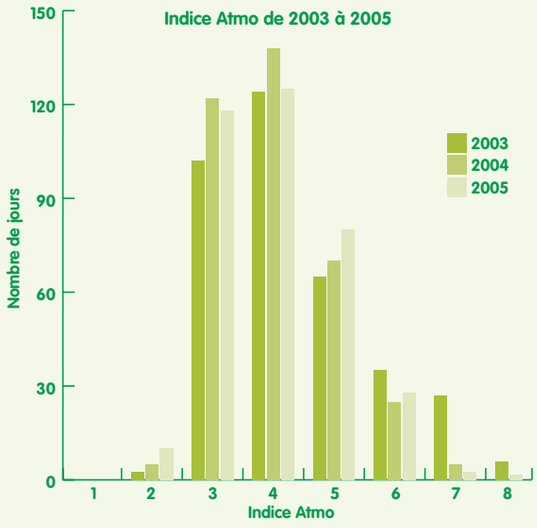

Un glissement s'effectue des indices les meilleurs vers des indices moyens. Cette tendance s'explique essentiellement par la hausse modérée, mais régulière, des niveaux moyens d'ozone.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:02 Page 43

ACTION 7
Réduire l'impact environnemental des déplacements municipaux

Les véhicules à moteur sont aujourd'hui les émetteurs les plus importants de polluants atmosphériques. Pour réduire l'impact de la flotte municipale, la Ville poursuit l'acquisition de véhicules moins polluants et met tout en œuvre pour réduire la part de l'automobile dans les déplacements professionnels de ses agents.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

Un axe fort d'intervention du Plan Énergie +*

Le Plan Énergie + (2003-2007) est à l'origine de 5 actions visant à maîtriser les dépenses énergétiques de la flotte municipale. Il préconise :

- En termes de suivi et de gestion :
  - l'amélioration de la connaissance du parc autos et la poursuite de l'analyse avec le logiciel Central Parc.
- En termes d'actions techniques :
  - l'optimisation de la flotte (existence de deux pools : 30 véhicules aux Services techniques de l'avenue du Limousin, 6 véhicules aux Équipements techniques de La Charme),
  - l'acquisition d'une flotte automobile propre, ouverte aux nouvelles technologies.
- En termes d'organisation interne et de mobilisation :
  - la mise en place d'un Plan de déplacement administration* (voir Action 17),
  - la mobilisation des utilisateurs des véhicules municipaux.

Objectif de la loi LAURE : atteint !

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de décembre 1996 demandait aux communes d'intégrer dans leur parc automobile 20 % de véhicules propres. Objectif atteint et dépassé par la Ville qui posséde fin 2006 :

- 51 berlines bi-carburation dont 42 au gaz de pétrole liquéfié (GPL) et 9 au gaz naturel véhicule (GPL)
- 18 berlines électriques

Soit près de 25% de la flotte municipale, ainsi que :

- 8 scooters électriques
- 4 vélos électriques.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:02 Page 44

Thème n°2

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets

50 % des véhicules municipaux « propres » en 2008

Pour atteindre cet objectif, la Ville a décidé de :
- privilégier à court terme l'acquisition de véhicules GNV : véhicules s'utilisant en bi-carburation essence + GNV,
- étudier les possibilités d'acquisition d'une station de compression plus rapide,
- suivre et analyser l'offre des constructeurs.

Une gestion et une exploitation optimisées

Le but est de minimiser les impacts environnementaux :
- acquérir de nouveaux véhicules, uniquement pour remplacer ceux de plus de 10 ans,
- gérer davantage de véhicules en pool : création des pools Plateau central et Mail d'Allagnat à l'étude,
- améliorer la connaissance du parc des véhicules, en poursuivant le suivi informatique.

Inciter les utilisateurs à modifier leurs comportements

- **Conduite douce.** Une conduite « douce » est à la fois plus économique et plus « respectueuse de l'environnement ». La Ville souhaite proposer des formations à ce type de conduite aux agents qui utilisent le plus les véhicules municipaux.
- **Covoiturage.** Pour que cette pratique devienne un réflexe pour ses agents, la Ville va engager les mesures suivantes :
  - incitation des agents à utiliser le covoiturage pour se rendre aux réunions,
  - mise en place d'un système de gestion des voitures de service par l'Intranet, pour organiser les covoiturages inter-services en cas de réunions,
  - création d'une rubrique interne « covoiturage », où les agents pourront s'inscrire à titre individuel pour effectuer leur trajet domicile-travail.
- **Plan de déplacement administration (PDA) mairie.** Engagé en 2005, ce PDA, mis en place en 2006, a pour objectif de réduire de 20 % les déplacements automobiles domicile-travail dans les 10 ans à venir (voir Action 17).

Les indicateurs

Pourcentage de véhicules propres dans le parc municipal

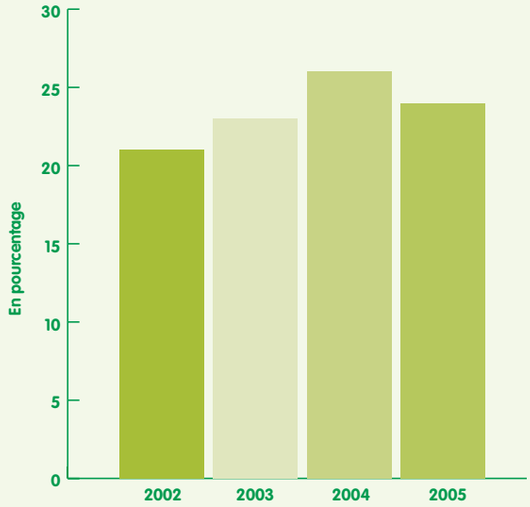

Remarque : La diminution du pourcentage de véhicules propres entre 2004 et 2005 est due à l'achat exceptionnel de fourgons pour l'unité de production culinaire.

Types de véhicules propres du parc municipal (chiffres 2005)

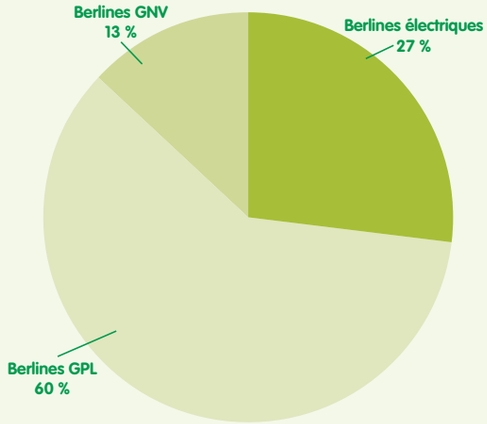

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:02 Page 45

ACTION 8
Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal

L'énergie la moins coûteuse et la moins polluante est celle qui n'est pas consommée. Le patrimoine bâti de la Ville représente d'importantes marges de progrès en termes de performances énergétiques. Un programme global d'amélioration de l'efficacité énergétique est donc en cours, exemplaire pour les autres consommateurs du territoire.

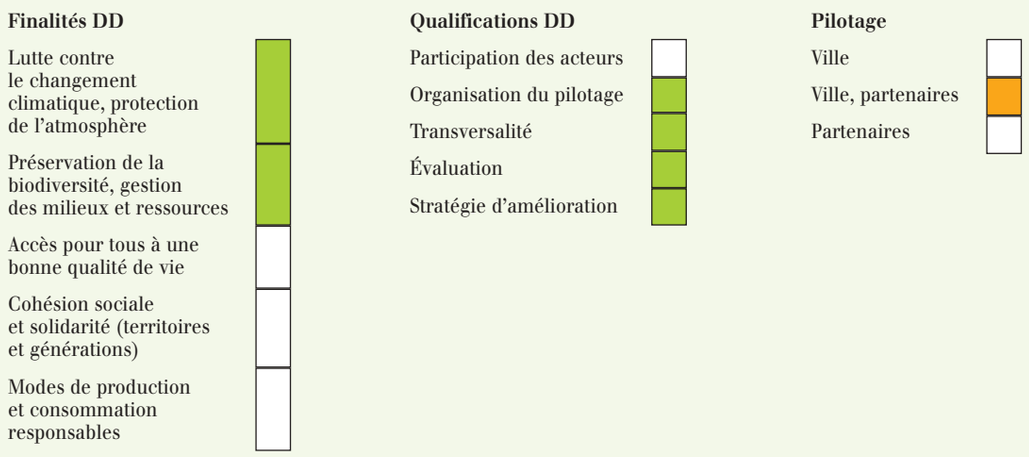

Les acquis

Vers l'énergie durable, avec la création de l'Aduhme

- Depuis les années 1980, la Ville engage des programmes de recherche de l'efficacité énergétique de son patrimoine.
- 1996 : création d'une agence locale des énergies, l'Aduhme*, dans l'optique de renforcer l'action sur la thématique de l'énergie durable*.

Le Plan Énergie + et les moyens mis en œuvre

- Élaboration et mise en œuvre, par la Ville, en partenariat avec l'Aduhme, du Plan Énergie +*, pour une politique énergétique durable sur le patrimoine bâti communal.
- Engagement de moyens humains et financiers pour atteindre les objectifs du plan.
- Définition de sept axes d'intervention.

La Campagne Display portée par Énergie-Cités*

En décembre 2004, la Ville adhère à la campagne européenne Display*, afin de faciliter la mise en application de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments de 2002, visant l'affichage de ces performances.

- Dans un premier temps : édition d'une « étiquette énergie », pour chaque groupe scolaire de la Ville de Clermont-Ferrand.
- Mission réalisée par l'Aduhme et le service Énergie.

Réduire les émissions de CO_2 : une priorité

Le volume de CO_2 produit par le patrimoine bâti communal équivaut à 15.000 tonnes par an, soit l'équivalent de la production de CO_2 de 15.000 véhicules légers. Il reste d'importants efforts à mener.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:02 Page 46

Thème n°2

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Éclairage public : moins de consommation, plus de qualité

L'éclairage public représente plus du tiers de la consommation d'électricité de la ville. Afin d'en maîtriser l'usage, tout en offrant une qualité d'éclairage satisfaisante et sécurisante, de multiples mesures sont prises depuis plus de vingt ans :

- Rénovation des matériels (armoires, câbles, protections, candélabres, lanternes) et réseaux haute tension.
- Remplacement des sources des lampes à sodium haute pression tous les 3 ans (lumière dorée) et des lampes à iodures métalliques tous les 18 mois (lumière blanche)
- Diminution de la consommation d'énergie par les lampes :
  - remplacement de toutes les lampes à décharge au mercure, plus énergivores,
  - expérimentations régulières destinées à tester des systèmes économes.
- Optimisation de l'allumage et de l'extinction du réseau :
  - allumage des réverbères coordonné avec la luminosité extérieure.
- Dans le illuminations, les guirlandes à Leds (Light Emitting Diods) remplacent progressivement les guirlandes traditionnelles équipées de lampes à incandescence. Cette nouvelle technologie peut être également appliquée pour la mise en valeur du patrimoine architectural urbain. L'économie énergétique est importante car une Led ne consomme que de 1 à 5 watts.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:03 Page 47

Les projets

■ Qualité et efficacité énergétique : les maîtres mots de l'action à venir

Le Plan Énergie +

- Concerne les équipements existants comme ceux en projet.
- Vise à réduire de 20 % les consommations d'énergie, tous usages confondus.

Pour cela, la Ville va :

- Poursuivre la gestion comptable des consommations énergétiques, évaluer l'action en termes :
  - d'économies d'énergie,
  - de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Améliorer la connaissance du patrimoine bâti communal
  - éditer des ratios fiables de consommations pour bien cibler et engager des améliorations sur les équipements en place.
- Développer les études sur les possibilités d'amélioration et sur les économies d'énergie réalisables après travaux. Il s'agit de :
  - poursuivre les pré-diagnostics sur les bâtiments existants,
  - engager un plus grand nombre d'études techniques.
- Créer des synergies dans toutes les phases de la construction de bâtiments neufs
  - mobiliser l'ensemble des services municipaux sur la maîtrise des charges énergétiques,
  - en faire une priorité dans les projets de construction et de réhabilitation,
  - création d'un poste transversal d'ingénieur, chargé de mission Énergie.
- Mobiliser toutes les parties prenantes
  - les intervenants (assistants à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) sur l'efficacité énergétique,
  - les usagers des équipements sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

■ Un fonds pour pérenniser la maîtrise de la demande d'énergie

La Ville a ouvert une ligne budgétaire de 150.000 € en 2006. Ce fonds pour la Maîtrise de la demande d'énergie (MDE) servira dans la logique du dispositif européen Display à :

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires
  - isolation des combles des bâtiments les plus énergivores (8.000 m²),
  - travaux dans la logique du dispositif européen Display.
- Expérimenter des techniques innovantes sur l'éclairage public et tester la réduction nocturne du flux lumineux.
- Améliorer en interne la mobilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques.

Les indicateurs

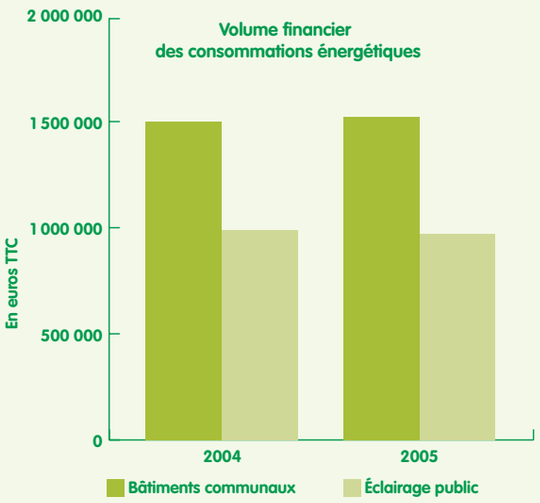

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:03 Page 48

Thème n°2

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation 2.1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air

ACTION 9
Développer l'utilisation des énergies renouvelables

Les ressources en énergie fossile ne sont pas inépuisables. La Ville expérimente, depuis plus de vingt ans, des solutions novatrices. Afin de renforcer son autonomie énergétique et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, elle diversifie ses sources d'énergie, elle produit localement une part d'énergies renouvelables et en fait la promotion, comme le montre son Chemin des énergies renouvelables.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

■ **Une politique d'anticipation depuis les années 1980** (voir Fiche n°8)

- Expérimentation de solutions énergétiques novatrices : solaire thermique, bois-énergie, géothermie.
- 1996 : création de l'Aduhme*, agence locale des énergies.
- 2002 : mise en place du Plan Énergie +* et définition d'axes d'intervention (maintenus pour les années à venir, voir « Les projets »).

■ **Le FITEnR, un fonds pour développer les énergies renouvelables**

- 2003 : ouverture d'une ligne budgétaire de 150.000 €, intitulée Fonds d'innovations technologiques pour les énergies renouvelables (FITEnR)
- Ce fonds permet le financement d'équipements utilisant des énergies renouvelables :

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:04 Page 49

- sur les bâtiments municipaux,
- sur les installations d'opérateurs publics locaux, comme les bailleurs sociaux ou le CCAS*.

• Il vise également à renforcer les efforts pour améliorer la performance énergétique des équipements municipaux.

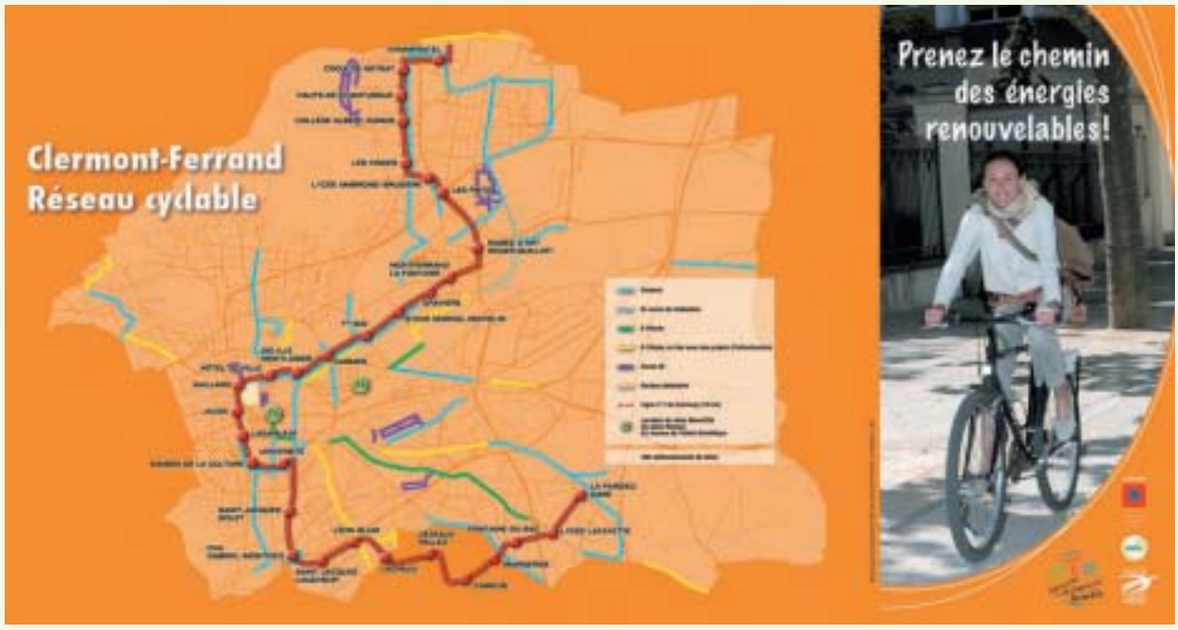

Le Chemin des énergies renouvelables, vitrine des réalisations dans la ville

Créé par la Ville en 2004, dans le but de :

• promouvoir l'utilisation de sources d'énergies renouvelables,
• recenser et diffuser la contribution des installations à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Chemin comprend les installations municipales ou équipements auxquels la Ville a contribué financièrement, comme :

• **des panneaux solaires**, pour la production d'eau chaude sanitaire d'une école, de crèches, de logements, d'un restaurant municipal, d'un gymnase, de vestiaires d'un stade, du CPIE*...

• **des panneaux solaires photovoltaïques** pour la production d'électricité et sa vente à EDF* (au Centre technique du Limousin),
• **un mur trombe** pour le chauffage d'un bâtiment (CPIE),
• **une chaudière au bois** pour le chauffage d'un bâtiment (CPIE),
• **un système de cogénération** pour l'alimentation d'un réseau de chaleur (desservant en chauffage et en eau chaude sanitaire des logements, des écoles, un centre social, des équipements techniques de la Ville, une maison de retraite, un collège),
• **un système de valorisation du biogaz** au Centre d'enfouissement technique de Puy-Long pour la production d'électricité.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:04 Page 50

Thème n°2

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets

Plan Énergie + : le programme à poursuivre

- Investir dans des solutions « énergies renouvelables »
  - pour répondre à des besoins énergétiques sur le patrimoine bâti communal,
  - pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants ayant une incidence sur la santé publique.
- Accompagner les opérateurs locaux du logement social
  - dans le choix de solutions énergétiques performantes et durables,
  - pour des logements sociaux de qualité avec des charges énergétiques maîtrisées et réduites.
- Acheter de l'électricité verte (renouvelable)
  - mettre à profit l'ouverture des marchés de l'énergie,
  - exiger des fournisseurs que 21 % a minima des quantités consommées soient produits à partir d'électricité verte.
- Encourager l'utilisation du solaire thermique auprès des Clermontois.

Le Chemin des énergies renouvelables : les sites à venir

La Ville poursuit la promotion des énergies renouvelables et a inscrit 5 nouveaux sites à son Chemin en 2006 (voir carte).

- Production d'eau chaude sanitaire solaire :
  - deux crèches municipales (Montferrand, Les Vergnes),
  - le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) du CCAS, les crèches de Montferrand et des Vergnes,
  - logements de la ZAC République.
- Le Centre Tram de Champratel du SMTC* : cellules photovoltaïques en toiture et en pare-soleil pour fournir une partie de l'énergie électrique nécessaire au tramway et à la production d'eau chaude sur le site.

Les indicateurs

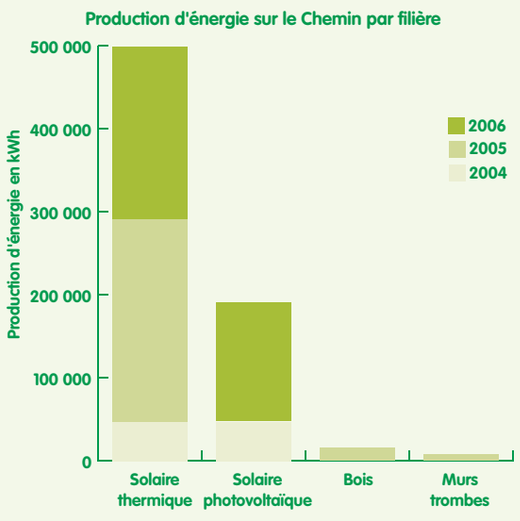

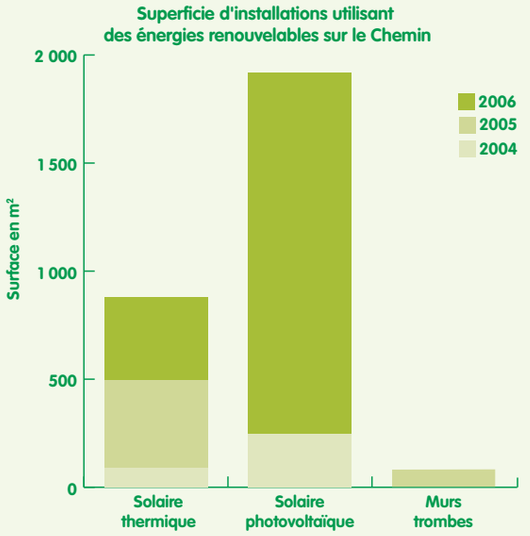

Chaque installation ou site est équipée d'un panneau d'information pédagogique comportant des informations sur le système de production utilisé, son utilisation, l'évaluation des économies en énergie qu'il génère.

Quantité de CO_2 évitée et production d'énergie des installations du Chemin

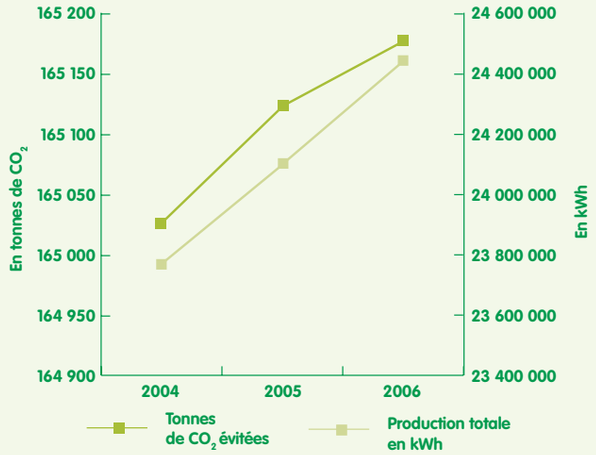

Une tonne de CO_2 évitée localement représente environ la quantité rejetée par une voiture particulière sur une année.

Le Chemin a de nombreux impacts en matière de développement durable :

- Impacts environnementaux :
  - lutte contre l'amenuisement des ressources en énergies fossiles,
  - réduction des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions atmosphériques : 165.115,6 tonnes de CO_2 évitées grâce aux installations du Chemin des énergies renouvelables dont 162.000 tonnes par l'unité de valorisation du biogaz de Puy-Long.
- Impacts sociaux :
  - impact positif sur la santé publique,
  - à l'origine potentielle d'une activité économique créatrice d'emplois locaux,
  - sensibilisation de tous les publics : habitants, acteurs locaux, partenaires et visiteurs.
- Impacts économiques :
  - diminution des consommations de gaz naturel, fioul ou électricité et économies financières sur le poste des dépenses énergétiques,
  - production de chaleur et d'électricité.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:04 Page 52

Thème n°2

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation 2.2 : Améliorer la qualité de l'eau et garantir la ressource

ACTION 10
Optimiser l'usage et la qualité de l'eau

La Ville gère en régie directe la production et la distribution d'eau potable, ainsi que la collecte et le transport des eaux usées. Maintenir la qualité du service public de l'eau en toute équité sociale signifie améliorer le réseau en permanence et tout mettre en œuvre pour que le prix de l'eau au m³ demeure sinon le plus bas, l'un des plus bas parmi ceux des grandes villes de France.

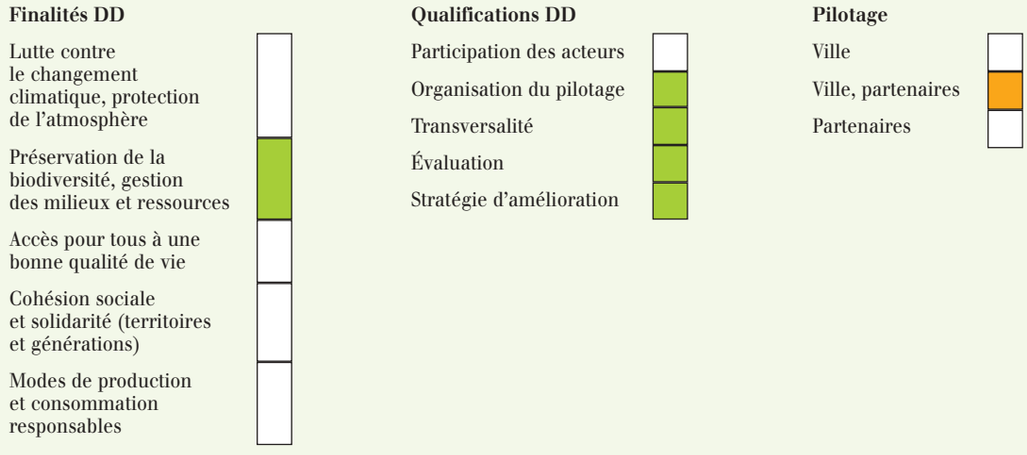

Les acquis

■ Gérer au mieux la ressource

- La loi du 2 janvier 1992 considère l'eau comme un patrimoine commun, qui nécessite une approche intégrée : satisfaire les utilisateurs tout en préservant le milieu naturel.
- L'enjeu, pour la Ville, est de gérer au mieux la ressource en fonction des contraintes, notamment de la réglementation qui touche tous les déversements et prélèvements.

■ Une amélioration constante du réseau

L'organisation qui permet d'optimiser le rendement du réseau et de préserver sa qualité :
- calcul des dimensions du réseau,
- campagnes systématiques de recherche des fuites,
- remplacement des branchements en plomb,
- renouvellement des canalisations.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:05 Page 53

Une protection optimale pour de précieux captages

- Clermont-Ferrand est alimentée aux 2/3 par de l'eau issue de la nappe de l'Allier et pour l'autre tiers par des sources d'origine sous-basaltique.
- Pour préserver cette ressource de qualité, la Ville a signé, avec le Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (Cepa), une convention de gestion du périmètre de captage du Val d'Allier (sites des Vaures et du Moulin) pour la période 2004-2009.

Qualité de l'eau : une double surveillance

- Un constat positif : malgré l'obligation de respect de normes de plus en plus sévères, l'eau distribuée sur la commune depuis plusieurs décennies possède un très bon niveau de qualité tant bactériologique que physico-chimique.
- Des contrôles officiels sont effectués sur la ressource, la production et la distribution, par les services de l'État.
- Des mesures d'autosurveillance sont également réalisées par la Ville :
  - analyses supplémentaires effectuées par le service de contrôle des eaux,
  - installation d'une station d'alerte mobile en bordure de l'Allier, pour détecter d'éventuelles pollutions,
  - surveillance du comportement de poissons vivants dans un aquarium empli de l'eau de l'Allier,
  - mise en place d'analyseurs de chlore en continu en sortie de réservoir.

Les projets

Eau potable : poursuivre une distribution de qualité

- renouveler le réseau à raison de 2 % par an (soit 8 km de canalisations),
- remplacer les 5.200 branchements en plomb d'ici fin 2013, au rythme de 578 chaque année.

Assainissement : optimiser la gestion des eaux de pluie

- Prévention contre certains aléas météorologiques
  En cas d'orages et de fortes pluies, les eaux pluviales rejoignent les eaux usées dans la station d'épuration. La quantité d'eau à traiter s'accroît considérablement. La qualité peut alors s'altérer (métaux lourds…).
- Les mesures de gestion des eaux pluviales
  - Équiper les secteurs de construction récente en réseau séparatif.
  - Favoriser les rétentions d'eaux pluviales dans les parcelles/bassins d'orage.
  - Généraliser la récupération des eaux de pluie à la parcelle et sur les bâtiments municipaux, autant que possible, dans les opérations d'urbanisme.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:05 Page 54

Thème n°2

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les indicateurs

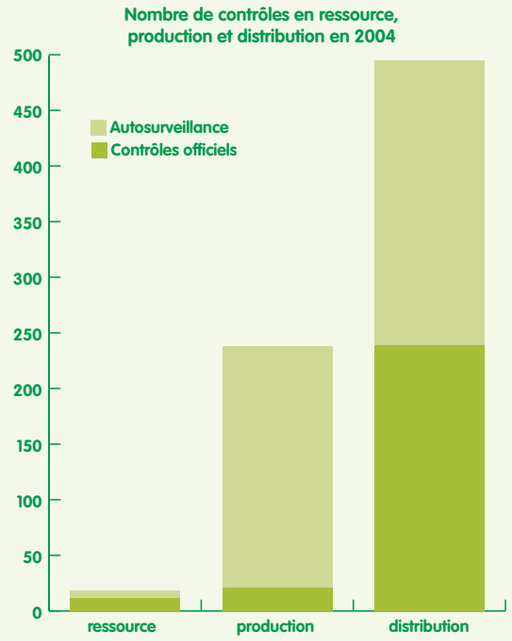

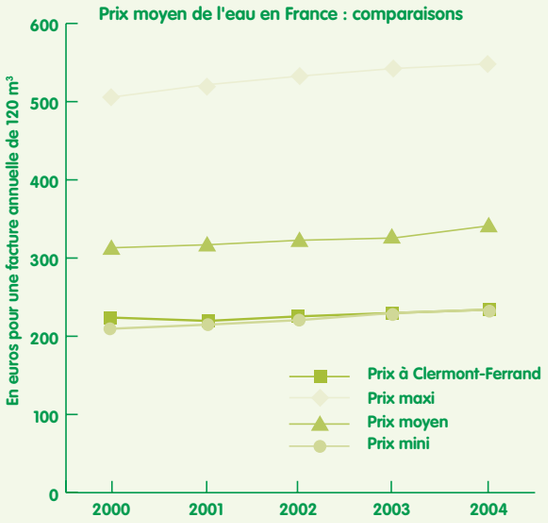

Source : Enquête réalisée annuellement par la Communauté d'agglomération du Havre sur un panel de grandes villes françaises.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:05 Page 55

ACTION 11
Réduire la production de déchets ménagers

Une bonne gestion des déchets permet à la fois de répondre aux besoins des usagers, d'améliorer leur cadre de vie, de protéger leur santé et de préserver les ressources naturelles. Solution privilégiée à Clermont-Ferrand : réduction à la source de la production de déchets et recyclage, pour limiter les tonnages à traiter dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets des ménages. Avec des campagnes de sensibilisation pour encourager la participation des habitants.

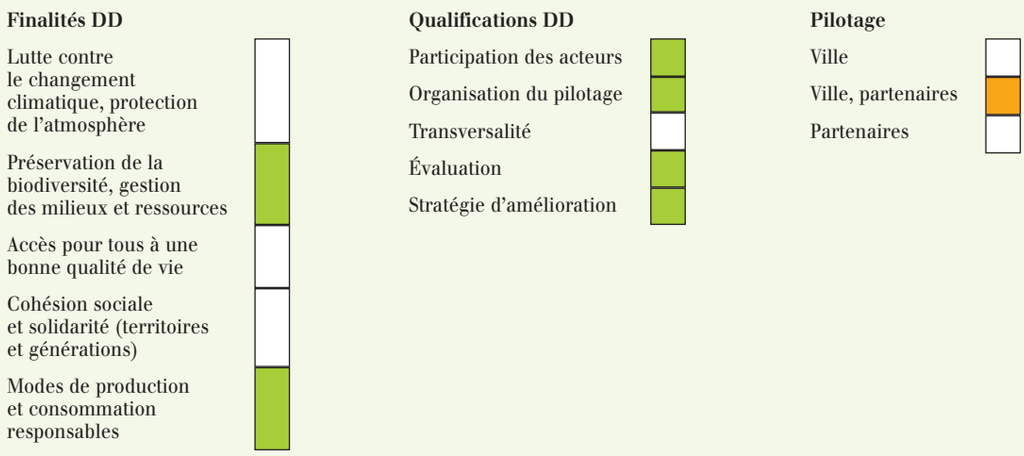

Les acquis

La collecte sélective adoptée sur l'ensemble du territoire

- Une mise en place en 5 phases, réalisée par la Ville puis par Clermont Communauté* (transfert de compétences le 1er janvier 2002) :
  - 1997 : expérimentation dans le secteur des Vergnes,
  - 1998 à 2005 : mise en place en 5 phases de la collecte sélective en porte-à-porte,
  - 2005 : dernière étape avec la mise en place de la collecte à Montferrand et dans l'hypercentre de Clermont-Ferrand.
- En appui, une communication élargie
  De 1997 à 2002, les Clermontois ont été sensibilisés et informés sur la collecte sélective en porte-à-porte grâce aux ambassadeurs du tri ou éco-ambassadeurs*.

À chaque déchet sa solution

- Production d'énergie grâce à la récupération

Les ordures ménagères brutes et résiduelles* sont évacuées vers le Centre d'enfouissement technique (CET) de Puy-Long. Ce centre génère du biogaz, qu'il récupère pour produire de l'énergie.

- Valorisation grâce au tri

Les emballages recyclables* (papiers, cartons, métal, plastique) sont apportés par les camions de collecte au centre de tri de Saint-Ours-les-Roches. Après le tri, ils sont conditionnés, stockés puis évacués, chacun vers la filière de recyclage adaptée.

- Recyclage des autres déchets
  - Les déchets verts sont broyés au CET de Puy-Long puis transportés et compostés sur une plate-forme située sur la commune d'Aubiat.
  - Les déchets toxiques des ménages sont récupérés dans les déchetteries ou dans le cadre de partenariats avec le monde associatif et des entreprises. Ils sont traités par des entreprises spécialisées.
  - Les gravats et les encombrants sont enfouis à Puy-Long.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:05 Page 56

Thème n°2

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déchets municipaux : un traitement par filière

- Papiers et déchets ménagers. Dans les bureaux et les bâtiments techniques, les agents disposent de deux corbeilles : l'une pour les ordures ménagères, et l'autre, de couleur verte, pour les emballages recyclables.
- Gravats, bois et palettes, produits toxiques, huiles, pneumatiques : ces déchets « techniques » sont évacués vers des filières adaptées.
- Déchets informatiques : ils suivent un circuit de collecte et de recyclage mis en place par la Ville.

Les projets

La ville de Clermont-Ferrand s'inscrit dans les objectifs du Ministère de l'écologie et du développement durable, à savoir :

- une réduction des volumes de déchets à la source.
- une augmentation de la quantité de déchets valorisés par réemploi, recyclage, compostage ou méthanisation.
- le respect des nouvelles normes environnementales en vigueur.
- Les objectifs de diminution de la production de déchets ménagers sont ainsi de passer de 300 kg par habitant et par an d'ordures ménagères résiduelles à 200 kg en 2015 conformément aux directives nationales.

Déchets municipaux : vers des solutions globales

- Appliquer le principe prioritaire : réduire les déchets à la source
  Parmi les mesures préconisées :
  - achats : clause à la commande de reprise et réduction des emballages,
  - sensibilisation des agents au tri (grâce à Intranet, à des affichettes rappelant les préconisations pour le tri sur chaque site, dans chaque service),
  - production des documents en recto verso (dossiers du conseil municipal, cahier des charges des marchés publics…).

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:06 Page 57

- Mettre en place un dispositif de gestion globale
  Dans cette perspective, les solutions envisagées :
  - soutien à la création d'une déchetterie professionnelle pour organiser les filières de récupération et de recyclage des déchets « techniques »,
  - développement des contrats avec les filières locales de récupération et de recyclage, notamment avec les associations d'insertion professionnelle,
  - identification de personnes relais, par service et par site, pour la collecte sélective,
  - désignation d'un responsable déchets en charge des relations avec Clermont Communauté,
  - concertation avec les représentants des professionnels,
  - mise en place d'une traçabilité complète de la collecte et du recyclage des déchets municipaux,
  - étude, avec Clermont Communauté, de solutions de recyclage des boues de station d'épuration.

Les indicateurs

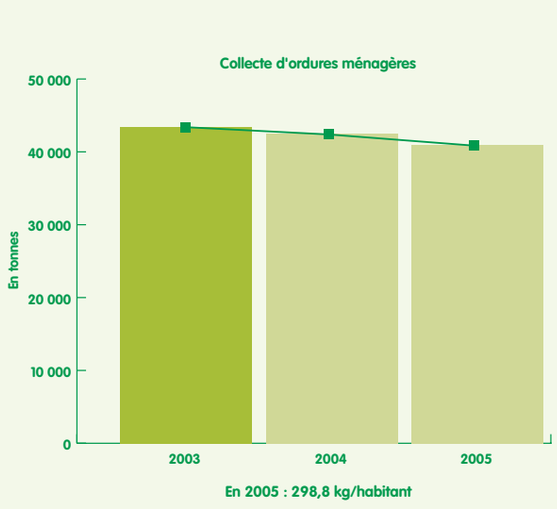

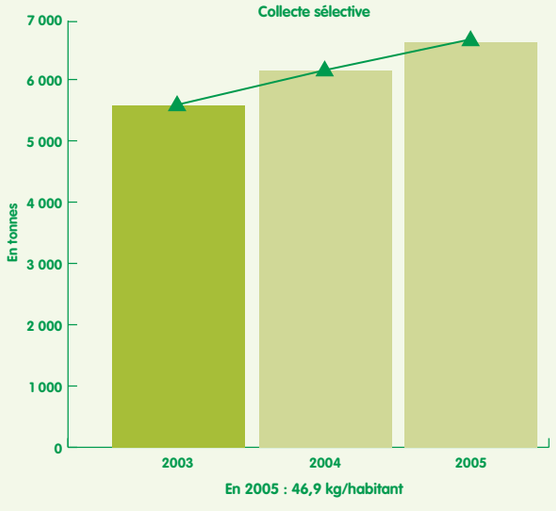

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:06 Page 58

Thème n°2

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

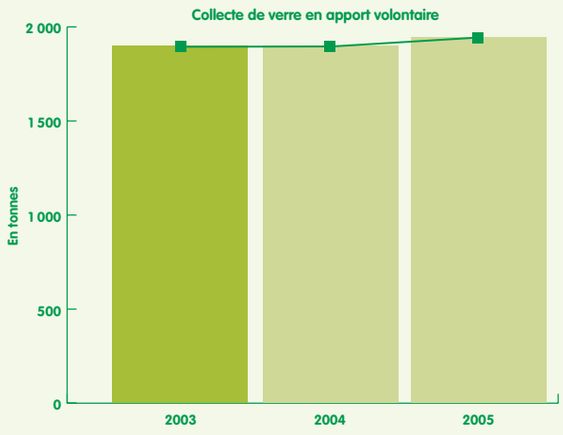

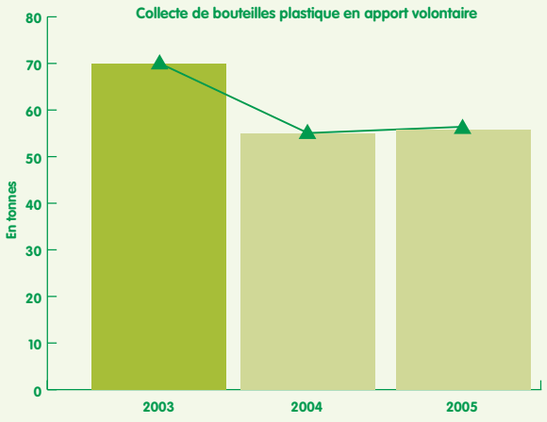

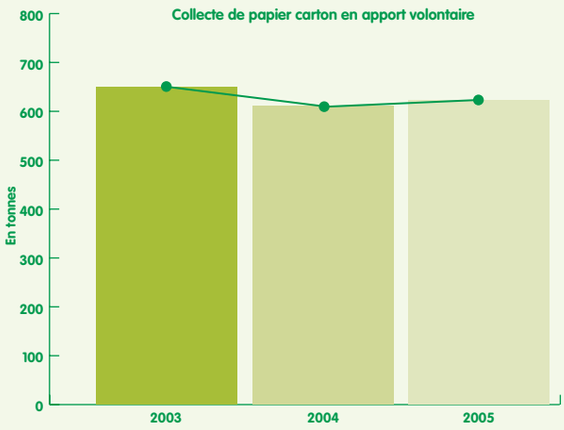

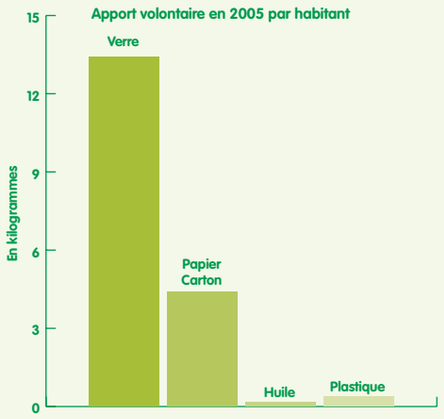

Source : Service Environnement de Clermont Communauté
Tonnages collectés sur le territoire de la ville de Clermont-Ferrand.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:06 Page 59

ACTION 12
Faire de la Ville un exemple pour ses habitants

La mise en œuvre d'un Agenda 21 nécessite un engagement fort de l'ensemble des services de la collectivité. Il s'agit d'adopter des comportements exemplaires, de contrôler et réduire les impacts négatifs des activités municipales sur l'environnement et la qualité de vie.

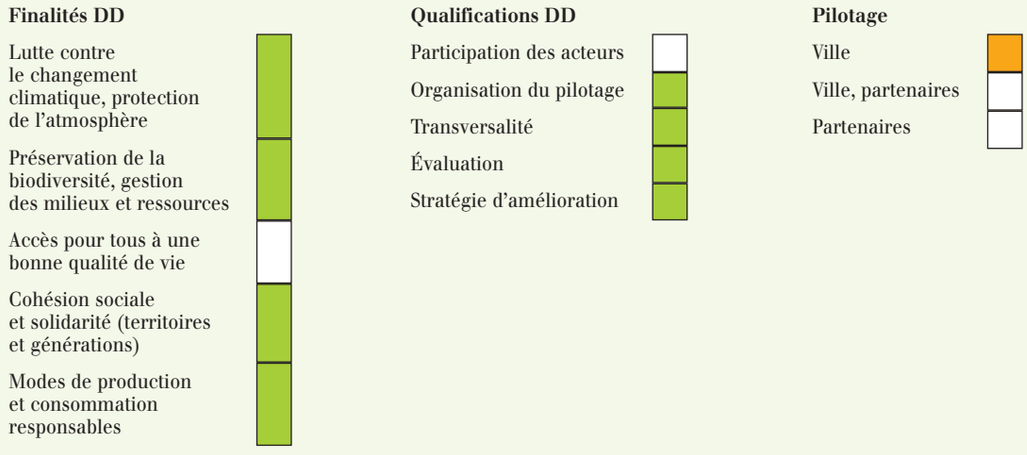

Les acquis

■ Participation des agents aux projets de développement durable

- L'actualisation, lancée fin 2004, a largement sollicité la participation des services
  - Renseignement du tableau de bord pour effectuer le bilan de l'Agenda 21 première version.
  - Information sur les objectifs et la méthodologie de l'actualisation, à travers des articles sur le magazine interne « Cité Flash » et sur Intranet.
  - Participation des personnes ressources « développement durable » aux réunions de concertation sur l'actualisation de l'Agenda 21, en juin et septembre 2005.

■ L'éco-responsabilité dans le quotidien des services :

L'éco-responsabilité au quotidien
Mobilisons-nous pour la maîtrise de la demande en énergie et en eau, en Auvergne.
Découvrez les gestes simples d'éco-responsabilité au quotidien.

- Quelques exemples de gestes éco-responsables
  - Remplacement de lampes classiques par des lampes basse consommation à l'Hôtel de Ville.
  - Optimisation de l'usage des photocopieurs et imprimantes lors de leur remplacement.
  - Utilisation des poubelles vertes pour le papier.
  - Arrosage nocturne intégré des espaces verts aux abords des équipements sportifs et de certains services extérieurs.
  - Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et protection biologique intégrée.
- Création en novembre 2005 d'une rubrique intitulée « Les gestes économes » dans le magazine interne et sur l'Intranet, sur les thèmes :
  - Économies d'électricité, d'éclairage et de chauffage dans les bureaux et les ateliers
  - Économies d'eau dans les bâtiments et chasse aux gaspillages,
  - Optimisation de l'utilisation du papier.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:06 Page 60

Thème n°2

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets

Renforcer les comportements éco-citoyens

- Utilisation du papier
  - Privilégier le papier recyclable.
  - Économiser le papier :
    - imprimer les documents municipaux en recto verso,
    - réutiliser comme brouillons les versos des feuilles usagées,
    - n'imprimer les messages outlook que lorsque c'est indispensable.

- Consommation d'eau
  - Signaler les fuites d'eau constatées au service de maintenance-exploitation des bâtiments communaux.
  - Développer l'arrosage raisonné de tous les espaces verts.
  - Récupérer l'eau.
  - Mettre en place un stockage de l'eau des piscines que l'on vide pour pouvoir arroser les fleurs en cas de sécheresse.
  - Utiliser les eaux de pluie qui s'écoulent sur les bâtiments communaux pour le lavage et l'arrosage des espaces verts aux abords de ces bâtiments.
  - Réduire le gaspillage de l'eau potable aux robinets et fontaines réfrigérantes.

- Consommation d'énergie
  - Veilles informatiques : éteindre ses écrans et unité centrale d'ordinateur avant de quitter son bureau.
  - Chauffage : adapter la température de son bureau à 19/20°C.
  - Éclairage : éteindre la lumière en quittant son lieu de travail.
- Déplacements
  - Appliquer le Plan de déplacements administration de la mairie (voir Action 17), en utilisant les modes alternatifs de déplacement.
  - Adopter au volant des modes de conduite souple pour consommer moins d'énergie.
  - Utiliser les vélos et scooters électriques réservés au personnel.

Mettre en place une politique d'achats éco-responsables

- Développer les achats publics responsables, c'est-à-dire :
  - éthiques (garantissant le respect des conventions internationales du travail),
  - équitables (assurant une rémunération équitable du travail),
  - respectueux de l'environnement.
- Introduire des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics. Par exemple :
  - achat de papier et d'enveloppes recyclables,
  - introduction d'aliments biologiques dans les menus de la restauration scolaire,
  - généralisation des lampes basse consommation pour les bâtiments communaux,
  - privilégier les productions à faible empreinte écologique.

38-61-Agenda21_FichesAction_Th2 14/12/06 14:06 Page 61

ÉVITER LES GASPILLAGES

Papier : Représente 80 % des déchets produits par les activités administratives.

Eau : Un robinet qui goutte, c'est 3.000 litres d'eau perdus par mois, une chasse d'eau 18.000 litres.

Informatique : En une nuit, un appareil gaspille plus d'énergie qu'au cours de deux heures d'utilisation.

Chauffage : 1°C de moins = 7 % d'économie d'énergie. Diminuer la température, c'est aussi limiter les rejets de CO_2 dans l'atmosphère.

Conduite au volant : En ville, une conduite brusque peut augmenter la consommation de carburant jusqu'à 40 %, soit 3,5 l de carburant en plus pour 100 km. 4 trajets sur 10 ne dépassent pas 2 km. Le premier consomme 50 % de plus que lorsque la voiture est chaude, le deuxième, 25 %. Limiter la vitesse : une différence apparemment faible de 10 km/h sur autoroute entre 120 km/h et 130 km/h engendre, pour une voiture moyenne, une différence de consommation de plus d'un litre aux 100 km !

À SAVOIR

En France, la commande publique représente 45 milliards d'euros. Un secteur où les démarches éco-responsables peuvent servir d'exemple.

Sensibiliser les agents aux pratiques environnementales

- Témoignages et portraits, dans les supports internes, d'agents innovant en matière de développement durable.
- Échanges d'expériences entre agents sur les gestes éco-responsables que chacun peut avoir au quotidien.

- Conduite automobile : une partie de la ligne budgétaire « Maîtrise de la demande d'énergie » est consacrée à la communication incitant les agents à conduire leur véhicule de manière plus souple et moins polluante.

Les indicateurs

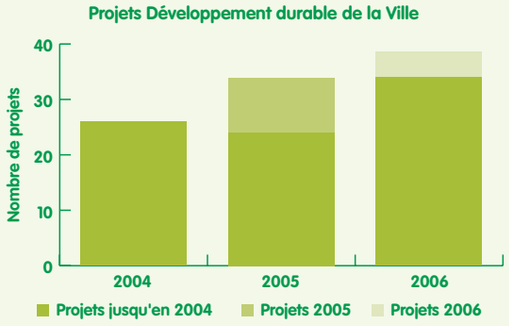

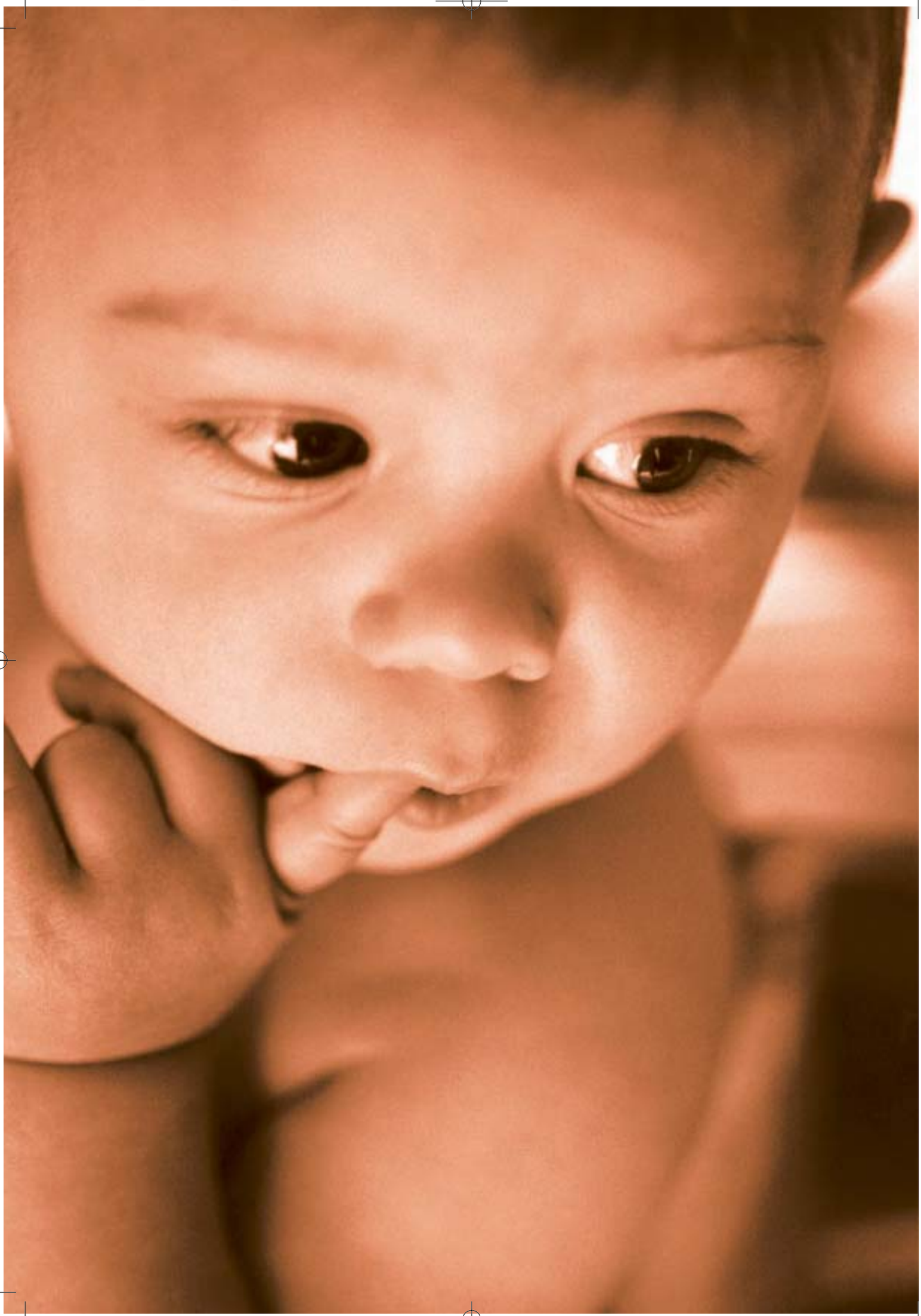

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:17 Page 63

Les fiches action

THÈME N°3

Un projet urbain durable : qualité de vie et solidarité

Il s'agit de créer les conditions pour mieux vivre ensemble dans une ville accessible à tous, en limitant les nuisances, particulièrement pour les catégories les plus fragiles de la population, dans un souci d'équité sociale et intergénérationnelle.

À Clermont-Ferrand, le renouvellement urbain est l'occasion de repenser la cité pour favoriser la mixité sociale et fonctionnelle et garantir à tous l'accès de la ville et de ses services. Il s'appuie sur la diversification des modes de déplacement et la réduction de l'usage de l'automobile. Les plans de déplacement (des entreprises, des administrations, des établissements scolaires et des autres usagers) soutenus par la Ville favorisent les transports publics et l'usage de modes de circulation doux au sein d'un vrai partage de la voirie.

Ce thème comporte cinq orientations :

■ **Orientation 3.1 :** Intensifier le renouvellement urbain
- **Action 13 :** Requalifier l'espace urbain p.64
- **Action 14 :** Favoriser la haute qualité environnementale (HQE) p.67

■ **Orientation 3.2 :** Diversifier les modes de déplacement et maîtriser l'usage de l'automobile
- **Action 15 :** Développer les transports publics urbains p.70
- **Action 16 :** Encourager les déplacements à pied et à vélo p.74
- **Action 17 :** Généraliser les plans de déplacement des entreprises, établissements scolaires et administration p.77

■ **Orientation 3.3 :** Mettre en valeur le patrimoine historique et naturel
- **Action 18 :** Mettre en valeur et gérer durablement les espaces verts et naturels p.79
- **Action 19 :** Mettre en valeur le patrimoine historique et bâti p.82

■ **Orientation 3.4 :** Mieux vivre ensemble dans la ville
- **Action 20 :** Lutter contre les nuisances sonores p.85
- **Action 21 :** Favoriser la propreté dans la ville p.88

■ **Orientation 3.5 :** Faire du développement durable un moteur de la solidarité et de l'emploi
- **Action 22 :** Organiser la solidarité p.91
- **Action 23 :** Accompagner les personnes âgées dans leur projet de vie p.94
- **Action 24 :** Donner aux jeunes de nouvelles clés d'entrée vers les loisirs p.97
- **Action 25 :** Faciliter la vie des habitants au quotidien p.101

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:17 Page 64

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Orientation 3.1 : Intensifier le renouvellement urbain

ACTION 13
Requalifier l'espace urbain

En matière de logement et d'aménagement de l'espace urbain autour de l'habitat, les efforts se conjuguent dans une mixité sociale, fonctionnelle, environnementale et foncière sur le territoire. Aujourd'hui, les projets de renouvellement urbain représentent un saut qualitatif supplémentaire, dans un esprit de concertation, de cohésion sociale et de solidarité.

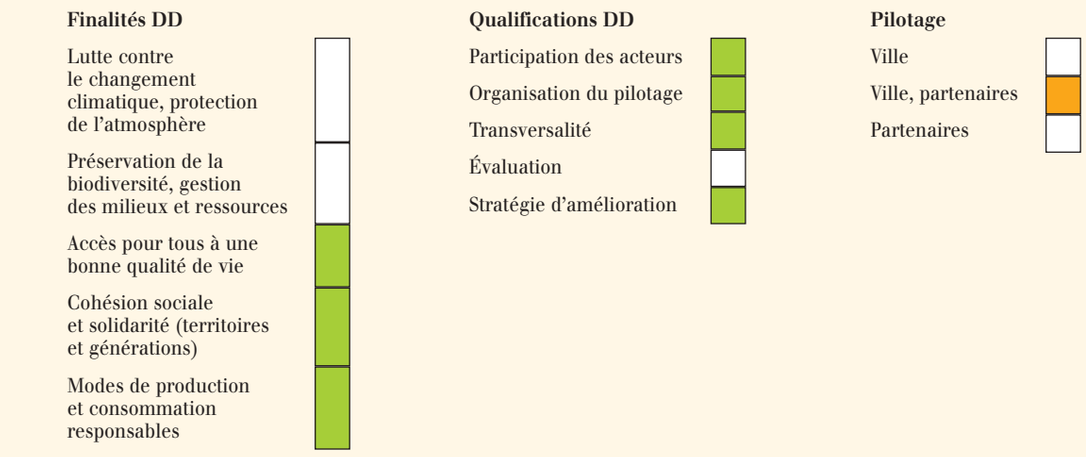

Les acquis

Une dynamique dans les projets liés à l'habitat social

- Dès les années 1970, une politique volontariste en faveur de la mixité sociale
  - Programmes de construction et réhabilitation en centre-ville.
  - Réalisation de copropriétés dans les quartiers en zones urbaines prioritaires (ZUP).
- À partir des années 2000, une stratégie renforcée à l'échelle communautaire
  - 2001 : opération de renouvellement urbain,
  - 2002 : politique d'habitat social solidaire d'échelle communautaire pour promouvoir la cohésion sociale, la solidarité, la mixité sociale et générationnelle.
  - Aide à la production de logements sociaux.
  - Aide à la qualité de service :
  - 2003 : lancement des zones pilotes d'habitat
  - 2004 : mise en place de la zone franche urbaine (ZFU)
  - 2005 : projet de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), après une réflexion collective lancée en 2003, par la Ville, Clermont Communauté* et les bailleurs sociaux et accord du comité d'engagement en décembre,
  - 2006 : finalisation du Programme local de l'habitat (PLH) :
    - 1.300 à 1.500 logements par an, publics et privés.
    - Une répartition géographique équilibrée et diversifiée de logements sociaux.
    - Prévention de la déqualification des quartiers d'habitat.
    - Résorption de l'habitat indigne et vacant avec des outils mutualisés.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 15/12/06 16:38 Page 65

- Pour sa part, la Ville a engagé en 2006, une procédure de programme d'intérêt général (PIG) sur la partie la plus ancienne de Clermont-Ferrand pour :
  - améliorer le parc privé,
  - produire du logement locatif conventionné maîtrisé,
  - lutter contre l'insalubrité diffuse,
  - mieux répartir au sein des quartiers le logement social,
  - résorber le logement vacant

  Les quartiers concernés : la Gare/Sablon(tranche ferme, pour une durée de trois ans à compter de fin 2007) ; Saint-Alyre, Regensburg/Vallières, Blatin (tranches conditionnelles à partir de 2009, sur une durée de deux à trois ans).

La démarche Zone pilote d'habitat

- Les axes privilégiés
  - les parcours résidentiels,
  - la mixité sociale : 1/3 logements sociaux et 2/3 locatifs libres, en accession.
- Le choix de la haute qualité environnementale
  - dans les constructions et logements,
  - dans les aménagements extérieurs (le plan de masse a été adapté aux normes HQE).
- Les quartiers choisis parmi les zones identifiées par Clermont Communauté comme zones pilotes d'habitat :
  - Trémonteix : 600 logements (voir Action n°14),
  - Champratel : 220 logements.

trémonteix
* Un nouveau point de vue sur l'habitat

Les projets

Projet Anru : une politique de renouvellement urbain pour restructurer des quartiers classés en zone urbaine sensible (Zus) dans une logique de mixité sociale et de développement durable

- La Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Communauté et les bailleurs sociaux ont initié en 2003 une réflexion collective auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).
- Les quartiers concernés à Clermont-Ferrand se situent au nord, comme Champratel, Croix-de-Neyrat, Les Vergnes, La Gauthière et au sud, comme Saint-Jacques.
- La rénovation urbaine s'appuie sur 4 principes :
  - une concertation permanente quartier par quartier,
  - des opérations de démolition compensées : 1 logement pour 1 logement,
  - une reconstruction sur site favorisant la mixité sociale et la diversité des logements,
  - un projet global pour promouvoir une nouvelle typologie de logements, de nouveaux services et activités et rénover le cadre de vie.
- Un programme sur 5 ans (2006-2011) pour 215 M€, dont 17 M€ apportés par la Ville de Clermont-Ferrand.
- Démolition puis reconstruction de 623 logements :
  - Démolition de 623 logements ne correspondant plus aux besoins des habitants.
  - Reconstruction de 623 nouveaux logements par les organismes HLM (195 logements en accession sociale, 160 en locatif libre et 412 logements sociaux).
  - Tous les locataires seront relogés après concertation.
- Réhabilitation de 3.381 logements du parc existant avec transformation des groupements d'immeubles en quartiers résidentiels (rénovation des espaces extérieurs).
- Création d'équipements et d'espaces publics :
  - Maison de quartier à Saint-Jacques, reconstruction du groupe scolaire Daniel-Fousson, amélioration de la sécurité dans les écoles et leurs abords.
  - Création de nouvelles voies de circulation douce, réservées aux piétons et aux cyclistes.

Le tramway, fil conducteur

Ce nouveau mode de transport, mis en service en novembre 2006, permet :

- un meilleur équilibre entre l'automobile et les modes de déplacement « doux »,
- une économie de consommation énergétique globale sur l'agglomération et une diminution des nuisances (sonores et polluantes),
- le rapprochement de tous les quartiers entre eux et l'égal accès de tous les Clermontois aux performances des équipements publics et privés,

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 15/12/06 15:37 Page 66

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

- la promotion des énergies renouvelables : le Centre Tram de Champratel est équipé de panneaux photovoltaïques,
- l'accès à l'emploi des populations des quartiers, par le biais des chantiers d'insertion.

Cohésion sociale, dialogue et solidarité

- Politique d'accueil en faveur des jeunes ménages, en réduisant l'étalement urbain : les reconstructions s'effectuent sur les quartiers eux-mêmes.
- Un renforcement d'une offre plus diversifiée de logements : un tiers des futurs logements sociaux sera réalisé en dehors de la ville et de ses zones urbaines sensibles, ce qui conduira à diminuer la proportion de logement social dans les ZUS et à y augmenter la proportion des logements en copropriété.
- Grâce à la cellule Gestion urbaine de proximité (GUP), un dialogue constant avec les habitants, les associations, les acteurs de la vie culturelle, sociale et économique des quartiers sensibles.
- Relogement et suivi personnalisé des ménages, piloté par une commission partenariale (bailleurs sociaux, collectivités, Département, État).

Un soutien au développement économique et à l'emploi

- Création de locaux d'activités en pied d'immeubles à Croix-de-Neyrat.
- Extension, reconstruction ou restauration de locaux commerciaux existants : galerie marchande de Croix-de-Neyrat, centres commerciaux de La Gauthière et de Saint-Jacques.
- Amplification de la mixité fonctionnelle apportée par le dispositif de la zone franche urbaine.
- Soutien à l'insertion professionnelle par le biais de la Cellule « emploi insertion » du tram : environ 90 personnes ont trouvé du travail dans les entreprises du chantier du tramway.

Les indicateurs

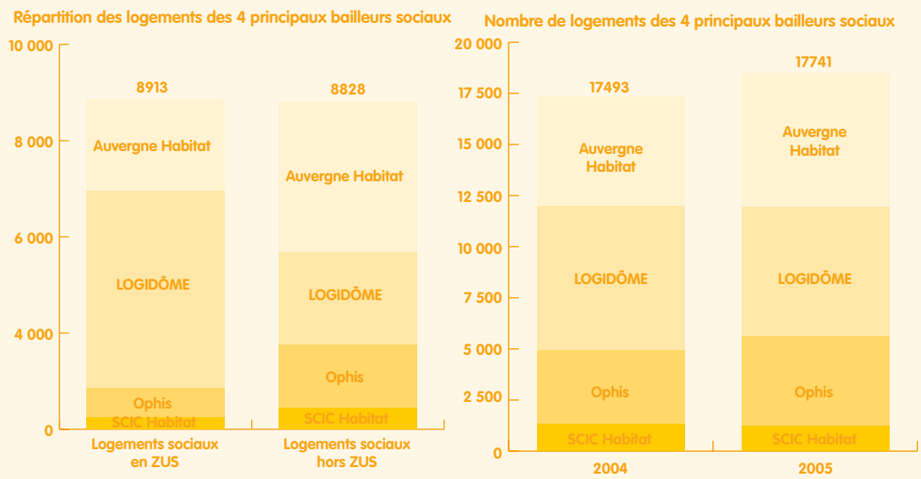

Source : Auvergne Habitat, Logidôme, Ophis, SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais.

0 800 63 2003

Ce numéro vert répond aux questions des habitants sur les équipements, les espaces publics, leur accessibilité.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:17 Page 67

ACTION 14
Favoriser la haute qualité environnementale

La démarche haute qualité environnementale (HQE) peut s'appliquer aussi bien à l'agencement des bâtiments, des lieux de vie et de travail, qu'aux aménagements aux abords de ces bâtiments et à l'espace urbain. Elle peut contribuer à réduire le coût des équipements, les temps de transport et la ségrégation spatiale. C'est pourquoi elle est intégrée dans un nombre croissant de projets.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

Avec le POS, l'amélioration du cadre de vie

Les principaux objectifs de la révision du Plan d'occupation des sols (POS) en 2000 :
- améliorer le cadre de vie des Clermontois,
- accueillir de nouveaux habitants,
- affirmer Clermont-Ferrand comme métropole économique régionale,
- s'inscrire dans une logique de développement durable,
- mettre en place une politique de déplacement cohérente.

La création de zones d'aménagement concerté (ZAC)

La conception d'une ZAC est issue d'objectifs précis :
- Pour la ZAC de Trémonteix (600 logements) :
  - accueillir et surtout retenir des jeunes ménages à Clermont-Ferrand,
  - lutter contre l'étalement urbain,
  - promouvoir un aménagement HQE dans un nouveau quartier jouxtant une zone naturelle.
- Pour la ZAC du quartier Kessler-Rabanesse :
  - réaliser en centre-ville des logements assurant une mixité sociale, avec des commerces, des bureaux, des lieux de vie et de rencontre,
  - donner une image forte à ce quartier, associée à la jeunesse et à la vie étudiante.

Le développement de la démarche HQE

- Sur des équipements collectifs :
  - CEPE labellisé CPIE* (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement), avec Clermont-Dômes,
  - Nouvel Hôpital Estaing, avec le CHU,
  - Centre Tram de Champratel, avec le SMTC*,
- Voire à l'échelle de quartiers entiers : ZAC de Trémonteix, ZAC République (avec l'Ophis*).

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:18 Page 68

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Les projets

Accueillir de jeunes ménages

Il s'agit de poursuivre la reconquête de la ville par ses habitants :
- augmenter le nombre de nouveaux habitants et de jeunes ménages s'installant dans la ville,
- renforcer l'attractivité de la ville pour les jeunes et les étudiants.

Favoriser une occupation raisonnée du territoire

Actuellement, les projets menés par la Ville en matière d'aménagement et de construction vont dans ce sens :
- contenir l'étalement urbain,
- limiter la consommation d'espace pour les nouvelles constructions,
- réduire en conséquence les coûts des équipements urbains, les temps de transport,
- lutter contre la ségrégation spatiale.

Promouvoir la démarche HQE dans les projets urbains

Pour amplifier cette démarche, la Ville s'appuiera sur le centre de ressources du CEPE labellisé CPIE, qui va :
- diffuser les expériences,
- entretenir une réflexion permanente sur l'art de construire dans le respect de l'environnement et de l'ambiance de vie.

Architecte : Yves Perret - l'Atelier de l'Entre

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:18 Page 69

La démarche haute qualité environnementale (HQE)

La démarche HQE s'inscrit dans une politique de développement durable et vise à limiter l'impact négatif des constructions sur l'environnement. Cette démarche n'est ni un label, ni une nouvelle norme. Elle s'applique du projet jusqu'à la démolition aux bâtiments nouveaux ou en rénovation.

Des cibles à atteindre sont définies dans les domaines suivants :

- **l'éco-construction (3 cibles : relation harmonieuse des bâtiments, choix intégré des procédés et matériaux, chantier à faibles nuisances),**
- **l'éco-gestion (4 cibles : l'énergie, l'eau, les déchets, l'entretien et la maintenance),**
- **le confort et la qualité de vie (4 cibles : confort hygrothermique, confort acoustique, confort visuel, confort olfactif),**
- **la santé (3 cibles : hygiène et conditions sanitaires, qualité de l'air, qualité de l'eau).**

Les indicateurs

Quartiers engagés dans une démarche HQE en 2005

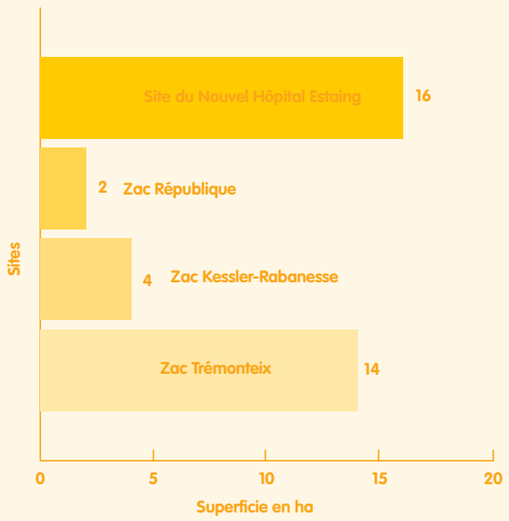

Bâtiments engagés dans une démarche HQE en 2005

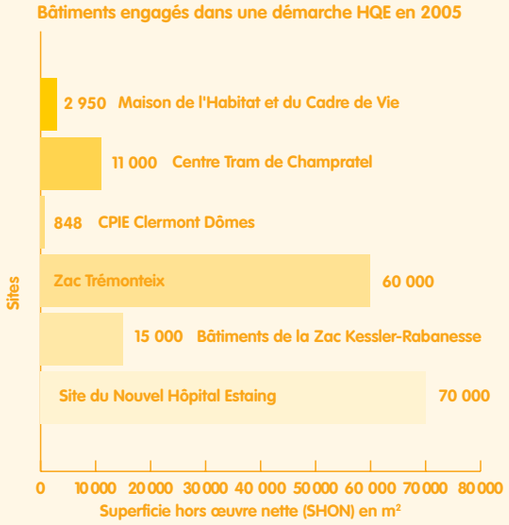

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 18/12/06 11:56 Page 70

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Orientation 3.2 :
Diversifier les modes de déplacement et maîtriser l'usage de l'automobile

ACTION 15
Développer les transports publics urbains

Moins de voitures dans la ville suppose avant tout une offre optimisée de transports publics urbains. Il s'agit d'atteindre un équilibre durable entre d'une part la satisfaction des besoins en termes de mobilité et de facilité d'accès, et d'autre part la protection de l'environnement et de la santé. Le développement des transports publics, en cohérence avec les objectifs du Plan de déplacements urbains de l'agglomération clermontoise, s'effectue dans un souci de coordination avec les autres modes de déplacement.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

■ Avec le PDU 2001, des transports plus diversifiés et plus performants

Le Plan de déplacements urbains* de l'agglomération clermontoise, rendu obligatoire par la loi Laure (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) de 1996 et approuvé par le Comité syndical du SMTC* le 30 janvier 2001, porte sur les déplacements et la mobilité :

- Organiser et satisfaire les besoins en déplacements,
  - en maîtrisant la circulation automobile,
  - en développant l'usage des transports collectifs.
- Préserver l'environnement et optimiser le partage de l'espace :
  - en favorisant les modes les moins consommateurs d'espace,
  - en luttant contre la pollution, le bruit et les accidents.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:18 Page 71

Les actions menées dans ce contexte :

- augmentation de l'offre globale des transports collectifs dans un souci de pertinence socio-économique et d'équilibre territorial,
- mise en place de la première ligne de tramway, en novembre 2006,
- amélioration de l'efficacité des transports collectifs, par l'intermodalité, les sites propres, les temps de parcours,
- renforcement des moyens d'information du public pour améliorer la qualité du service offert et faciliter son accessibilité :
  - Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs,
  - information par SMS et e-mail,
- réalisation d'un nouveau plan de circulation dans le centre-ville permettant de maîtriser la circulation automobile,
- promotion des modes alternatifs de déplacement (transports collectifs, vélo, marche à pied),
- réduction du coût du stationnement résidentiel journalier de 1,5 à 1 € depuis le 1er janvier 2006.

Une offre spécifique pour les personnes à mobilité réduite

La centrale de mobilité du SMTC a développé, pour les personnes ne pouvant utiliser les moyens de transport traditionnels, le « transport à la demande » :

- mise à disposition de trois véhicules adaptés,
- réservation téléphonique,
- accessibilité avec un simple titre de transport T2C.

Sensibilisation lors de la Semaine de la mobilité

Lors de ces journées organisées en septembre, en partenariat avec le SMTC, T2C*, MooviCité*, Vélo 63, etc, la communication s'adresse :

- Aux scolaires et aux jeunes
  - sur l'intérêt du vélo et du roller,
  - pour la promotion des Plans de déplacement d'établissements scolaires.
- Au grand public
  - sur la diversité des transports en commun sur l'agglomération et sur les atouts du tramway,
  - sur l'intérêt des Plans de déplacement d'entreprises.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 15/12/06 16:03 Page 72

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Les projets

Évaluer pour agir

Le SMTC a engagé en décembre 2005, la révision du PDU, en collaboration avec les autorités responsables des transports du Grand Clermont, Clermont Communauté, la Ville de Clermont-Ferrand et le Sepac. L'évaluation du premier PDU permettra d'élaborer un nouvel outil prospectif de planification et de coordination à l'échelle du Grand Clermont.

Favoriser les transports en commun

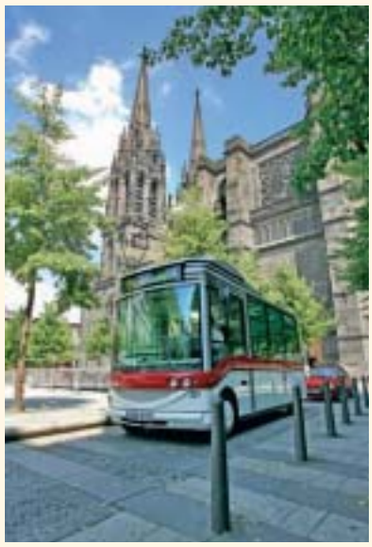

L'objectif du Plan de déplacements urbains, à l'horizon 2010, est :
- d'augmenter la fréquentation des transports collectifs urbains de 30 %,
- d'améliorer la part des transports collectifs de 10 à 14 %.

Améliorer la qualité de service

- Offre : développement de l'offre de 11 %.
- Réseau :
  - prolongation de la ligne de tramway jusqu'aux Vergnes
  - réorganisation et développement du réseau de bus T2C. La Ville soutiendra auprès du SMTC :
  - l'adaptation du nouveau réseau aux demandes des quartiers,
  - le fonctionnement d'un service de nuit conséquent et adapté,
  - l'étude sur le fonctionnement de l'intermodalité à l'échelle du Grand Clermont.
- Circulation : amélioration des conditions de circulation (voies réservées, priorités aux carrefours…).
- Information :
  - étude des trajets sur Internet.

Renforcer l'attractivité des transports

- développement de services de proximité (navettes hyper-centre…) et de services complémentaires (location de vélos…),
- développement d'une flotte de véhicules respectueuse de l'environnement.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 15/12/06 16:04 Page 73

Développer l'intermodalité

L'intermodalité permet au passager de passer facilement et rapidement d'un mode de transport à l'autre grâce à :

- une billetterie électronique permettant l'achat de tous les titres de transport (tramway, bus, train, car…),
- l'extension des tarifications intermodales,
- l'amélioration des correspondances physiques entre les réseaux urbains et interurbains,
- la réalisation de 5 parkings intermodaux le long de la ligne de tramway en 2006 et 2007.

Augmenter l'offre pour les personnes à mobilité réduite

L'objectif est d'augmenter chaque année de 5 à 10 % les transports publics urbains accessibles aux personnes à mobilité réduite :

- mise en accessibilité de 6 lignes régulières sur la période 2006-2010,
- développement des services complémentaires (transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite…),
- mise en place par le SMTC d'une concertation avec le Collectif départemental des personnes handicapées pour la prise en compte des besoins spécifiques de ces personnes,
- attention particulière portée aux déplacements des personnes à mobilité réduite au sein des commissions existantes.

Les indicateurs

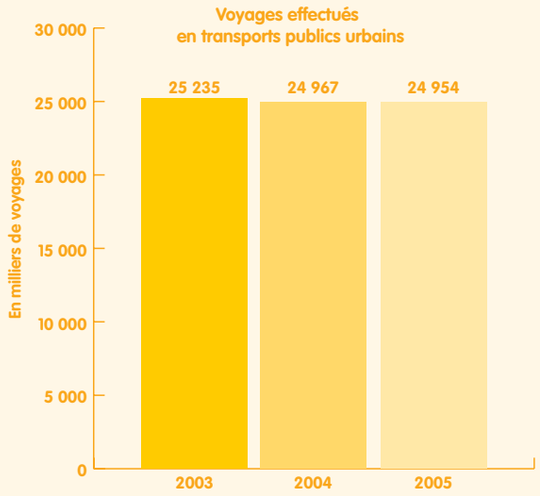

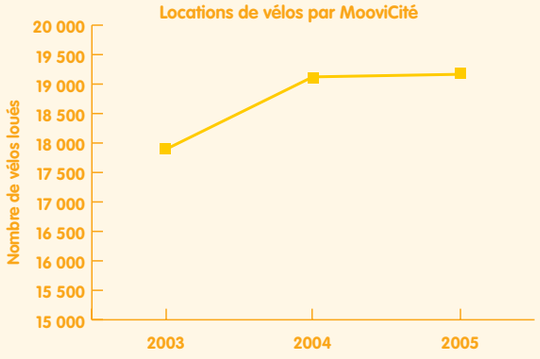

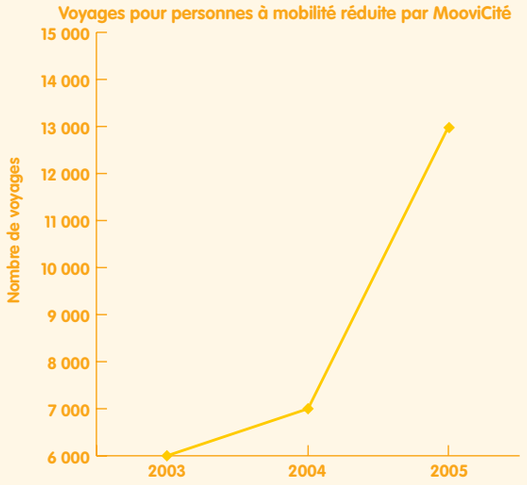

Source : SMTC.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:19 Page 74

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Orientation 3.2 :
Diversifier les modes de déplacement et maîtriser l'usage de l'automobile

ACTION 16
Encourager les déplacements à pied et à vélo

Face à la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique et de préserver la qualité de l'air, la Ville accompagne les habitants vers des modes de déplacement plus doux. Outre le rééquilibrage du partage de la voirie au profit de la marche à pied ou du vélo, elle crée des voies piétonnes et des itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire et monte des partenariats pour faciliter la découverte du vélo en ville.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

Des kilomètres dédiés aux piétons et aux cyclistes

Le réseau de pistes cyclables en 2006 (après d'importants efforts menés depuis 1999) :
- 27,7 km d'itinéraires cyclables,
- 14,5 km de voies à vitesse limitée à 30 km/h,
- 608 arceaux vélos et 60 pince-roues,
- 3,3 km de voies piétonnes.

La location de vélos facile et attractive

En 2003, le SMTC* a lancé LéoVélo, une expérience-pilote de location à la demi-journée, à la journée et à la semaine.
Ce service, devenu MooviCité* en 2005, propose actuellement :
- 50 vélos électriques et 50 vélos classiques, progressivement portés à 100 vélos de chaque type d'ici 2006,
- deux agences de location,
- une location gratuite (d'une heure à une semaine) pour les abonnés au réseau T2C*.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:19 Page 75

Plus d'espaces pour les piétons en centre-ville

Après la place de la Victoire (1997), la place de Jaude, ouverte fin 2005, a été intégralement rénovée, embellie et piétonnisée sur ses 3,5 hectares, mis à la disposition des flâneurs et des chalands, agrémentés de jeux d'eau et de lumière, redonnant à cette place, au cœur de l'agglomération clermontoise, sa vocation de grande place urbaine.

L'incitation par le biais d'événements grand public

Lors de la Semaine du développement durable de juin 2005, une visite à vélo du Chemin des énergies renouvelables a été organisée avec la participation d'élus, de responsables hiérarchiques et de « personnes ressources » du développement durable à la Ville.

Les projets

Tripler la part modale des déplacements cyclables d'ici 2010

Dans cette optique, la Ville souhaite :

- Élaborer un nouveau schéma des itinéraires cyclables
  - en conformité avec le Plan de déplacements urbains de l'agglomération clermontoise,
  - en concertation avec les partenaires et usagers concernés (associations d'usagers et/ou de citoyens, MooviCité, Comités de quartiers, représentants des étudiants, lycéens…).
- Organiser une commission « déplacements doux » associant en amont les différents acteurs de la ville.
- Développer la location de vélos en liaison avec les transports publics urbains.
- Augmenter l'installation d'arceaux et/ou d'abris à vélos.

Informer les citoyens sur les modes de déplacement alternatifs

- Lancer une campagne d'information et d'animations incitatives sur les déplacements cyclables.
- Éditer et diffuser une carte des itinéraires cyclables comportant :
  - les sites du Chemin des énergies renouvelables,
  - des sites d'intérêt patrimonial (parcs, jardins et squares, fontaines, etc.).

Aménager l'espace urbain

En plus de la réalisation annuelle d'aménagements cyclables et/ou piétons :

- étude d'un système de jalonnement routier spécifique,
- implantation d'une signalétique particulière pour les arceaux à vélos.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:19 Page 76

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Améliorer le partage de la voirie

- Mise en place d'une commission extra-municipale dédiée aux déplacements doux.
- Développement de l'initiation et formation à la conduite en ville (partenariat Police nationale/Vélo-Cité).

Le vélo loisir,

Pour profiter de la ville à vélo :

- édition et diffusion de circuits cyclables de découverte urbaine, élaborés avec l'Office de tourisme et des congrès,
- couplage du Chemin des énergies renouvelables avec les itinéraires cyclables.

Les indicateurs

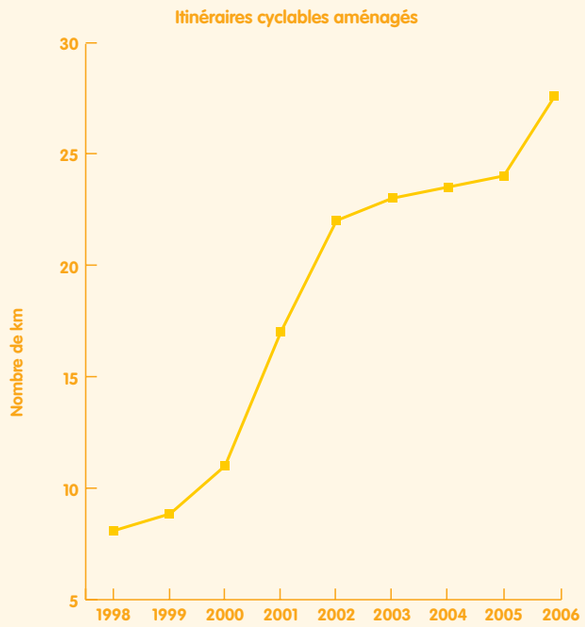

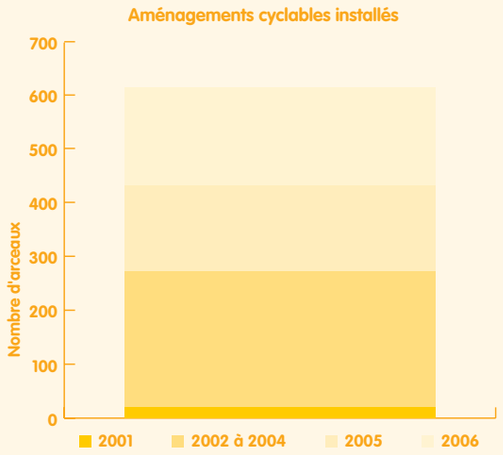

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 15/12/06 16:04 Page 77

ACTION 17
Généraliser les Plans de déplacement des entreprises, établissements scolaires et administrations

De nombreux citoyens laissent la voiture au garage pour adopter la marche à pied, le vélo ou les transports collectifs, lorsqu'ils se rendent au travail. Par la promotion et l'aide à la mise en œuvre de Plans de déplacement des entreprises (PDE), des administrations (PDA) et des établissements scolaires (PDES), la Ville encourage les initiatives. Grâce à ces plans, ce sont ainsi des écoliers, des enseignants, des employés ou des fonctionnaires qui contribuent à rendre la rue plus sûre, plus calme, plus attractive, plus facile d'accès, plus agréable à vivre.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

Des bus pédestres pour les écoliers

2005 : mise en place expérimentale de Plans de déplacement d'établissements scolaires (PDES)* auprès des groupes scolaires Edgar-Quinet et Paul-Bert :

- constitution de groupes de travail avec les parents d'élèves, les équipes enseignantes, les infirmières scolaires,
- élaboration d'un diagnostic d'accessibilité et de mobilité pour chaque établissement,
- Avril 2006 : test des premières lignes de bus pédestre et lancement à la rentrée de septembre des actions préparatoires pour 3 nouveaux groupes scolaires : Édouard-Herriot, Michelet, Nestor-Perret.

PDA et PDE pour privilégier les déplacements plus « propres » que la voiture

2003 : convention de partenariat entre le SMTC*, la Ville et l'Ademe* pour le développement des Plans de déplacement des entreprises (PDE)* et des Plans de déplacement des administrations (PDA)*. Elle vise à :

- promouvoir les PDE et PDA sur l'agglomération clermontoise,
- accompagner techniquement les entreprises (réalisation des études préalables),
- soutenir financièrement les actions (tarification incitative spécifique).

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 15/12/06 16:05 Page 78

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Fin 2005, on comptait :
- 3 PDE ou PDA mis en place : Michelin, La Poste, la DDE - DRE - Diren.
- 5 PDA et PDE en cours d'élaboration : Ville, Département*, Centre hospitalier Sainte-Marie, France Télécom, Hôtel-Dieu.

Les projets

Stimuler les bus pédestres et les trajets à pied vers l'école

- Suivi et animation des deux PDES engagés.
- Mise en place de nouvelles démarches dans d'autres groupes scolaires municipaux volontaires.
- Association des démarches de PDES au cadre du Programme national nutrition santé.
- Sensibilisation par des campagnes d'affichage, du marquage au sol, l'édition de cartes.
- Élaboration d'une méthodologie pour diffuser les expériences ; édition d'une plaquette à diffuser auprès des fédérations de parents d'élèves et autres partenaires.

Inciter plus d'entreprises à utiliser les PDE ou PDA

- Achèvement et pérennisation du PDA de la Mairie de Clermont-Ferrand courant 2006. Dans ce cadre, réduction de la part modale des agents de la Ville se déplacant en voiture individuelle de 50 à 25 % d'ici 2010.
- Poursuite de l'incitation à la mise en place de PDA et PDE, grâce au soutien du SMTC, de l'Ademe et de la Ville.
- Poursuite de l'accompagnement aux PDA et PDE engagés.

Les indicateurs

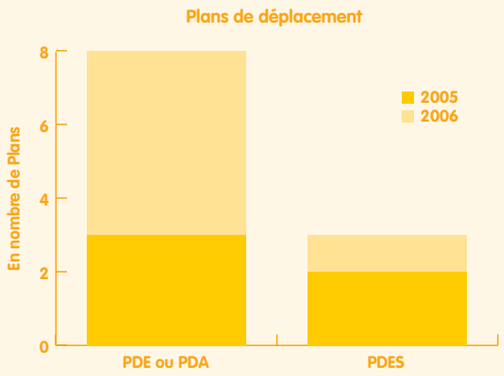

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:20 Page 79

ACTION 18
Mettre en valeur et gérer durablement les espaces verts et naturels

Le paysage naturel de Clermont-Ferrand est un patrimoine vivant qui porte les strates de l'histoire locale et s'inscrit dans les projets de développement du tissu urbain et périurbain. La Ville s'engage à anticiper les évolutions, favoriser les lieux dédiés aux loisirs et à la détente, tout en valorisant les richesses naturelles, la faune, la flore et la beauté du cadre de vie.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

Le Plan vert pour une gestion durable

2001 : lancement du Plan vert, une politique globale de l'arbre dans la ville. Ses grandes lignes ont été inscrites dans le Plan d'occupation des sols :

- inventaire et protection des arbres remarquables,
- inventaire des voiries devant être arborées.

Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires

Concernant les activités municipales destinées à la production de plantes et à l'entretien des espaces verts, les efforts ont porté sur :

- La réduction de 80 % en cinq ans de la quantité de produits phytosanitaires utilisés par les services municipaux pour la production de plantes
  - rationalisation du choix des molécules actives,
  - des techniques innovantes : par exemple, la protection biologique intégrée dans les serres municipales (traitement des ennemis des végétaux à l'aide de prédateurs et/ou parasites),
  - une formation interne à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.
- L'élimination et le traitement des déchets phytosanitaires, engrais et emballages auprès d'un prestataire extérieur spécialisé.
- Le recueil et le recyclage des eaux d'arrosage additionnées d'engrais dans les serres municipales.

Les espaces naturels de proximité préservés

L'un des 5 objectifs du plan d'occupation des sols (POS) est de s'inscrire dans une logique de développement durable. Il s'agit de valoriser les espaces naturels de proximité que sont :

- le puy de Crouël,
- les côtes de Clermont,
- les côtes de Vallières.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:21 Page 80

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

La conservation des sites classés Natura 2000

- Deux sites à Clermont-Ferrand sont inscrits dans le réseau écologique européen Natura 2000 :
  - le puy de Var : vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand,
  - le puy de Crouël : vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et des Limagnes.
- Le pilotage
  - le Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (Cepa) a été désigné comme structure animatrice,
  - la Ville fait partie du comité de pilotage.
- Les actions proposées dans le cadre du Document d'objectifs (Docob) :
  - sur le puy de Crouël (2001-2006),
  - sur le puy de Var (2003-2008).

Les projets

Développer le patrimoine arboré

- Donner une légitimité plus forte au Plan vert dans le cadre des évolutions décidées pour le POS.
- Augmenter le nombre d'arbres sur le territoire, en sécurisant l'espace public (objectif : zéro arbre dangereux connu).

Gérer durablement les espaces verts

- Choisir les espèces à planter en fonction de l'espace disponible, (en surface et en profondeur), pour éviter les opérations d'élagage et limiter les nids d'oiseaux indésirables.
- Étudier et mieux connaître les besoins en eau, développer l'arrosage intégré.
- Diminuer les interventions phytosanitaires, privilégier les désherbages sans herbicides.
- Conserver et valoriser les feuilles mortes.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:27 Page 81

1400 arbres et 100.000 arbustes plantés sur 60 ha d'espaces publics requalifiés.

160 parcelles de jardins familiaux louées.

Les arbres sont des puits naturels de carbone. Grâce à la photosynthèse, ils absorbent le CO_2 de l'atmosphère et stockent du carbone.

Mettre en valeur les espaces naturels du territoire

La Ville souhaite soutenir le projet intercommunal des « chemins verts » sur les côtes de Clermont et valoriser son riche passé viticole :

- Circulation et stationnement
  - réalisation d'un parking de dissuasion au départ de chaque commune limitrophe,
  - remise en état et jalonnement des chemins de découverte pédestres et cyclables,
  - interdiction au trafic automobile, sauf riverains.
- Soutien aux viticulteurs pour replanter des vignes sur les coteaux (acquisitions foncières).
- Étude visant à la requalification de la carrière de Nohanent.

Les indicateurs

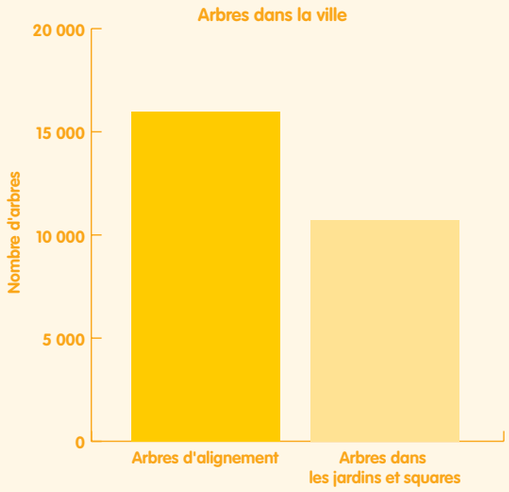

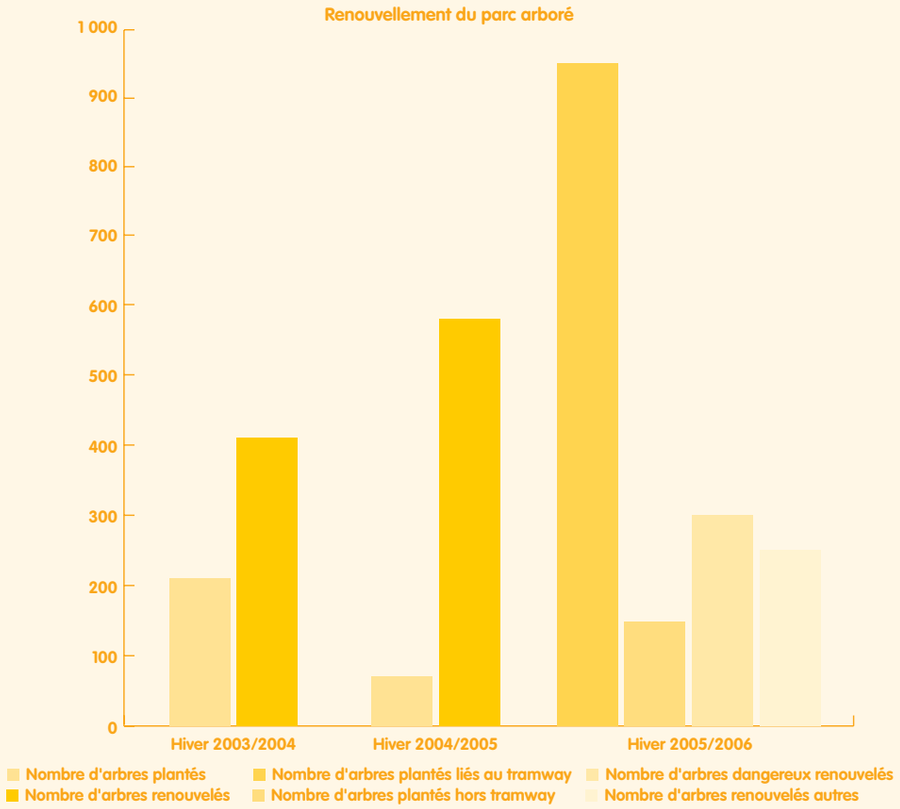

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:21 Page 82

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Orientation 3. 3 :
Mettre en valeur le patrimoine historique et naturel, et les savoir-faire locaux

ACTION 19
Mettre en valeur le patrimoine historique et bâti

L'identité de la ville, ses traditions et sa mémoire ne sont pas seulement inscrites dans les sites remarquables ; elles se lisent aussi dans le bâti traditionnel. Plusieurs opérations d'envergure sont au programme, touchant à la restauration, la rénovation, voire le ravalement des façades de certains quartiers. Il s'agit de mettre en relief et en couleurs l'attractivité de la ville, aux yeux des Clermontois comme des touristes.

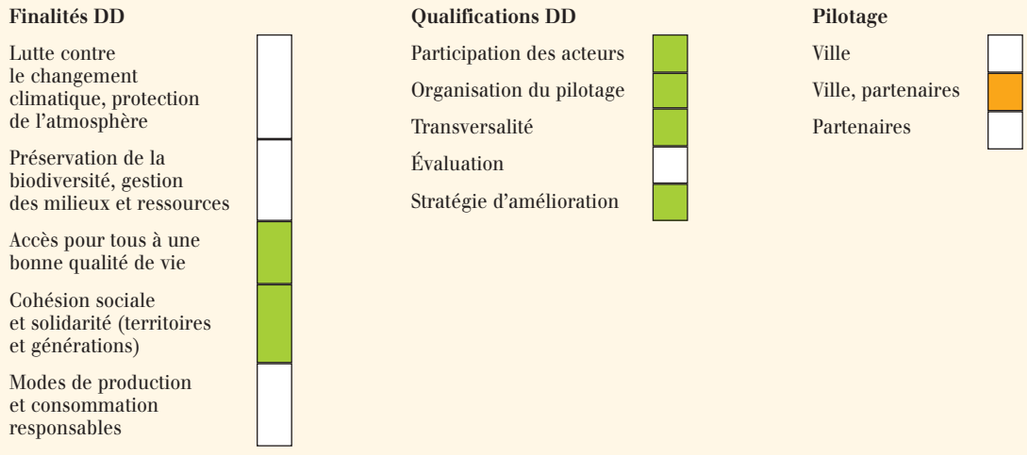

Les acquis

Le patrimoine est aussi le bâti d'intérêt local

Dans le cadre de l'objectif III du plan d'occupation des sols (POS) révisé, qui s'intitule « Améliorer le cadre de vie des Clermontois du POS », une attention particulière est portée au patrimoine bâti d'intérêt local :

- recensement des constructions du XIX^{e} et du début du XX^{e} siècle dans le POS,
- mise en place de périmètres de protection autour du bâti assortis de mesures réglementaires.

Montferrand, un secteur sauvegardé

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Montferrand a pour objectif de valoriser et de réhabiliter l'environnement public et le patrimoine :

- 2001 : début de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), avec la remise aux normes de 150 logements privés.
- 2001 à 2010 : programme d'aménagements publics sur dix ans, destiné à améliorer le cadre de vie.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:21 Page 83

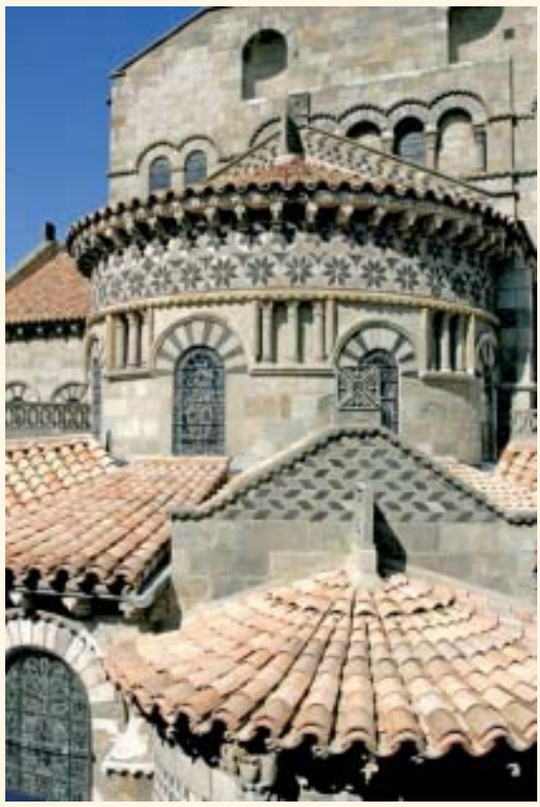

Patrimoine remarquable : des réhabilitations majeures

- Notre-Dame-du-Port : la basilique, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, au titre des Chemins de Saint-Jacques, fait actuellement l'objet d'une restauration d'envergure. L'année 2006 a été marquée par l'achèvement de l'embellissement extérieur et le lancement de la restauration intérieure sur deux ans.
- Centre Blaise-Pascal : l'ancien lycée Blaise-Pascal a été transformé en pôle culturel et d'enseignement artistique, au fil d'une belle restauration et d'une vraie mise en valeur.

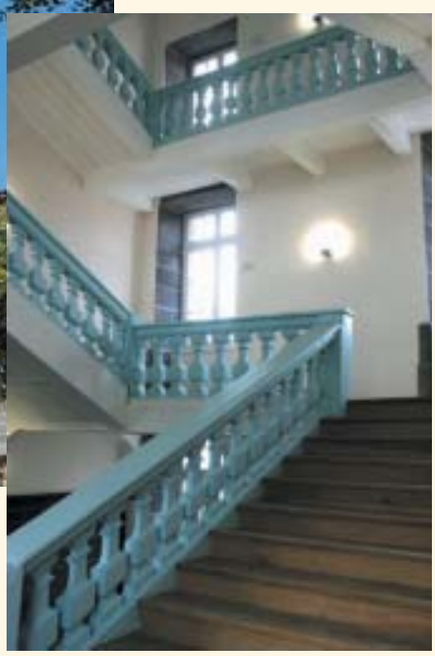

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:22 Page 84

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Les projets

Embellir la ville et lui redonner des couleurs

Pour mettre en valeur son patrimoine bâti et préserver la qualité des paysages urbains, la Ville entend :

- soutenir les projets de ravalement de façades et s'adjoindra les conseils d'un coloriste professionnel,
- mettre en place un nouveau règlement d'affichage ; il limitera les emprises publicitaires et les enseignes commerciales sur l'espace public et sur le paysage, notamment aux entrées de ville,
- intensifier ses interventions contre l'affichage sauvage et les tags,

- entreprendre des programmes spécifiques de restauration du patrimoine architectural historique : Hôtel Fontfreyde, Hôtel Martial-de-Grandseigne, Chapelle Beaurepaire, Mur des Sarrazins qui seront intégrés dans les itinéraires de visites de l'Office de tourisme et des congrès*.

Proposer une découverte complète de la ville

Pour que les Clermontois et les touristes profitent pleinement du patrimoine historique et bâti, l'Office de tourisme et des congrès intégrera le Chemin des énergies renouvelables dans ses itinéraires de visites.

Les indicateurs

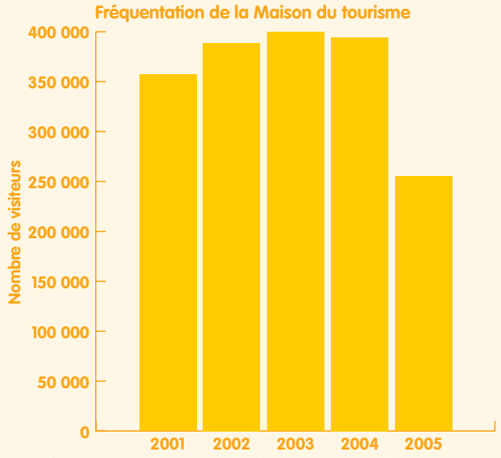

2005 : diminution liée aux difficultés temporaires d'accès au site.

Source : Office de tourisme et des congrès de Clermont-Ferrand.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:22 Page 85

ACTION 20
Lutter contre les nuisances sonores

Le bruit, qu'il provienne des transports, d'activités économiques, de logements mal isolés ou du voisinage, est ressenti par les citadins comme la pollution la plus nuisante. Améliorer la qualité de vie des Clermontois passe par la lutte contre le bruit qui peut avoir des effets néfastes sur la santé, comme les troubles auditifs, le stress ou la diminution de la vigilance. Il y va de la tranquillité de tous et de l'attractivité de la ville.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

■ Au cœur de la démarche, la Cellule Bruit

2004 : création par la Ville de la Cellule Bruit pour traiter les dossiers et plaintes nécessitant une approche transversale :

- réunion tous les 2 mois,
- association de plusieurs services municipaux : la Direction Environnement Santé (les inspecteurs de salubrité assermentés), la Direction de l'aménagement et des études d'urbanisme, la Direction de l'action foncière et de l'urbanisme réglementaire, la Direction des services à la population et la Direction des affaires juridiques,

- traitement des dossiers :
  - bruits de voisinage,
  - bruits routiers,
  - problèmes de voisinage étudiés lors des réunions Ville/Police,
  - insonorisation des locaux municipaux,
  - nuisances des installations classées,
  - bruit des engins municipaux…

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:22 Page 86

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Les travaux effectués

- 13 études d'impact acoustiques réalisées dans des lieux publics,
- 100 interventions réalisées en coordination avec la Police Nationale pour protéger le voisinage contre le bruit.

Les projets

Faire de la lutte contre le bruit une priorité pour tous

- Mise en œuvre d'un Plan communal de lutte contre les nuisances sonores, en partenariat et concertation avec les acteurs locaux et les habitants.
- Les axes prioritaires d'amélioration du Plan
  - cartographie des zones urbaines avec niveaux de bruit,
  - intégration de prescriptions concernant le bruit dans le POS,
  - gestion des bruits de voisinage ou d'installations,
  - suivi des installations de spectacle et de sport, ou diffusant de la musique amplifiée,
  - actions de sensibilisation des véhicules « deux roues » motorisés sur le bruit qu'ils génèrent, en concertation entre la Ville et la police.
- Une opération exemplaire : installation d'un tapis phonique visant à réduire les nuisances sonores pour les riverains sur les boulevards Aristide-Briand, Jean-Jaurès et Cote-Blatin à l'été 2006.

Intégrer la problématique « bruit » dans les documents d'urbanisme

- L'enjeu : anticiper les nuisances par l'inscription des prescriptions dans les documents d'urbanisme, telles que :
  - restriction d'installation d'activités bruyantes,
  - limitation des émissions sonores dans les secteurs résidentiels de la ville.
- Les étapes à venir
  - réviser le plan d'occupation des sols (POS) dans la perspective d'un plan local d'urbanisme (PLU) qui tienne compte des nuisances sonores,
  - indiquer des prescriptions « bruit » au sein des documents délivrés aux administrés : permis de construire, autorisation d'occupation des sols, du domaine public, etc.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:22 Page 87

En France, 80 % des bruits émis proviennent des transports.

Pour 70 % de la population, le bruit constitue une préoccupation majeure.

Anticiper la directive européenne sur le bruit

- Directive 2002/49/CE, en attente du décret d'application précisant la liste et les compétences.
- L'objectif de cette directive est :
  - d'évaluer l'exposition au bruit dans l'environnement,
  - de produire des cartes de bruit stratégiques, dans les vingt-cinq États européens.
- L'application à Clermont-Ferrand :
  - établir et exploiter une cartographie acoustique sur le territoire communal avant le 30 juin 2007,
  - réaliser un plan de prévention du bruit dans l'environnement avant le 18 juillet 2008.

Les indicateurs

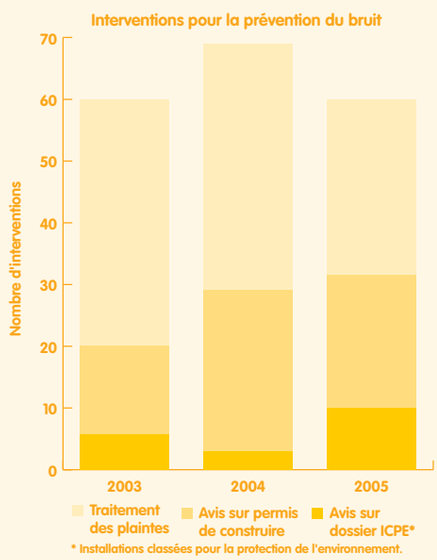

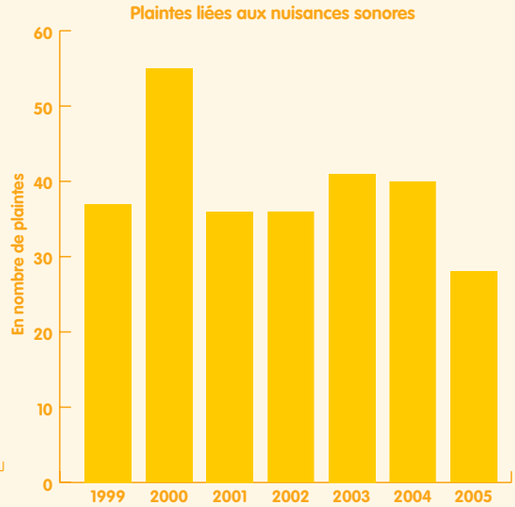

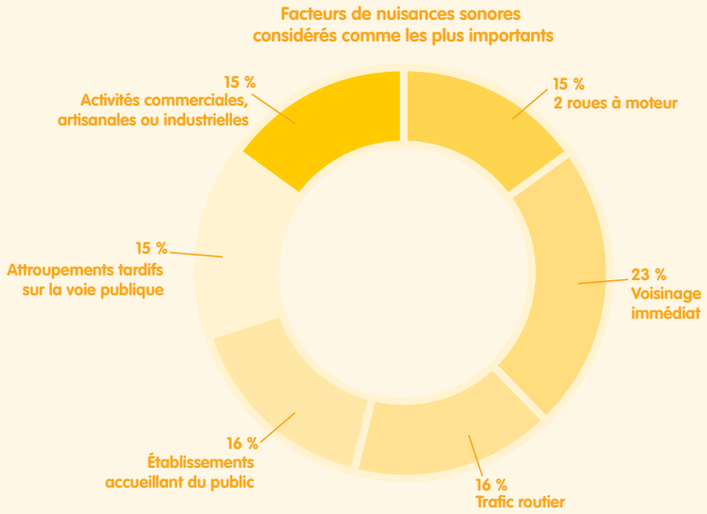

Source : Questionnaire sur le bruit de l'AMGVF, élaboré en partenariat avec le CIDB sur 41 villes de plus de 100.000 habitants et 16 agglomérations.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:22 Page 88

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Orientation 3.4 : Mieux vivre ensemble dans la ville

ACTION 21
Favoriser la propreté dans la ville

Améliorer la qualité de la vie en ville c'est aussi privilégier la propreté, tant au sol que sur les façades et les murs. Il y va de l'agrément du cadre de vie, comme de l'hygiène publique. Les services municipaux se mobilisent pour cela, aux côtés des habitants.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

Les moyens mobilisés

- Pour la propreté de l'espace public
  - un effectif de 190 agents à la DEP.
- Pour l'hygiène publique
  - des agents de la DES et de la DEA.

Le nettoyage de 380 km de voirie

- Nettoyage des 380 km de chaussées et d'espaces piétons, une à treize fois par semaine, suivant leur emplacement et leur fréquentation.
- 288.000 heures consacrées au nettoyage chaque année.
- Une opération annuelle de décrassage des trottoirs et des espaces piétons.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:23 Page 89

Des murs plus propres, en accord avec les habitants

- Enlèvement des tags, graffitis et affiches sur l'espace public.
- Depuis 2000, une convention offre aux propriétaires un nettoyage gratuit des tags sur les façades visibles de l'espace public.

Pour mieux vivre en ville avec les chiens

- Sensibilisation des propriétaires de chiens au ramassage individuel des déjections canines grâce à 2 à 6 médiateurs canins parcourant la ville.
- Construction d'espaces chiens donnant au maître une solution alternative au ramassage.
- Mobilisation des équipes de nettoyage.

Lutter contre les nuisances animales

- Interventions de désinsectisation, dératisation à la demande des habitants ou en entretien systématique des bâtiments communaux.
- Régulation des populations de pigeons, dont les déjections salissent et dégradent les façades et peuvent mettre en danger la santé des personnes les plus fragiles.

Une note hebdomadaire

Chaque semaine, la propreté est évaluée qualitativement par un agent, sur un parcours donné.

Zoom sur la propreté d'un quartier : Champratel

2003 : lancement d'un groupe de travail sur la propreté et l'amélioration du cadre de vie à Champratel, dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité.
Naissance de la charte de qualité et de propreté du cadre de vie à Champratel :

- un outil visant à améliorer la gestion de l'espace public,
- un engagement de tous les partenaires : associations, bailleurs sociaux, Ville, Clermont Communauté*, aux côtés des habitants du quartier.

Les projets

Réduire les incivilités en terme de propreté

Amplification des actions de la Ville en faveur du respect de l'espace public :

- Mobilisation et développement des équipes :
  - recrutement d'agents dédiés au respect de la propreté : 7 nouveaux policiers municipaux,
  - assermentation des agents du Pôle Propreté,
  - développement de la lutte contre les déjections canines (verbalisation des contrevenants).
- Sensibilisation des Clermontois
  - communication sur le « Numéro Azur Espace Public » pour la signalisation de problèmes de propreté, dépôts sauvages,
  - campagne d'affichage sur la propreté en 2006 (ex : sacs plastique, chewing-gums…).

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:23 Page 90

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Développer la prévention et l'information sur les nuisances animales

- À titre préventif :
  - installation de nouveaux pigeonniers capables de fixer la population des pigeons après capture,
  - mesures prises dans le cadre du plan gouvernemental de la lutte contre les pandémies grippales (type grippe aviaire).
- Informer sur :
  - les risques d'allergie provoqués par certains insectes, comme les chenilles processionnaires,
  - les effets néfastes que représente l'alimentation des pigeons.

Évaluation

Nouvelle programmation du suivi quantitatif des incivilités (réalisé sur un territoire donné en partenariat avec l'Université Blaise-Pascal, en mai 2004).

Les indicateurs

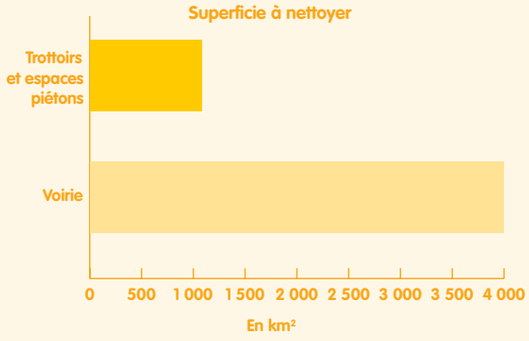

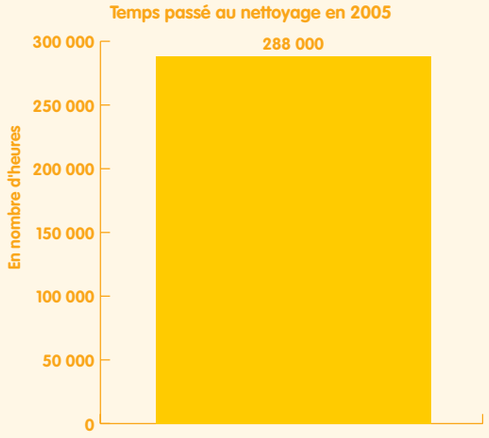

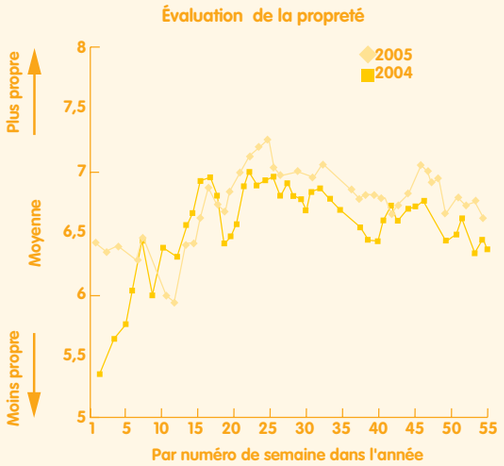

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:23 Page 91

ACTION 22
Organiser la solidarité

Une attention particulière est apportée aux personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées ou en difficulté. Pour lutter contre la précarité et l'exclusion sociale, et assurer à chacun des conditions de vie satisfaisantes, la Ville met en place des dispositifs d'aide, d'accompagnement ou d'accueil. Elle contribue également à tisser des liens entre les habitants de toutes les générations des différents quartiers.

Finalités DD

Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
Accès pour tous à une bonne qualité de vie
Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

Pilotage

Les acquis

Loger les personnes en difficulté sociale

Mesures prises par la Ville et le CCAS*

- En terme de logements :
  - mobilisation du parc privé au travers d'un programme social thématique,
  - gestion d'appartements destinés à la sous-location, d'une maison-relais, et d'un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).
- En terme de services :
  - un service d'aide à la recherche de logement, avec accompagnement dans les diverses démarches administratives,
  - un atelier logement-budget (ATOU) depuis mars 2001 pour sensibiliser les personnes hébergées au CHRS,
  - une offre, depuis 1999, de lampes basse consommation à tous les ménages clermontois sollicitant le CCAS et les services sociaux du Département pour des impayés d'électricité.
- En terme d'aides financières :
  - participation au Fonds de solidarité logement,
  - participation au Fonds de solidarité énergie.

Vaincre la solitude des personnes d'origines diverses

Le CCAS accueille et accompagne une population d'hommes vivant seuls et retraités, issus du Maghreb et leur propose :

- une permanence d'accueil (un interprète, une assistante sociale, une assistante administrative) deux demi-journées par semaine,
- une après-midi de rencontres, autour d'une tasse de thé.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:23 Page 92

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Point d'Accueil Écoute Jeunes

- Depuis 1997 : cette structure accueille et accompagne les jeunes âgés de 18 à 25 ans en difficulté : isolement, accès aux droits, difficultés de santé, d'insertion professionnelle, d'accès au logement, relationnelles, etc.
- Depuis 2004 : un bus Point d'Accueil Écoute Jeunes circule dans les quartiers ; c'est un outil de proximité qui permet un premier contact avec les jeunes.

Les projets

Poursuivre le logement des personnes en difficulté sociale

- 2006 : ouverture d'un nouveau CHRS,
- avec une capacité d'accueil augmentée passant de 25 à 35 places.

Architecte : Jean-Paul Vernet

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:24 Page 93

Maintenir les locataires dans les lieux

Seconde étape après le relogement, le maintien dans les lieux. Il passe par une aide à la gestion des dépenses quotidiennes, comme les factures d'électricité. Dans cette optique :

- La Ville et le CCAS soutiendront, avec les partenaires sociaux, l'harmonisation des aides aux impayés d'énergie afin de créer des synergies au niveau de l'action sociale.
- EDF Gaz de France Distribution Clermont-Ferrand*, en liaison avec le CCAS :
  - mettra à disposition un conseiller clientèle spécifique susceptible d'apporter aux familles les plus démunies des conseils pour maîtriser leur consommation énergétique,
  - élaborera des actions pour aider le plus en amont possible les clients clermontois en situation précaire.
- La Ville et ses partenaires formeront l'ensemble des travailleurs sociaux intervenant pour le CCAS aux enjeux de l'énergie pour les ménages en difficulté.

Valoriser toutes les traditions culturelles

La Ville et le CCAS souhaitent :

- stimuler la valorisation des traditions culturelles des personnes d'origines diverses,
- poursuivre l'accueil et l'accompagnement de ces populations.

Les indicateurs

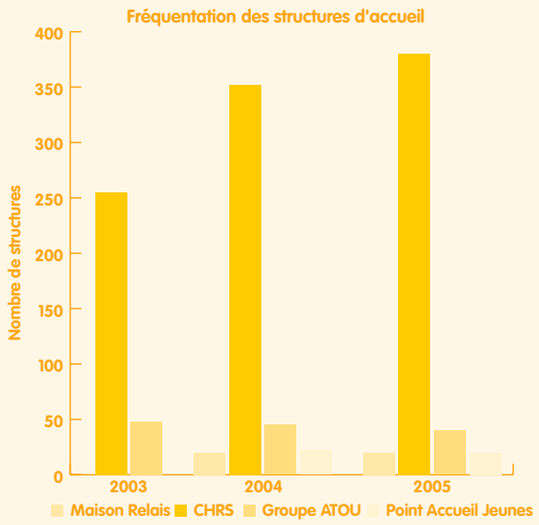

Source : CCAS de Clermont-Ferrand.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:24 Page 94

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Orientation 3.5 :
Faire du développement durable un moteur de la solidarité et de l'emploi

ACTION 23
Accompagner les personnes âgées dans leur projet de vie

La vieillissement de la population entraîne la nécessité de prévoir un large éventail de moyens visant à accompagner le mieux possible chaque personne âgée à son rythme, dans son projet de vie. Centres d'information, lieux d'hébergement spécialisés, aide à domicile professionnelle, sont autant d'outils mis à la disposition des personnes concernées et de leurs familles.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

Le Clic, l'interlocuteur unique

2003 : ouverture du Centre local d'information et de coordination en gérontologie (Clic) à la Maison du retraité. De niveau 2, cette structure de proximité :

- informe, oriente, facilite les démarches, et fédère les acteurs locaux,
- évalue les besoins et élabore, selon les situations, des plans d'accompagnement ou des plans d'intervention.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:24 Page 95

Création ou rénovation de résidences médicalisées

- Les Jardins de La Charme depuis 2002 : 80 places pour l'accueil de personnes âgées dépendantes, dont 40 atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- Les Hortensias (achèvement fin 2007) : reconstruction d'un équipement pour les personnes âgées présentant une dépendance physique et psychique, accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- Résidence Le Moulin : accueil de jour pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (5 places).

L'aide à domicile, 365 jours par an

Depuis 2004, le service d'aide à domicile du CCAS* intervient tous les jours. Il comporte une gamme complète de services qui sont proposés selon les besoins :

- aides ménagères,
- auxiliaires de vie,
- soins à domicile,
- livraison de repas à domicile (environ 500 repas par jour).

Des animations intergénérationnelles

- Les clubs d'activités, présents dans tous les quartiers, accueillent les personnes âgées pour des rencontres et des animations.
- La Semaine bleue, en octobre, organise des rencontres entre les clubs d'activités des quartiers et entre générations.

Les projets

Améliorer les équipements et les services

La Ville et le CCAS souhaitent

- augmenter de 30 % en dix ans les places en structures d'accueil pour les personnes âgées,
- qualifier le personnel chargé des prestations d'aide à domicile, grâce à la formation continue,
- prendre en charge la personne âgée sans interruption, par la mise en place d'un réseau de soins entre les services du CCAS et le secteur hospitalier (conventions avec le CHU).

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:24 Page 96

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Préserver le lien social et maintenir l'autonomie

L'ouverture des établissements sur l'extérieur permet de maintenir le lien social et de développer la solidarité :

- développement des services ouverts aux retraités du quartier : restaurants, club d'activités, permanences de professionnels du secteur médico-social,
- développement des animations en direction des structures d'accueil et des personnes à domicile (ex : animations sur les évolutions du quotidien pilotées par le CCAS et l'association Retraite, Loisirs et Solidarité).

Poursuivre l'information des personnes âgées et des familles

- Communication sur les structures d'hébergement et les services d'accueil à la journée afin de sensibiliser la population et améliorer l'image de l'accueil collectif.
- Participation au fonctionnement d'un Clic intercommunal (niveau 3) afin de :
  - créer un observatoire du secteur gérontologie,
  - fédérer les différents intervenants pour une meilleure prise en charge des personnes âgées.

AIDE À DOMICILE :
204 salariés ont travaillé en service prestataire sur l'année 2005 avec une moyenne de 150 aides à domicile par mois.

Les indicateurs

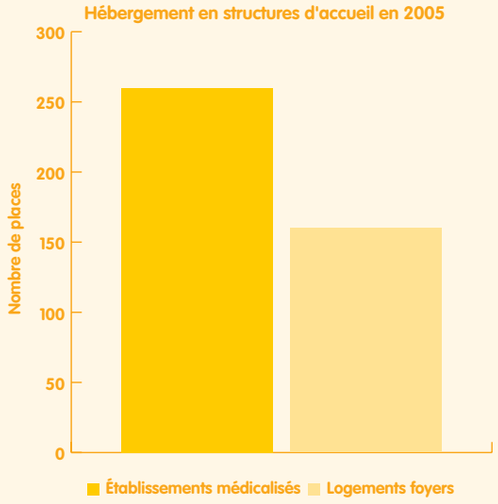

Source : CCAS de Clermont-Ferrand.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:25 Page 97

ACTION 24
Donner aux jeunes de nouvelles clés d'entrée vers les loisirs

Facteurs d'épanouissement et de citoyenneté, le sport, la culture et les loisirs doivent pouvoir renforcer la cohésion sociale. Grâce à une offre de plus en plus large d'activités et d'animations, la Ville entend rendre accessibles aux jeunes, quels que soient leur âge et leurs centres d'intérêt, différents espaces d'expression et de rencontres.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

Une politique tarifaire attrayante

Pour développer l'accès du plus grand nombre à la culture, aux sports et aux loisirs, des tarifs spécifiques sont offerts : Carte Citéjeune, Carte Coopé, tarifs préférentiels, abonnements…

Sport : tous les niveaux jusqu'à la haute compétition

- Un parc d'équipements large et multiple : 136 ou 142 équipements sportifs municipaux ou communautaires existants, dont 69 équipements de quartiers.
- Certains équipements, désormais communautaires, se prêtent à la haute compétition : le Stade nautique Pierre-de-Coubertin, le stade Gabriel-Montpied ou le stadium Jean-Pellez…
- De nombreux efforts pour attirer les jeunes vers le sport :
  - le forum annuel « Atout sport » : présentation des associations sportives à la rentrée scolaire,
  - la présence d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Étaps) dans les écoles, l'organisation de compétitions interclasses et d'une grande fête du sport en fin d'année scolaire,
  - des expériences innovantes : par exemple, l'organisation par le champion de boxe Salim Medjkoune de cours de boxe après la classe dans les écoles de La Fontaine-du-Bac.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:25 Page 98

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

Culture : diversité et ouverture

- Des prestations municipales
  - « Graines de spectacles », une programmation culturelle pour les scolaires et enfants,
  - « Le conte en fête », festival organisé à la Maison de quartier de Croix-de-Neyrat, chaque année en mai,
  - animations dans les musées de la Ville (sur l'histoire naturelle, l'art, etc.),
  - initiation des scolaires à la musique à travers le projet Clermont Musique.
- Les Contre-plongées de l'été : divertissements pour tous les goûts
  - un point fort à Clermont-Ferrand, l'image. Sur ce thème, en juillet et août : expositions, musique, danse, projection de films en plein air, théâtre vivant,
  - des parenthèses culturelles tout l'été sur une vingtaine de sites.
- Des soutiens (subventions, prêts de locaux) dans le cadre de partenariats
  - initiation aux métiers de l'image, en collaboration avec l'équipe de Sauve qui peut le court métrage : séances, prêt de supports et interventions pédagogiques en temps scolaire ou pendant le Festival international du court métrage,
  - initiation à la danse, en collaboration avec l'association Prémudanse hip-hop : Forum hip-hop.
- Bibliothèques : un réseau communautaire et interuniversitaire qui propose en particulier :
  - deux bibliobus desservant l'ensemble des quartiers de Clermont-Ferrand,
  - des médiathèques de quartiers : à Jaude et à Croix-de-Neyrat et des annexes de quartiers avec des animations spécifiques pour la jeunesse (création vidéo, rencontres musique, etc.),
  - des animations jeunesse : « Heure du conte ».

Temps libre : des programmes adaptés à chacun

- Pour mieux répondre aux attentes des familles : intégration dans les services municipaux, en 2002, de l'Office clermontois de la jeunesse et des loisirs (OCJL) qui devient la Direction de l'animation de la jeunesse et des loisirs (DAJL).
- Des activités pour le « temps périscolaire »
  - entre les heures de classe : l'École de la Récré,
  - le mercredi : animations « mercredis scolaires » dans les écoles, les centres d'animation et les équipements sportifs : École municipale des sports, Centre multisports, Cycles de plein air, Centre de loisirs éducatifs,
  - les soirs de la semaine : activités techniques dans les Maisons de quartiers pour les 4-18 ans : théâtre, arts plastiques, musique, cuisine…

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:25 Page 99

DANS LES QUARTIERS, DES LIEUX DÉDIÉS AUX JEUNES

3 centres socioculturels Georges-Brassens, Anatole-France, Camille-Claudel

7 Maisons de quartiers : Château-des-Vergnes La Gauthière Fontaine-du-Bac Croix-de-Neyrat Champratel Copernic L'Arbre aux Enfants

LE PLAN INTERNET POUR TOUS

2002 : lancement de l'opération, pour mettre les nouvelles technologies de l'information et de la communication à la portée des publics adultes et non scolarisés

22 lieux d'accès publics dans les Maisons de quartiers et les écoles. Séances de formation le soir, animées par des étudiants qualifiés.

Seule condition : détenir une carte d'adhésion à la BCIU.

LE SPORT

Associations sportives clermontoises dont le siège social est sur la commune : 300

Licenciés clermontois dans une fédération : 32.000

- Le temps des vacances sous le signe de la solidarité
  - Sable Show, chaque été : une grande plage urbaine en centre-ville, avec des animations sportives, culturelles, ludiques et gratuites à l'intention de tous les Clermontois (enfants, jeunes et adultes) qui ne partent pas en vacances,
  - centres de vacances, centres aérés, séjours, voyages à l'étranger à des tarifs étudiés.

Les projets

Développer plus largement l'accès aux loisirs

- Objectif : toucher encore plus de personnes, dans chaque quartier, en élargissant l'offre.
- Mise en place d'un système d'information sur les moyens mis à disposition dans chaque quartier en matière de sport, culture, loisirs :
  - création de panneaux par quartier,
  - création d'une plaquette unique annuelle.

Le sport pour tous

- Une ambition : favoriser la continuité de la pratique sportive, de la maternelle à l'âge adulte.
- Les moyens mis en œuvre :
  - favoriser la pratique sportive en famille, en ouvrant davantage les gymnases les dimanches et en développant des animations encadrées,
  - proposer une aide financière pour la prise de la première licence sportive.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 15/12/06 16:12 Page 100

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

La culture mieux partagée

- 2006-2007 : une saison culturelle plus ouverte
  - création des Escales clermontoises,
  - réservation d'espaces publics pour des prestations d'artistes locaux,
  - mise en place d'un affichage culturel dédié dans le cadre du nouveau marché de mobilier urbain,
- développement de la médiation culturelle afin de favoriser l'accès de tous les publics aux manifestations,
- amélioration de la communication autour des tarifs existants et de l'information auprès des jeunes publics.
- mettre les musiques actuelles en valeur
  - soutien des musiques actuelles, auprès de Clermont Communauté*, pour la création d'une salle de 100 places (Lempdes) et de studios de répétition (équipés, encadrement prévu),
  - festival de musiques actuelles Europavox (fin mai/début juin) : rencontres de musiciens européens.

Les indicateurs

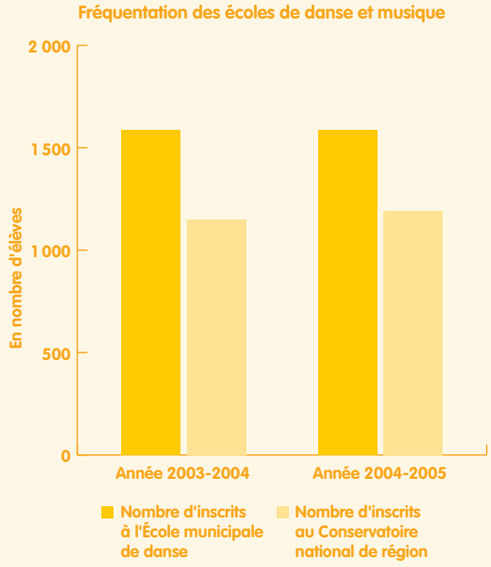

LES NOUVEAUX LIEUX CULTURELS

■ La Tôlerie
Cet ancien garage, réhabilité par la Ville, est devenu depuis 2003 un cadre épuré et d'une grande fonctionnalité qui propose des expositions d'art contemporain privilégiant des médiums différents.

■ Inauguration de la nouvelle École des Beaux-arts en 2006, devenue École Supérieure d'Art. C'est un établissement territorial d'enseignement artistique agréé par le ministère de la Culture et de la communication.

■ Création du Centre Blaise-Pascal en 2006 : pôle culturel et d'enseignement artistique dédié à la musique, à la danse et à l'art dramatique.

■ Nouvelle Cour des Trois-Coquins : lieu de production théâtrale pour les compagnies régionales.

■ Création de la BCIU dès 2009. La bibliothèque s'étendra sur une surface de 24.900 m² et sera donc, par son ampleur, la deuxième bibliothèque de France et la première à proposer une offre intégrée de bibliothèque universitaire/bibliothèque municipale à cette échelle.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:26 Page 101

ACTION 25
Faciliter la vie des habitants au quotidien

Pour favoriser l'accès de tous à une meilleure qualité de vie et offrir des services répondant aux attentes de la population, tout particulièrement des jeunes et des familles, la Ville élabore des programmes de soutien matériel, financier ou sanitaire pour chaque tranche d'âge. Dans ce but, elle modernise ses services en permanence depuis plusieurs années.

Finalités DD

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Qualifications DD

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité
- Évaluation
- Stratégie d'amélioration

Pilotage

- Ville
- Ville, partenaires
- Partenaires

Les acquis

Des services pour soutenir les familles et favoriser le lien social

- Petite enfance
  - financement de crèches collectives, familiales et haltes-garderies en fonction de la composition familiale et des ressources,
  - signature (depuis 1989) du contrat Enfance avec la Caisse d'allocations familiales (Caf), visant à développer les capacités d'accueil, de loisirs et les actions qualitatives.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:26 Page 102

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

- Enfance :
  - **prévention et santé :**
    - par l'action des infirmières scolaires :
      Spécificité clermontoise, une équipe de seize infirmières scolaires accompagne les enfants dans leur sensibilisation à la prévention et au respect de l'hygiène et de la santé. Les programmes d'intervention concernent : la lutte contre l'obésité, les conseils en diététique, l'hygiène et les bons gestes face aux accidents, à travers le projet Charade (Champs d'action relatif aux accidents divers auprès des enfants).
    - par le biais de la restauration scolaire :
      - menus élaborés dans un souci de qualité nutritionnelle, sanitaire et « environnementale », avec des produits choisis avec soin
      - tarification des repas en fonction des ressources et de la composition familiale
      - poursuite de la modernisation des équipements par la création d'une unité de préparation culinaire et l'aménagement des locaux de restauration.
  - **Aide aux devoirs :**
    - service gratuit d'accueil et d'études surveillées : le Service municipal d'accueil post-scolaire (Smap),

    - partenariat avec l'Afev* pour étendre l'accompagnement scolaire à l'ensemble des écoles publiques clermontoises, selon le principe d'un étudiant pour deux enfants.
    - tous les groupes scolaires équipés par la Ville en matériel informatique avec une connexion Internet.
- Étudiants
  - diffusion d'informations sur les aides, la vie associative, notamment grâce au « Guide de l'étudiant », document municipal annuel de référence distribué également depuis 2005 aux élèves de classes terminales de l'académie.
  - organisation par la Ville de l'événement d'accueil festif « Clermont fête ses étudiants », en début d'année universitaire.
  - création d'une page Internet sur le site de la Ville.

CHARADE
C'est un cycle d'initiation des enfants à la prévention des dangers de la vie courante, à l'alerte et aux bons gestes face aux accidents. Ce programme est conçu et animé par les infirmières scolaires :
- Charade 1 : grandes sections de maternelle/CP (7 séances de 1 heure)
- Charade 2 : CE1/CE2 (5 séances d'1 h 30)

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:26 Page 103

Une modernisation en profondeur des services municipaux

Pour offrir aux habitants un service public performant et de qualité, la Ville :

- a mis en œuvre des procédures, pour :
  - mieux orienter les services vers la satisfaction des besoins de la population,
  - améliorer, parallèlement, les conditions de travail des agents,
  - simplifier les circuits de décision, avec un meilleur suivi des relations avec les usagers, notamment de la correspondance écrite (mise en place du logiciel Post-Office),
  - améliorer la réactivité des services face aux demandes.
- a développé son équipement et ses outils informatiques pour offrir :
  - aux agents des outils de travail modernes, tels que la messagerie interne ou l'Intranet, afin de renforcer leur connaissance de la collectivité et leur réactivité aux besoins exprimés,
  - aux usagers des services novateurs : création du site Internet de la Ville, informations sur mesure diffusées par le biais des messageries de téléphones portables (SMS et texto pour les documents d'urbanisme, par exemple), mise à disposition d'ordinateurs pour l'opération « Internet pour tous » dans les quartiers.

Les projets

Élargir l'accompagnement auprès des jeunes

- Améliorer l'accueil de la petite enfance :
  - création de places en structures multi-accueil (une nouvelle halte-garderie a déjà été ouverte dans le quartier de la gare à la rentrée 2006),
  - développement du service public, dans le cadre du Contrat enfance 2005-2007 en partenariat avec la Caf.

- adaptation et extension des horaires d'ouverture et des places de garde : ouverture d'un établissement collectif en août, ouvertures supplémentaires en matinée...
- groupe de travail sur les modes de garde.
- Plus de prévention santé dans les écoles
  - développement des missions de prévention envers les scolaires (cf Action 17),
  - mise en place début 2007 de Charade 3 (CM1/CM2) par les infirmières scolaires.
- Moderniser la restauration scolaire :
  - création, d'ici 2009, deux nouvelles unités de préparation culinaire (UPC), avec lancement dès 2007 des travaux de construction d'une seconde UPC sur le site du groupe scolaire Mercœur,
  - ces UPC desserviront l'ensemble des restaurants scolaires, eux-mêmes modernisés et mis en conformité avec les normes actuelles.

62-104-Agenda21_FichesAction_Th3 14/12/06 14:26 Page 104

Thème n°3

UN PROJET URBAIN DURABLE : QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ

■ Organiser la prévention contre les risques majeurs

- Développer l'information sur les risques majeurs, de nature technologique et naturelle, sur le territoire de la commune. Le Dicrim (Document d'information communal sur les risques majeurs), diffusé en mars 2006, est disponible sur Internet.
- Organiser la concertation pour concevoir un Plan communal de sauvegarde (PCS) et le mettre en place d'ici fin 2007.

■ Poursuivre la modernisation des services

- Groupes de travail visant à étendre les services aux usagers par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Utilisation de logiciels d'aide à la décision, outils de gestion et de production de rapports d'activité par chaque direction.

Les indicateurs

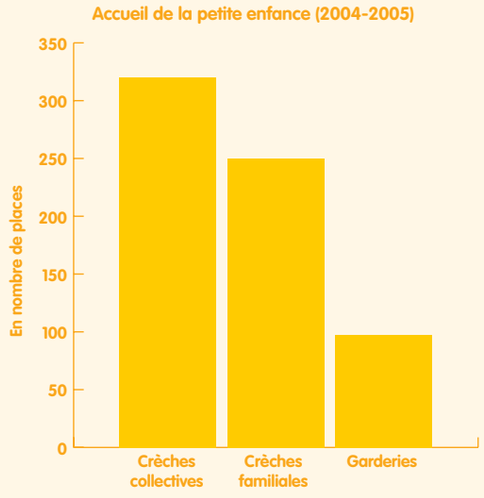

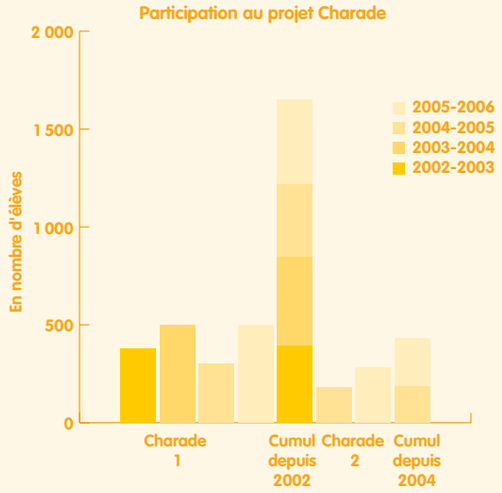

LE CONTRAT ENFANCE

Le Contrat Enfance a pour objectifs de :

■ favoriser l'amélioration quantitative et qualitative des différentes formules d'accueil (avant l'école et en complément de l'école maternelle),

■ soutenir la réalisation de formules nouvelles ou l'amélioration des structures existantes, afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants une bonne qualité d'accueil et un épanouissement,

■ maintenir une politique tarifaire permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus les plus modestes,

■ veiller à une localisation géographique équilibrée des actions,

■ développer toute mesure visant à favoriser la participation active des parents,

■ porter une attention particulière à l'évolution des attentes des familles et enfants.

Par ce Contrat, la Ville s'engage à réaliser une série d'actions, et la Caf à verser 63 % de l'effort financier.

105-108-Agenda21_TabRecapOK 14/12/06 14:28 Page 105

LE TABLEAU RÉCAPITULATIF

THÈME N° 1 : Une gouvernance participative et écocitoyenne																
Orientations	Actions	Finalités du développement durable					Indicateurs		Acteurs/ Pilotage			Éléments déterminants dans la démarche développement durable				
		L	P	A	C	M	de résultat	d'impact	V	V/P	P	P	O	T	E	S
Orientation n° 1.1 Construire une démarche d'écocitoyenneté avec les habitants de la ville	**Action 1** Accompagner les générations écocitoyennes de demain	X		X		X	*Pourcentage des classes des écoles de la Ville ayant bénéficié d'une animation pédagogique sur le comportement écocitoyen*	*Évolution de la consommation d'eau à Clermont-Ferrand*		X			X	X	X	X
Orientation n° 1.2 Développer la démocratie participative	**Action 2** Développer des instances et des outils de concertation				X		*Nombre de réunions des Comités de quartiers organisées par an*			X		X	X	X	X	X
	Action 3 Favoriser les initiatives de la société civile			X	X	X	*Nombre de problèmes signalés concernant l'espace public (histogramme)* *Nombre d'associations déclarées en préfecture*			X		X	X	X		X
Orientation n° 1.3 Développer des partenariats	**Action 4** Renforcer la présence de la Ville dans les réseaux nationaux et internationaux				X	X	*Nombre de partenariats/ jumelages signés par la Ville*			X		X	X	X		X
	Action 5 Mobiliser les entreprises sur le thème du développement durable	X	X	X		X	*Bilan de la cellule emploi-tramway*				X	X			X	X

105-108-Agenda21_TabRecapOK 14/12/06 14:28 Page 106

THÈME N° 2 : La valorisation des ressources locales moteur du développement durable																
Orientations	**Actions**	**Finalités du développement durable**					**Indicateurs**		**Acteurs/ Pilotage**			**Éléments déterminants dans la démarche développement durable**				
		L	**P**	**A**	**C**	**M**	**de résultat**	**d'impact**	**V**	**V/P**	**P**	**P**	**O**	**T**	**E**	**S**
Orientation n° 2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique et diversifier les sources d'énergie	**Action 6** Poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'air	X	X					*Nombre et niveau d'alertes enregistrés* *Répartition de l'indice Atmo sur l'année 2005*			X	X			X	
	Action 7 Développer un parc moins polluant de véhicules municipaux et maîtriser les déplacements professionnels	X	X				*Pourcentage de véhicules propres dans la flotte municipale et répartition*		X			X	X	X		X
Orientation n° 2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique et diversifier les sources d'énergie	**Action 8** Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal	X	X					*Volumes financiers des consommations énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public*		X			X	X	X	X
	Action 9 Développer l'utilisation des énergies renouvelables	X	X				*Évolution de la production d'énergie du Chemin des énergies renouvelables par filière (solaire PV, solaire thermique, bois, biogaz, cogénération)* *Évolution du nombre d'installations ENR mises en place sur le Chemin des énergies renouvelables (m^2 de panneaux photovoltaïques, m^2 de panneaux solaires…)*	*Évolution de la quantité de CO_2 évité grâce à l'usage des énergies renouvelables sur le Chemin*		X		X	X		X	X
Orientation n° 2.2 Améliorer la qualité de l'eau et garantir la ressource	**Action 10** Optimiser l'usage et la qualité de l'eau		X				*Nombre de contrôles en ressource, production et distribution*	*Évolution de la fréquence de non-conformité bactériologique de la qualité de l'eau aux normes européennes* *Écart du prix de l'eau par rapport à la moyenne nationale*		X			X	X	X	X
Orientation n° 2.3 Réduire la production de déchets	**Action 11** Réduire la production de déchets sur le territoire de la ville		X			X		*% de déchets ménagers et municipaux collectés (collecte traditionnelle, apport volontaire…) sur le territoire de la Ville*		X		X	X		X	X
Orientation n° 2.4 Faire de la Ville un exemple pour ses habitants	**Action 12** Faire des agents territoriaux les premiers acteurs du développement durable	X	X		X	X	*Nombre d'actions/projets développement durable de la Ville*		X				X	X	X	X

105-108-Agenda21_TabRecapOK 14/12/06 14:28 Page 107

THÈME N° 3 : Un projet urbain durable : qualité de vie et solidarité																
Orientations	Actions	Finalités du développement durable					Indicateurs		Acteurs/ Pilotage			Éléments déterminants dans la démarche développement durable				
		L	P	A	C	M	de résultat	d'impact	V	V/P	P	P	O	T	E	S
Orientation n° 3.1 Renouvellement urbain	**Action 13** Privilégier et renforcer la mixité sociale, fonctionnelle, environnementale et foncière en requalifiant l'espace			X	X	X	*Nombre et répartition des logements sociaux des 4 principaux bailleurs sociaux*			X		X	X	X		X
	Action 14 Favoriser la haute qualité environnementale (HQE)	X	X	X	X		*Quartiers ou bâtiments engagés dans une démarche HQE*			X		X	X	X		X
Orientation n° 3.2 Diversifier les modes de déplacement et maîtriser l'usage de l'automobile	**Action 15** Développer les transports publics urbains (TPU) en cohérence avec le PDU	X			X		*Nombre de trajets réalisés en TPU* *Nombre de voyages pour PMR* *Nombre de locations de vélos*				X	X	X	X	X	X
	Action 16 Développer les déplacements cyclables à Clermont-Ferrand	X		X	X		*Nombre de km d'itinéraires cyclables aménagés et nombre d'aménagements (arceaux…)*			X		X	X	X	X	X
	Action 17 Généraliser les Plans de déplacement des entreprises (PDE), établissements scolaires (PDES) et administration (PDA)	X			X	X	*Nombre de nouveaux PDES, PDA et PDE signés*			X		X	X	X	X	X
Orientation n° 3.3 Mettre en valeur le patrimoine historique et naturel, et les savoir-faire locaux	**Action 18** Mettre en valeur et gérer durablement les espaces verts et les espaces naturels de la Ville		X	X		X	*Nombre d'arbres et renouvellement du parc arboré*			X		X	X	X	X	X
	Action 19 , Mettre en valeur le patrimoine historique et bâti			X	X		*Fréquentation de la Maison du tourisme*			X		X	X	X		X

105-108-Agenda21_TabRecapOK 14/12/06 14:28 Page 108

THÈME N° 3 : Un projet urbain durable : qualité de vie et solidarité																
Orientations	Actions	Finalités du développement durable					Indicateurs		Acteurs/ Pilotage			Éléments déterminants dans la démarche développement durable				
		L	P	A	C	M	de résultat	d'impact	V	V/P	P	P	O	T	E	S
Orientation n° 3.4 Mieux vivre ensemble dans la ville	**Action 20** Mettre en œuvre une stratégie de lutte contre le bruit dans la ville			X	X		*Nombre d'interventions réalisées en matière de prévention du bruit*	*Évolution du nombre de plaintes liées aux nuisances sonores*		X		X	X	X	X	X
	Action 21 Favoriser la propreté dans la ville			X	X	X	*Nombre d'heures passées au nettoyage* *Superficie à nettoyer*	*Évaluation qualitative hebdomadaire de la propreté (note) sur un parcours donné*	X			X	X	X	X	X
Orientation n° 5.5 Faire du développement durable un moteur de la solidarité et de l'emploi	**Action 22** Organiser la solidarité			X	X			*Fréquentation des structures d'accueil mises en place pour les personnes en difficulté, les personnes d'origines diverses et les jeunes en difficulté*		X		X	X		X	X
	Action 23 Accompagner les personnes âgées dans leur projet de vie			X	X		*Nombre de places dans les maisons d'accueil*			X		X	X		X	X
	Action 24 Donner aux jeunes de nouvelles clés d'entrée vers le sport, la culture et les loisirs			X	X		*Nombre d'inscrits au Conservatoire National de Région et à l'École municipale de danse* *Nombre de licenciés dans des associations ou clubs sportifs*			X		X	X		X	X
	Action 25 Faciliter la vie des habitants au quotidien			X	X	X	*Nombre de places en points d'accueil petite enfance (crèches, haltes-garderies)* *Nombre d'enfants qui ont suivi la formation Charade*			X		X	X	X	X	X

Finalités du développement durable
L = Lutte contre changement climatique, protection atmosphère
P = Préservation biodiversité, gestion milieux et ressources
A = Accès pour tous à une bonne qualité de vie
C = Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
M = Modes de production et consommation responsables

Acteurs/Pilotage
V = Ville
V/P = Ville, Partenaires
P = Partenaires

Eléments déterminants dans la démarche développement durable
P = Participation des acteurs
O = Organisation du pilotage
T = Transversalité
E = Évaluation
S = Stratégie d'amélioration

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:30 Page 109

Les fiches PARTENAIRES

Institutions et collectivités 110
Centre communal d'action sociale de la Ville de Clermont-Ferrand ... 110
Clermont Communauté 111
Département du Puy-de-Dôme 112
Direction régionale de l'environnement 113
Inspection académique du Puy-de-Dôme 114
Préfecture du Puy-de-Dôme 115
Région Auvergne 117
Syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération clermontoise et le Pays du Grand Clermont 118
Universités d'Auvergne et Blaise-Pascal 120
Autres établissements d'enseignement supérieur 121

Organismes professionnels 123
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie 123
Agence départementale d'information sur le logement et son Espace Info>Énergie 124
Auvergne Habitat 125
Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand/Issoire ... 126
EDF 127
Gaz de France 128
Logidôme 130
Ophis 131
SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais 132
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise - T2C et MooviCité 133

Associations 135
Association pour un développement urbain harmonieux par la maîtrise de l'énergie 135
Association de sauvegarde des Côtes de Clermont Chanturgue 136
Association de mesure de la qualité de l'air en Auvergne 137
Centre permanent d'initiatives à l'environnement de Clermont-Dômes ... 138
Comité 21 139
Énergie-Cités 141
Mission des relations internationales 142
Office de tourisme et des congrès de Clermont-Ferrand 144
Vélo-Cité 63 145

Représentants des Clermontois 146
Confédération nationale du logement 146
Union départementale de la consommation, du logement et du cadre de vie 148
Union des comités de quartiers 150
Union fédérale des consommateurs Que Choisir 151

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:30 Page 110

INSTITUTIONS ET COLLECTIVITÉS

Centre communal d'action sociale de la Ville de Clermont-Ferrand

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif dont le maire est président de droit. Il est géré par un conseil d'administration de treize membres, composé pour moitié de conseillers municipaux et de représentants d'associations.

Missions

Le CCAS a pour mission d'organiser des activités d'accueil, de conseil et d'aide aux plus démunis à travers ses deux départements :
- le département Action sociale : logement, jeunes, personnes en précarité, RMI…
- le département Personnes âgées et handicapées.

Dans ce cadre, le CCAS gère des équipements lourds :
- foyers logements, logements temporaires, en sous-location, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale…
- résidences médicalisées multiservices pour personnes âgées (six établissements)
- Centre d'aide par le travail et atelier protégé.

Il met en place des services de proximité :
- pour les personnes âgées : portage de repas, aides ménagères, auxiliaires de vie, soins à domicile, animations, centre d'information…
- pour les personnes en difficulté : permanence sociale, aides facultatives…
- pour les jeunes : point d'Accueil Écoute Jeunes, fonds d'aide sociale…

Il participe à toutes les actions en faveur des plus démunis (Politique de la ville, transport, RMI…).

Le CCAS et le développement durable

Le développement durable entre dans les actions du CCAS :
- par l'aide qu'il apporte aux familles démunies,
- par ses actions de solidarité,
- par sa participation à la lutte contre les exclusions.

Le CCAS s'appuie sur un partenariat fort avec les autres collectivités et les acteurs de l'intervention sociale.

Pour répondre efficacement aux problèmes sociaux, le CCAS a une approche globale et transversale. Il aborde les questions :
- d'urbanisme,
- économiques,
- de transport,
- de culture et d'animation dans les quartiers…

Moyens

Chiffres 2006 : avec plus de 680 agents et un budget annuel de 33 M€, le CCAS met en œuvre la politique sociale municipale en direction des publics les plus fragilisés.

Contact

Centre communal d'action sociale - 1, rue Saint-Vincent - BP 478 - 63013 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 07 98 - Fax 04 73 98 07 70 - E-mail : direction@ccas-clermont-ferrand.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:31 Page 111

Clermont Communauté

Clermont Communauté est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), engagé dans le développement économique au service de l'emploi et l'aménagement équilibré de son territoire tant sur le plan culturel et sportif qu'environnemental. Cette communauté d'agglomération, créée en 1999, regroupe 21 communes et plus de 280.000 habitants.

Missions

Les compétences de Clermont Communauté peuvent être classées en trois domaines :

■ Les compétences obligatoires :
- le développement économique d'intérêt communautaire : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, aéroportuaire…
- l'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur, création et réalisation de zones d'aménagement concerté, organisation des transports urbains…
- l'équilibre de l'habitat d'intérêt communautaire : programme local de l'habitat, politique du logement, actions et aides financières en faveur du logement social…
- la Politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

■ Les compétences optionnelles :
- création ou aménagement et entretien de voiries ; de parcs de stationnement, d'intérêt communautaire.
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

■ Une quinzaine de compétences facultatives dont celles déjà exercées par Clermont Communauté ou transférées du SIEAC (Syndicat intercommunal d'équipement de l'agglomération clermontoise) : eaux usées, pluviales, équipements publics dédiés à la lecture publique, services de secours et de défense contre l'incendie, télé-alarme pour les personnes âgées, crématorium, jalonnement…

Clermont Communauté et le développement durable

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, Clermont Communauté :

■ traite les déchets ménagers et assimilés, depuis le 1er janvier 2000,
■ collecte les déchets ménagers : collecte sélective et non sélective, depuis le 1er janvier 2002,
■ garantit la qualité de l'eau grâce à une station d'épuration moderne et restaure les rivières en collaboration avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
■ met en œuvre un programme ambitieux de bassins d'orage pour prévenir les inondations,
■ fait partie du dispositif Atmo qui mesure la qualité de l'air, notamment sur le territoire communautaire.

L'engagement de la Communauté pour la solidarité se veut fort et durable, en matière d'équilibre social de l'habitat, de Politique de la ville et prévention de la délinquance, d'insertion socioprofessionnelle, de télé-alarme. L'agglomération doit s'affirmer comme un territoire social équilibré et cohérent.

Moyens

Le budget 2005 de la Communauté s'élève à 186,5 M€. Il est alimenté par plusieurs catégories de ressources : les recettes fiscales, les dotations de l'État, l'emprunt, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'autofinancement, le produits des services, le fonds de compensation de la TVA, les subventions et participations…
Clermont Communauté compte 444 agents au 1er janvier 2006. Ils assurent le fonctionnement de Clermont Communauté, au siège ou dans les différents services extérieurs tels que les déchetteries, les pépinières et hôtels d'entreprises, la régie du tri.

Contact

Siège de Clermont Communauté - 64 - 66 avenue de l'Union-Soviétique
BP 231 - 63000 Clermont-Ferrand cedex 1 - Tél. 04 73 98 34 00 - Fax 04 73 98 34 01
www.clermontcommunaute.net

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:31 Page 112

Département du Puy-de-Dôme

CONSEIL GENERAL
DU PUY-DE-DOME

Avec les lois de décentralisation de 1982 et de 2004, les moyens d'agir du Département ont considérablement évolué. Devenu collectivité de plein exercice, disposant de moyens financiers propres, le Département s'est vu déléguer progressivement des compétences de première importance dites obligatoires.

Missions

Les compétences du Département peuvent être classées en deux domaines distincts :

■ Les compétences obligatoires :
- social et solidarité : en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en difficulté.
- les routes et les transports : construction, entretien du réseau routier départemental de près de 7.200 km, organisation des transports non urbains…
- collèges et enseignement : construction, entretien et rénovation des collèges publics, financement des transports scolaires, gestion des personnels techniques, ouvriers et de service des collèges (les TOS),
- plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

■ Des compétences optionnelles :
- économie, tourisme et agriculture : soutien à la création d'activités, accompagnement des projets dans leur phase de développement et de promotion,
- environnement et habitat : protection de l'environnement afin de préserver la variété et l'immensité des paysages du département, actions en matière d'habitat,
- culture et sport : mise à la portée du plus grand nombre des événements culturels et sportifs en milieu urbain comme en milieu rural.

Le Département du Puy-de-Dôme et le développement durable

Pour un cadre de vie préservé et agréable, le Département met en place des actions :

■ en faveur de l'environnement : lutte contre la pollution, amélioration de la qualité de l'eau, valorisation des espaces naturels sensibles…

■ en faveur de l'habitat : il facilite l'accès au logement et à un cadre de vie de qualité, propose au public dans un même lieu, la Maison de l'habitat et du cadre de vie, tous les services départementaux en matière de conseils et d'aides au logement, aide aux économies d'énergie…

Le Département est l'acteur principal d'une solidarité de proximité : il est compétent pour l'ensemble des prestations légales d'aide sociale.

Il veille également à la promotion d'un tissu économique dynamique et diversifié, en articulant ses actions autour des activités économiques du département (entreprises, artisanat, commerce…), du tourisme et de l'agriculture.

Moyens

Le budget du Département du Puy-de-Dôme s'élève en 2006 à près de 553,80 M€. Il est alimenté par plusieurs catégories de ressources : les recettes fiscales (part de la taxe foncière, de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier non bâti et d'une part des droits de mutation), les dotations de l'État, l'emprunt.

Contact

Département du Puy-de-Dôme - Hôtel du Département
24, rue Saint-Esprit - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 20 20 - E-mail : monique.salaun@cg63.fr ou christine.pages@cg63.fr - www.cg63.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:31 Page 113

Direction régionale de l'environnement Auvergne

Créées par le décret du 4 novembre 1991, les Directions régionales de l'environnement (DIREN) sont les services déconcentrés du ministère chargé de l'Environnement. La DIREN Auvergne assure des missions au niveau départemental et régional. Pour le Massif central, elle a un rôle de conseil auprès du préfet coordonnateur (préfet de la Région Auvergne).

Missions

Sa principale mission est de veiller à la qualité de l'environnement et de promouvoir les conditions d'un développement durable. Pour cela, la DIREN :

- rassemble et fait connaître, en tant que centre de ressources, les données relatives à l'environnement,
- met en œuvre les protections réglementaires ou contractuelles relatives à l'eau, aux sites et paysages, à la protection de la nature, au cadre de vie et aux risques naturels…,
- assure la veille juridique en matière d'environnement,
- s'assure de la prise en compte des préoccupations environnementales, dans des projets individuels ou des programmes plus globaux,
- développe une conscience éco-citoyenne par une sensibilisation du grand public,
- assure le suivi de l'évolution de l'état de l'environnement dans la région pour aider la collectivité et particulièrement l'État dans l'évaluation des politiques publiques.

La DIREN et le développement durable

- Le pôle Environnement développement durable en Auvergne

En tant que chef de ce pôle, la mission de la DIREN est « d'animer et de rendre cohérent l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre dans le domaine de l'environnement et du développement durable. »

- Réseau régional du développement durable

Depuis 2002, la DIREN anime et appuie, en partenariat avec les autres services de l'État, la prise en compte du développement durable dans les projets et actions publiques ou dans les politiques régionales.

- Documents de référence régionaux

La DIREN met à disposition sur son site Internet un document à vocation pédagogique pour éclairer au mieux les valeurs environnementales de la Région Auvergne. Il comporte :

- un Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux en Auvergne,
- un Profil environnemental et évaluation en Auvergne.

- Éco-responsabilité

La DIREN anime la démarche d'éco-responsabilité engagée par de nombreux services de l'État, établissements publics et quelques collectivités. Elle vise à intégrer le développement durable dans le fonctionnement des services.

- Agendas 21 locaux/Charte d'environnement

La DIREN assure le relais du ministère de l'Écologie et du développement durable, en ce qui concerne l'accompagnement des chartes d'environnement et la promotion d'Agendas 21 locaux.

- Évaluation environnementale

La DIREN contribue à l'évaluation environnementale du développement durable. À ce titre, elle assure le rôle d'autorité environnementale dans la mise en œuvre des objectifs européens. Elle examine les plans et projets qui lui sont soumis dans l'esprit de développement durable.

Moyens

Le directeur régional et 41 agents (effectif 2006) sont répartis dans trois services : le secrétariat général, le service de l'Eau et des milieux aquatiques, et le service de la Nature, des sites et des territoires.

Moyens financiers : crédit d'intervention (investissement), subvention de fonctionnement (ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement).

Contact

DIREN Auvergne - 65, boulevard François-Mitterrand - BP 163 - 63004 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 34 46 80 - Fax 04 73 34 46 81 - www.auvergne.environnement.gouv.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:31 Page 114

INSTITUTIONS ET COLLECTIVITÉS

L'Inspection académique du Puy-de-Dôme

L'Inspection académique du Puy-de-Dôme est un service extérieur déconcentré du ministère de l'Éducation nationale. L'inspecteur d'académie, directeur des Services départementaux de l'Éducation nationale est chargé de mettre en œuvre, dans le département, en liaison avec le recteur de l'académie, la politique éducative définie au plan national.

L'inspecteur d'académie exerce son autorité sur l'ensemble des services et établissements de l'Éducation nationale du département, à l'exclusion de ceux de l'enseignement supérieur.

Il s'appuie sur les compétences de ses proches collaborateurs :
- l'inspecteur de l'Éducation nationale - adjoint à l'inspecteur d'académie,
- le secrétaire général - chef des Services administratifs,
- les chefs de division,
- l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation, l'inspecteur de l'enseignement technique et l'inspecteur de l'adaptation et de l'intégration scolaire,
- les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés d'une circonscription,
- l'assistant social départemental, l'infirmier départemental et le médecin départemental,
- les conseillers pédagogiques départementaux en Éducation physique et sportive, en Éducation musicale et en Arts plastiques.

Mission

Les missions sont réparties en trois grands secteurs :

- Les élèves
  - animation, gestion, contrôle de l'enseignement dispensé dans les écoles,
  - validation, suivi, évaluation des projets d'écoles et d'établissements,
  - impulsion et évaluation des actions innovantes,
  - contrôle de la fréquentation scolaire,
  - organisation et suivi de la scolarité des élèves atteints de handicap,
  - prévention, suivi des phénomènes de violence,
  - affectation des élèves en collège, lycée et lycée professionnel,
  - gestion des aides à l'élève (bourses),
  - validation des acquis.
- Les ressources humaines
  - gestion des personnels enseignants du 1er degré public,
  - gestion des personnels enseignants de l'enseignement privé,
  - encadrement des personnels de direction et d'inspection,
  - organisation et gestion de la formation permanente des personnels enseignants du 1er degré public.
- Les moyens
  - Organisation du réseau scolaire des écoles : répartition des emplois publics et privés.
  - Répartition des moyens d'enseignement des collèges publics et privés, gestion des crédits pédagogiques.
  - Contrôle de légalité des actes administratifs pris par les conseils d'administration des collèges.

L'Inspection académique et le développement durable

Depuis septembre 2004, tous les élèves bénéficient d'une sensibilisation cohérente et progressive à l'environnement pour un développement durable sur l'ensemble de leur parcours scolaire, de l'école primaire au lycée. Engager le système éducatif sur la voie de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) n'est pas répondre à une mode du moment : l'objectif est bien de simplifier la mise en œuvre de l'EEDD par un pilotage des ressources et des partenariats dans le cadre d'une démarche "qualité" bien pensée.

Contact

Inspection académique - Cité administrative - Rue Pélissier - 63034 Clermont-Ferrand Cedex
Tél. 04 73 60 99 00 - Fax 04 73 90 84 32 - E-mail : ia63@ac-clermont.fr - www.ac-clermont.fr/ia63

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:31 Page 115

Préfecture du Puy-de-Dôme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

La Préfecture constitue le rouage essentiel de l'administration locale de l'État. Six missions prioritaires lui sont dévolues : la représentation de l'État et la communication, la sécurité des personnes et des biens, le service au public et la délivrance des titres, le respect de la légalité et de l'État de droit, l'intégration sociale et la lutte contre les exclusions, l'administration du territoire et le développement économique.

Missions

Parmi les différents services de la préfecture :

- la Direction des actions interministérielles (DAI) applique au niveau départemental les grandes politiques économiques et sociales, en relation avec les services départementaux de l'État,
- le Bureau de l'environnement et la Mission pour le développement durable de la Direction des collectivités territoriales et de l'environnement ont en charge la protection de l'environnement et le développement durable.

La DAI est organisée en cinq missions :

- Mission « finances »,
- Mission « coordination interministérielle »,
- Mission « économie et entreprise »,
- Mission « emploi et cohésion sociale »,
- Mission « cohésion territoriale ».

Le Bureau de l'environnement intervient dans les domaines suivants :

- installations classées pour la protection de l'environnement,
- commission départementale des sites,
- commission départementale des carrières,
- suivi du comité départemental d'hygiène,
- lutte contre les pollutions,
- chasse et pêche,
- réglementation sur l'élimination des déchets,
- loi sur l'eau.

La Mission pour le développement durable traite des dossiers suivants :

- actions de développement durable,
- SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et contrats de rivières,
- Natura 2000,
- Convention interrégionale de la Dordogne,
- Plan Loire Grandeur Nature,
- Politique de l'eau,
- Opération Grands Sites.

La Préfecture et le développement durable

Dans le cadre du Contrat de ville de l'agglomération clermontoise signé le 26 juillet 2000 pour la période 2000-2006, l'État, Clermont Communauté et la Ville de Clermont-Ferrand conviennent d'œuvrer conjointement, afin de renforcer la cohésion sociale, de construire un espace démocratique avec les habitants et de faire de la Politique de la ville un outil du développement solidaire.

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:31 Page 116

INSTITUTIONS ET COLLECTIVITÉS

Les axes de travail sur les quartiers prioritaires sont les suivants :

- contribuer à l'insertion professionnelle et au développement économique,
- améliorer le cadre de vie,
- développer et renforcer la vie associative,
- mettre en œuvre une politique globale d'éducation et d'insertion sociale,
- favoriser une approche globale et coordonnée de la sécurité et de la prévention de la délinquance,
- améliorer la santé des populations fragilisées,
- favoriser l'intégration des jeunes.

En cohérence avec ces objectifs, un partenariat est mené avec les bailleurs sociaux, au titre de la gestion urbaine de proximité, afin d'améliorer, dans les quartiers prioritaires, la vie quotidienne des habitants sur la base d'une concertation renforcée.

Moyens

L'État a décidé d'affecter à cette politique des moyens financiers spécifiques qui prennent la forme d'engagements contractualisés et garantis dans le cadre du Contrat de plan État-Région, tant en ce qui concerne les crédits d'intervention (fonctionnement) que les dotations d'investissement.

La mobilisation de crédits de droit commun est maintenue et des financements spécifiques sont susceptibles d'être mobilisés, par exemple :

- dans le cadre du renouvellement urbain,
- dans le cadre des fonds européens, pour la requalification des quartiers.

Courant 2006, l'État et les collectivités territoriales s'engagent dans une concertation pour une nouvelle contractualisation (contrat de projets, contrats urbains de cohésion sociale ou CUCS) qui ont vocation à rénover et repréciser le cadre du partenariat.

Contact

Préfecture du Puy-de-Dôme - 18, boulevard Desaix - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 98 63 63 - Fax 04 73 98 61 00 - www.auvergne.pref.gouv.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:32 Page 117

Région Auvergne

Collectivité à part entière depuis les lois de décentralisation de 1982, la Région a désormais compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de son territoire et pour assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégralité de l'autonomie et des attributions des départements et des communes.

Missions

Les compétences de la Région peuvent être classées en deux domaines distincts :

■ Les compétences spécifiques :
- la construction et la rénovation des lycées, leur entretien, équipement et fonctionnement,
- la formation professionnelle et l'apprentissage.

■ Une compétence générale d'aménagement du territoire. Par le biais de la contractualisation avec l'État ou d'autres partenaires, elle soutient :
- le développement économique, par des aides aux entreprises,
- le cofinancement des infrastructures de transport,
- la culture et le sport,
- un programme de développement régional et local,
- l'enseignement supérieur et la recherche,
- un programme d'accueil et de maintien des populations.

La Région Auvergne et le développement durable

Les initiatives de préservation et la mise en valeur de l'environnement se traduisent notamment dans les contrats de rivières et de lacs, les aides aux parcs naturels, le programme Cités de caractère ou le Prix de l'environnement.

La Région aide également à la rénovation ou à la création de logements sociaux et de maisons de retraite publiques, ainsi qu'au maintien à domicile des personnes âgées.

Elle soutient le développement des zones rurales par l'intermédiaire d'un certain nombre de programmes : contrats de territoires, aide au développement des petites villes d'Auvergne ou revitalisation des communes rurales, et la diversification de la production agricole.

La Région accompagne les entreprises industrielles, artisanales et commerciales pour renforcer leur compétitivité et favoriser la création d'emplois.

Suite aux Assises territoriales, la Région s'est engagée en juin 2005 à mettre en œuvre un Agenda 21 en Auvergne. Son objectif est de formaliser ce projet pour début 2007.

Moyens

Le budget de la Région Auvergne s'élevait en 2005 à près de 496,84 M€. Il est alimenté par plusieurs catégories de ressources : les recettes fiscales, les dotations de l'État, l'emprunt et les fonds européens.

Depuis 2005, les services de la Région sont organisés en 7 directions, dotées d'une autonomie sous l'autorité du président et du vice-président concerné :

■ quatre Directions correspondant aux grands secteurs d'intervention de la Région : éducation, formation, action économique, développement des territoires,
■ une Direction chargée des moyens à mettre en œuvre,
■ une Direction en charge de la qualité de vie et du développement durable,
■ une Direction du développement extérieur chargée du développement européen, de la coopération interrégionale et de la coopération décentralisée.

Contact

Conseil régional d'Auvergne - Hôtel de la Région
13/15, avenue de Fontmaure - BP 60 - 63402 Chamalières Cedex
Tél. 04 73 31 85 85 - Fax 04 73 36 73 45 - www.cr-auvergne.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:32 Page 118

INSTITUTIONS ET COLLECTIVITÉS

Le Syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération clermontoise et le Pays du Grand Clermont

Le Syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération clermontoise (Sepac) représente le Pays du Grand Clermont. Il est chargé de la coordination dans le cadre de la mise en œuvre du contrat cadre signé avec l'État et la Région Auvergne.

Missions

Le Sepac est chargé de l'animation du Projet du Grand Clermont, de la mise en œuvre de la Charte de Pays et du suivi des contrats. Le contrat de pays du « Grand Clermont » a été conclu le 29 décembre 2004, dans le cadre de l'objectif 4 « La vocation des territoires et la garantie durable de la qualité de vie et de l'exemplarité de l'Auvergne » du contrat État-Région d'Auvergne 2000-2006 (CER). La finalité du projet du Grand Clermont est de garantir durablement l'attractivité et le rayonnement du territoire dans de bonnes conditions de gouvernance territoriale.
Le Sepac est maître d'ouvrage de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Ce travail est engagé depuis décembre 2005. Il pourrait constituer un cadre réglementaire et stratégique au projet de territoire à un horizon de 15/20 ans.
Le Grand Clermont est constitué des territoires des communes de Clermont Communauté, Riom Communauté, des communautés de communes Volvic-Sources et Volcans, de la Limagne d'Ennezat, des Cheires, de la Vallée-du-Jauron, de Mur-es-Allier, de Billom-Saint-Dier, de Gergovie-Val d'Allier, d'Allier-Comté, et des communes d'Authezat, Malintrat, Les Martres-d'Artière.

Les principales orientations

- Le rayonnement de la région
  - Affirmer les fonctions métropolitaines pour un meilleur rayonnement du Grand Clermont par :
    - la recherche, l'université et le transfert de technologies,
    - le rayonnement culturel métropolitain, le fait de l'espace urbain métropolitain,
    - une stratégie commerciale axée sur la maîtrise sélective du développement et sur la qualité urbaine des pôles existants,
    - la reconquête et la valorisation des espaces urbains prioritaires pour renouveler la ville et transformer l'image du territoire.
  - Focaliser le développement technologique sur deux filières stratégiques : l'ingénierie de la mobilité et l'agroalimentaire-santé-nutrition pour améliorer la lisibilité des savoir-faire économiques au niveau national.
  - S'appuyer sur des grands projets pour positionner le Grand Clermont comme destination touristique (Chaîne des Puys, Gergovie, Val d'Allier).
- L'ouverture de l'Auvergne
  - Améliorer la connexion du Grand Clermont aux grandes métropoles nationales.
  - L'animation et la promotion du Grand Clermont.
- La gestion du territoire et du patrimoine
  - S'appuyer sur des grands projets pour positionner le Grand Clermont comme destination touristique.
  - Améliorer l'attractivité du Grand Clermont par une valorisation des espaces naturels.
  - Protéger les terres agricoles de Limagne.
- La solidarité
  - Miser sur l'intermodalité pour une plus grande solidarité entre les territoires en matière de déplacements.
  - Maîtriser l'étalement urbain en s'appuyant sur des pôles de développement urbain :
    - une approche pragmatique pour développer une offre diversifiée en matière d'habitat,
    - les pôles de vie, vers une amélioration des fonctions de proximité,
    - la culture, facteur de qualité de vie et de solidarité.

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:32 Page 119

■ L'évaluation
- Suivre et évaluer le contrat de pays dans la perspective du développement durable.
- Les dispositifs d'observation dynamique du Grand Clermont pour mettre en œuvre la charte et évaluer le contrat

Le Sepac et le développement durable

Les priorités du Pays du Grand Clermont sont de trois ordres :
■ réduire les inégalités territoriales,
■ créer les conditions d'un développement durable : protection de l'environnement, efficacité économique, équité sociale,
■ restructurer les territoires sur des espaces pertinents portés par plusieurs collectivités.

Contact

Sepac - Hôtel de Ville - BP 60 - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 60 68 - Fax 04 73 42 63 39

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 18/12/06 12:15 Page 120

INSTITUTIONS ET COLLECTIVITÉS

Universités d'Auvergne et Blaise-Pascal

Les universités clermontoises, Clermont I (Université d'Auvergne) et Clermont II (Université Blaise-Pascal), rassemblent une communauté étudiante et enseignante de 40.000 personnes, autour d'activités complémentaires d'enseignement et de recherche.

Missions

L'activité d'enseignement couvre l'ensemble des grands domaines d'activités depuis les premiers cycles jusqu'aux études post-doctorales ainsi que des formations continues, à vocation professionnelle qui se font par alternance et/ou apprentissage, à tous les niveaux proposés. Ces formations diplômantes prennent en compte les acquis personnels et/ou professionnels.
La recherche scientifique est présente dans tous les domaines d'enseignement, car la caractéristique des universités réside dans ce lien fondamental entre la formation et la recherche. Elle est animée par soixante-quatre équipes de recherche et soixante-dix laboratoires.

Les universités et le développement régional

Le partenariat étroit avec le monde économique, par des transferts de technologie, doit assurer l'innovation des entreprises de la région. La politique de valorisation se caractérise par la volonté d'associer, dans une démarche coordonnée et cohérente, les dimensions recherche, formation, et développement économique.
Les échanges avec les universités étrangères s'appuient sur les programmes européens (Socrates, Erasmus, Leonardo) ou des accords bilatéraux au-delà de l'Europe. Chaque année, sont accueillis 4.500 étudiants étrangers.

Moyens

L'enseignement et la recherche s'appuient sur le travail de 1.400 enseignants chercheurs et 700 doctorants. La recherche accueille des équipes associées au CNRS, à l'Inserm et à l'Inra.
Elle développe également un partenariat étroit avec d'autres organismes présents en Auvergne, comme le Cemagref ou l'Engref.

Le partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand se traduit par des forums réguliers tournés vers l'Europe, les villes jumelées, les applications économiques de la recherche, l'organisation annuelle du Prix jeune chercheur pour les thésards les plus brillants. La Ville octroie des aides financières aux étudiants suivant un cursus dans une des villes jumelles et accorde des bourses doctorales aux étudiants préparant une thèse dans des conditions financières difficiles.

Grâce à ce partenariat, ont pu être édités une plaquette pour la promotion du pôle d'enseignement supérieur (et son diaporama) ainsi qu'un livret d'accueil pour aider les étudiants étrangers.

Contacts

Université d'Auvergne - 49, boulevard François-Mitterrand - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 17 79 79 - www.u-clermont1.fr

Université Blaise-Pascal - 34, avenue Carnot - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 40 63 63 - www.univ-bpclermont.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:32 Page 121

Autres établissements d'enseignement supérieur

L'École supérieure de commerce

4, boulevard Trudaine - Tél. 04 73 98 24 24 - www.esc-clermont.fr

L'École supérieure de commerce (ESC) de Clermont, dixième grande école française, compte 1.100 élèves, 6.400 diplômés présents dans 52 pays, 38 professeurs permanents et 200 professeurs associés. Elle propose :

- une formation internationale : 58 séjours d'études dans le monde entier, 22 doubles diplômes (MBA, MSc, EMBS Maestria),
- une formation personnalisée : 9 parcours possibles vers les spécialisations finales classiques : marketing, finance, contrôle de gestion, management des ressources humaines, management des systèmes d'information, achats,
- une formation professionnelle (stages en entreprises, activités associatives),
- les Masters spécialisés et Masters of Science du groupe ESC Clermont,
- la formation continue diplômante, destinée aux cadres et dirigeants d'entreprises.

L'ESC et le développement durable

Parmi les parcours personnalisés, l'accent est mis sur le marketing et la communication responsable, le management interculturel, le management de l'entreprise sociale et solidaire, le management et le développement durable, le management des entreprises culturelles.

École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles (Enita)

Site de Marmilhat - Lempdes - Tél. 04 73 98 13 13 - www.enitac.fr

L'Enita Clermont intègre dans son enseignement, une réflexion et des témoignages d'expériences sur le développement durable, dans ses aspects agri-environnementaux, socio-économiques et de développement territorial.
Elle cohabilite avec le lycée Louis-Pasteur de Marmilhat et l'Université Blaise-Pascal une licence professionnelle « Gestion durable des ressources en agriculture ».
Mathieu Capitaine - Tél. 04 73 98 13 52 - E-mail : capitaine@enitac.fr

Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM)

36, avenue Jean-Jaurès - Chamalières - www.auvergne.iufm.fr
Troisième établissement d'enseignement supérieur de l'académie en termes d'effectifs, l'IUFM d'Auvergne assure la formation initiale des enseignants de demain et la formation continue des enseignants de l'académie de Clermont-Ferrand.

Institut français de mécanique avancée (Ifma)

Campus des Cézeaux - Aubière - Tél. 04 73 28 80 00 - www.ifma.fr

Grande école créée en 1991, Ifma est un établissement public qui forme chaque année plus de 150 ingénieurs polyvalents de haut niveau, concepteurs-constructeurs de biens d'équipements industriels en génie mécanique et productique. Trois particularités constituent la valeur ajoutée de l'Ifma : la spécificité de sa formation en mécanique, l'année à l'étranger proposée à tous les élèves-ingénieurs, enfin l'existence et le rôle de la Fondation Ifma, véritable passerelle entre l'entreprise et l'institut.
L'Ifma en chiffres, c'est :

- 601 élèves-ingénieurs
- 15 apprentis-ingénieurs (ouverture de la filière par apprentissage en septembre 2005)
- l'accueil d'environ 400 élèves et étudiants de bac+1 à bac+5 de l'Académie qui bénéficient des équipements et du personnel de l'Ifma

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:32 Page 122

INSTITUTIONS ET COLLECTIVITÉS

- plus de 50 enseignants permanents
- une plate-forme de transfert de technologie, Mec@Prod, véritable usine intégrée dans l'IFMA.
- deux laboratoires de recherche en partenariat avec l'Université Blaise Pascal rattachés à la Fédération de recherche TIMS
- des accords de partenariat et des contacts avec plus de 150 universités et 350 entreprises dans une cinquantaine de pays.

L'Ifma et le développement durable

L'Ifma souhaite mettre en avant un **véhicule hybride** fruit d'une collaboration entre le Lycée des métiers Pierre-Boulanger, l'Ifma, Gaz de France et Citroën. Le **prototype de véhicule Citroën C2 bi-carburant** est une véritable prouesse technique. Les élèves de mention du Lycée Pierre-Boulanger et les élèves-ingénieurs de l'Ifma sont partis d'un modèle de Citroën C2 essence et ont intégré un système additionnel au gaz naturel. Débuté en septembre 2005, le prototype a reçu d'ores et déjà un accueil enthousiaste au Challenge Bibendum 2006. D'autres projets pourraient découler de ce succès…

École nationale supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand (ENSCCF)

Campus des Cézeaux - Aubière - Tél. 04 73 40 71 45 - www.ensccf.fr

Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Campus des Cézeaux - Aubière - Tél. 04 73 40 74 99 - Fax 04 73 40 74 97 - www.cnam-auvergne.asso.fr

École nationale du génie rural, des eaux et forêts (Engref)

Campus des Cézeaux - Tél. 04 73 44 06 00 - www.engref.fr

École pratique sociale interrégionale (Epsi)

Centre de formation recherche en action sociale et gérontologie
8, place Michel-de-l'Hospital - Tél. 04 73 42 36 00 - perso.wanadoo.fr/epsi

École nationale supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand

71, boulevard Cote-Blatin - Tél. 04 73 34 71 50
www.clermont-fd.archi.fr - E-mail : eacf@clermont-fd.archi.fr

École supérieure d'art (ESA)

L'ESA forme des artistes et des créateurs. Elle est conçue comme un laboratoire de recherche et d'expérimentation, délibérément ouvert sur la réalité artistique contemporaine.
25, rue Kessler - Tél. 04 73 17 36 10
www.esacc.fr - E-mail : esa@agglo-clermont.fr

Institut des Sciences de l'Ingénieur (Cust)

Campus des Cézeaux - Aubière - Tél. 04 73 40 75 00
cust.univ-bpclermont.fr

Institut supérieur d'informatique de modélisation et de leurs applications (Isima)

Campus des Cézeaux - Aubière - Tél. 04 73 40 50 35 - www.isima.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:33 Page 123

ORGANISMES PROFESSIONNELS

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

L'Ademe en un clin d'œil

■ Statut : établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du développement durable, de l'Industrie et de la Recherche.

■ Champ d'intervention : air, bruit, déchets, énergie, management environnemental, site et sols pollués, transports.

■ Missions : dans le cadre des politiques publiques définies par le gouvernement et dans ses champs d'intervention, l'Ademe a pour mission de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

■ Effectifs : 850 salariés répartis dans 3 sites pour les services centraux (Angers, Paris et Valbonne), 26 délégations régionales, 3 représentations dans les territoires d'Outre-Mer et 1 bureau de représentation à Bruxelles.

■ Budget 2005 : 364 M€ (294 millions pour le budget d'intervention et 70 millions pour le budget de fonctionnement)

■ L'Ademe intervient sous des formes très diversifiées
- Orientation, animation et financement de programmes de recherche.
- Conseils et expertises.
- Élaboration d'outils méthodologiques et diffusion de bonnes pratiques.
- Financement d'aides à la décision, d'opérations exemplaires et de projets.
- Actions de formation, d'information, de communication et de sensibilisation.

■ L'Ademe présente sur le terrain : forte de son réseau régional, elle accompagne les collectivités locales et les entreprises en intervenant à toutes les étapes de leurs projets : de l'identification des problèmes à la mise en œuvre des solutions en passant par l'aide à la décision.

L'Ademe en action

■ Lutter contre le changement climatique grâce à des énergies plus efficaces et à la promotion et diffusion des énergies renouvelables.
■ Améliorer la qualité de l'air.
■ Mieux gérer les déchets notamment par la réduction de leur production.
■ Réhabiliter les sites pollués.
■ Informer le public.

Le développement durable au cœur de l'action de l'Ademe

Dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable adoptée en juin 2003, l'Ademe conduit une mission qui consiste à :
- sensibiliser au développement durable tous les publics,
- aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de démarches de type Agenda 21,
- développer des méthodes de management environnemental,
- promouvoir la consommation durable, en encourageant l'offre et la demande de produits respectueux de l'environnement,
- participer au programme « État exemplaire » et à sa mise en œuvre.

À Clermont-Ferrand : la charte CitéVie

Depuis décembre 1992, la Ville de Clermont-Ferrand et la délégation Auvergne de l'Ademe sont engagées dans une charte qui s'inscrit dans une logique de développement durable et constitue un cadre au sein duquel se développent des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie en ville.

Contact

Délégation régionale Auvergne - 63, boulevardd Berthelot - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 31 52 80 - Fax 04 73 31 52 85 - E-mail : auvergne@ademe.fr - www.ademe.fr/auvergne

L'Agence départementale d'information sur le logement et Espace Info>Énergie 63

Créée en juin 1982, l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil 63) a pour rôle de traiter et diffuser des informations touchant aux questions de logement. Membre d'un réseau national représenté dans 65 départements, l'Adil 63 s'adresse à toute population intéressée, ainsi qu'aux élus, aux services administratifs et à un ensemble de partenaires.

Missions

■ Offrir gratuitement à tout public une information complète, objective et personnalisée sur toutes les questions liées à l'habitat. Le conseil personnalisé peut porter sur les aspects juridiques (règles d'urbanisme, droits de la location, de la copropriété), financiers (aides et prêts, contrats de construction et d'accession), fiscaux (fiscalité immobilière), les aspects liés au respect de l'environnement.
■ Fournir aux organismes et collectivités partenaires une information sur les besoins et les pratiques en matière de logement.

L'Adil 63 et le développement durable

L'Adil 63 est l'Espace Info>Énergie du Puy-de-Dôme, relais d'information grand public de l'Ademe, destiné à promouvoir la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et notamment les énergies renouvelables et la qualité technique.

L'information relative à la protection de l'environnement et la qualité de l'habitat fournie par l'association porte notamment sur :

■ la maîtrise des consommations énergétiques qui contribuent à l'effet de serre et à la pollution (choix étudié de l'énergie pour le chauffage domestique et l'alimentation en eau, promotion des énergies renouvelables comme l'énergie solaire ou photovoltaïque),
■ la maîtrise des impacts environnementaux des matériaux de construction et des bâtiments eux-mêmes (pratiques de chantier à faible impact sur l'environnement),
■ la prévention des risques pour la santé et la sécurité des occupants (matériaux de construction respectueux de la personne et de l'environnement, critères de construction haute qualité environnementale).

L'Adil 63 contribue également à l'insertion sociale et économique des publics en difficulté, en qualité de membre du comité de pilotage du Plan départemental du logement pour les personnes défavorisées.

Moyens

L'association est un lieu d'observation privilégié de la demande et du comportement des ménages.

Elle possède des bureaux à Clermont-Ferrand et des permanences dans le département.

L'efficacité de l'Adil repose sur la compétence et l'expérience de ses agents, tous diplômés de haut niveau, et sur une implantation proche des besoins de la population. Les conseillers juridiques et techniques, titulaires de diplômes d'études supérieures, bénéficient de l'appui permanent de l'Anil pour parfaire leur formation et actualiser leurs connaissances.

Contact

Adil 63, Espace Info>Énergie 63 - Maison de l'Habitat
129, avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 75 - Fax 04 73 42 30 78 - E-mail : contact@adil63.org - www.adil63.org

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:33 Page 125

ORGANISMES PROFESSIONNELS

Auvergne Habitat

Née en 1927, la Société régionale d'habitations à loyers modérés (HLM) est devenue Auvergne Habitat en 1993. Aujourd'hui, elle construit, gère et entretient plus de 10.000 logements sociaux dans le Puy-de-Dôme sur près de 100 communes.

Missions

Auvergne Habitat, depuis plus de 80 ans, s'acquitte au mieux de sa mission : produire des logements sociaux de qualité. Ainsi, elle :

- participe au développement durable de la ville et des bourgs,
- contribue à l'équilibre démographique et social du département,
- fournit à ses locataires un confort et une sécurité maximum dans un cadre de vie agréable.

Auvergne Habitat et le développement durable

- La notion d'habitat évoluant, la qualité de vie est devenue un concept prépondérant. La construction de logements doit naturellement s'adapter aux nouvelles demandes.

Désormais, Auvergne Habitat livre des petits collectifs de 25 à 30 logements ou des maisons de ville qui contribuent à améliorer le cadre de vie des quartiers où ils s'inscrivent.

- En développant une esthétique et une architecture exemplaires adaptées au milieu où se fondent ses réalisations, Auvergne Habitat entend que ses locataires bénéficient de facteurs de qualité maximum, que ce soit en milieu rural ou urbain.

- Au fil des années, la société a su s'adapter à l'évolution des comportements et des goûts des locataires. Le confort des appartements qui a été bonifié par l'emploi de produits innovants et performants, atteint un très haut niveau de qualité.

- Aujourd'hui, Auvergne Habitat développe un effort conséquent de réhabilitation. Chaque année, la société rénove entre 400 et 500 logements de son parc locatif. Après consultation et accord des locataires, elle adapte ses ensembles aux normes du confort actuel.

Cette démarche qualité se traduit également par une valorisation des parties communes et de l'environnement : cages d'escaliers restaurées, pieds d'immeubles agrémentés de plantations, aménagement des locaux poubelles pour le tri sélectif...

La société met en place des politiques liées au développement durable : chauffage solaire, récupération des eaux pluviales, télérelève des compteurs d'eau pour une meilleure maîtrise des dépenses, isolation performante des logements dans le cadre des réhabilitations de logements existants.

Moyens

Avec 31 M€ de chiffre d'affaires réalisé en 2005, cette entreprise de services se classe parmi les toutes premières de sa catégorie dans le département du Puy-de-Dôme. Elle compte 189 salariés, dont 87 personnels de proximité.

Contact

Auvergne Habitat - 16, boulevard Charles-De Gaulle - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 17 00 00 - Fax 04 73 17 00 99
E-mail : contact@auvergne-habitat.fr - www.auvergne-habitat.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:33 Page 126

La Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand/Issoire

CCI de Clermont-Ferrand / Issoire
La Voix des Entreprises

Établissement public à vocation économique, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Clermont-Ferrand/Issoire est dirigée par 46 chefs d'entreprises élus qui représentent un corps électoral de 12.500 chefs d'entreprises installés sur son territoire, les arrondissements de Clermont-Ferrand et Issoire.

Missions auprès des chefs d'entreprises

Proche de ses ressortissants, la CCI de Clermont-Ferrand/Issoire oriente ses actions selon deux axes principaux :
- l'accompagnement des entreprises, qu'il s'agisse du soutien à la création, de la mise à disposition de services spécialisés, de conseils individualisés ou de la formation des chefs d'entreprises et de leurs personnels,
- la dynamisation des actions collectives en faveur des clubs d'entreprises, associations de commerçants, clubs de dirigeants et cadres d'entreprises.

Au service des entreprises et de l'économie régionale, la CCI gère la zone industrielle de Ladoux qui accueille le centre d'essais et de recherche de Michelin et plus de 60 entreprises.

Voix des entreprises, la CCI est leur relais naturel auprès des décideurs.

Elle produit des études argumentées sur des problématiques d'aménagement du territoire et de développement des centres urbains de sa circonscription.

La CCI et le développement durable

Le deuxième programme « Objectif environnement », initié par la Chambre régionale du commerce et de l'industrie Auvergne (CRCI) sur la période 2004-2006, propose aux chefs d'entreprises :
- des pré-diagnostics gratuits en matière d'environnement, d'éco-conception, etc.,
- une formation et un suivi pour la mise en place d'un système de management environnemental, de la norme ISO 14 001.

Le programme Auvergne Développement durable a pour objectif d'informer les chefs d'entreprises sur le développement durable au travers :
- d'ateliers Développement durable présentés par l'Afnor,
- d'auto-évaluation de l'entreprise par des conseillers de la CCI,
- d'accompagnements par un bureau d'études pour la mise en place concrète d'actions.

La CCI de Clermont-Ferrand/Issoire a mis en place :
- l'information des entreprises sur le thème du développement durable, de l'environnement, de l'aide à la création et au développement d'entreprise, grâce à un fonds documentaire, et des réunions d'information,
- la formation des entreprises au management environnemental, à la sécurité…
- la participation des entreprises à des concours primant des innovations environnementales.

Moyens

La CCI de Clermont-Ferrand/Issoire compte 388 collaborateurs répartis sur 4 sites :
- aéroport,
- services centraux et appui aux entreprises,
- Groupe ESC,
- CCI formation.

Elle représente 13.000 établissements (soit 101.000 salariés) dont :
- 5.840 commerces (25.250 salariés)
- 2.180 industries et BTP (41.410 salariés)
- 4.980 services (34.340 salariés)

Contacts

CCI de Clermont-Ferrand/Issoire - 148, boulevardd Lavoisier - 63037 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 43 43 43 - Fax 04 73 43 43 42 - www.clermont-fd.cci.fr

CRCI Auvergne - Zone aéroportuaire d'Aulnat - BP 25 - 63510 Aulnat
Direction générale - Tél. 04 73 60 46 46 - Fax 04 73 90 89 22
E-mail : accueil@auvergne.cci.fr - www.auvergne.cci.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:33 Page 127

ORGANISMES PROFESSIONNELS

EDF

Le groupe EDF est l'un des leaders de la production, la distribution et la commercialisation d'électricité en Europe. Il gère un parc de production d'une capacité de 130,7 GWe et fournit énergies et services à 36,7 millions de clients en Europe.
Le groupe EDF a pour ambition de devenir un énergéticien de référence en Europe en élargissant son offre à la fourniture de gaz et de services énergétiques.

Missions

EDF a signé en octobre 2005 un contrat de service public avec l'État (2006-2007) qui définit les obligations de service public d'EDF ainsi que les modalités de leur financement.

Les missions de service public se déclinent selon sept axes :
- garantir la sécurité d'approvisionnement en France,
- maintenir le haut niveau de sécurité des installations,
- participer à la solidarité nationale et lutter contre l'exclusion sociale,
- maîtriser l'évolution des tarifs de l'électricité,
- favoriser l'aménagement du territoire,
- promouvoir un service de proximité au plus près des attentes des clients,
- lutter contre l'effet de serre et préserver l'environnement.

EDF et le développement durable

Le groupe EDF est engagé dans une stratégie de performance rentable et responsable qui allie performance économique, équité sociale et responsabilité environnementale.

Le groupe EDF s'est doté d'une démarche éthique autour de 5 valeurs fondamentales et s'est engagé en faveur du développement durable. Dans ce cadre, il mène une politique environnementale active, participe au développement économique des territoires et s'implique dans des actions de solidarité. Le groupe souscrit, en outre, à de nombreux textes et conventions internationales en faveur des droits de l'homme, des droits du travail et de la protection de l'environnement. Le respect des valeurs et des engagements du groupe est placé sous le regard de tous. L'écoute et le dialogue sont privilégiés.

EDF s'engage aux côtés des collectivités à :
- les accompagner dans leurs projets de développement durable (démarches territoriales, projets de développement, haute qualité environnementale),
- développer leurs services urbains (éclairage urbain, transports électriques, déchets),
- contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale (Politique de la ville, solidarité au quotidien, réduction de charges en logement social).

Moyens

Le groupe EDF est constitué d'Électricité de France (EDF) et d'un réseau de filiales européennes et de sociétés implantées dans le monde. Il compte 161.310 salariés dans le monde.

Contacts

EDF Délégation régionale Auvergne
34, boulevard Aristide-Briand - 63058 Clermont-Ferrand Cedex 01
Tel. 04 73 34 50 10

EDF Direction commerciale entreprises et collectivités locales
ZI de l'Artière - Rue Fernand-Forest - BP 126 - 63543 Romagnat
Tél. 04 73 34 50 46

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:33 Page 128

Gaz de France

Opérateur historique du gaz naturel en France, présent de l'exploration-production à la distribution et à la commercialisation de produits et services, Gaz de France est une entreprise en pleine mutation qui figure parmi les leaders européens de l'énergie : sixième groupe européen par son chiffre d'affaires, il est le premier fournisseur de gaz naturel en Europe (avec 13,8 millions de clients) et le premier opérateur de réseaux (transport et distribution).

Missions

L'activité du groupe reste profondément marquée par l'importance de ses missions de service public, confirmées par les lois du 3 janvier 2003 et du 9 août 2004 et précisées par le contrat de service public 2005-2007 signé le 10 juin 2005 :

- La sécurité d'approvisionnement des clients et la continuité de fourniture : faire face aux aléas de la demande, gérer les réseaux de transport et de distribution de manière efficace et transparente, assurer la fourniture de dernier recours des clients exerçant une activité d'intérêt général.
- La sécurité des personnes et de toutes les installations de transport, de distribution et de stockage en amont du raccordement, proposition d'un diagnostic en collaboration avec la filière pour les installations intérieures.
- L'action auprès des clients en situation de précarité : mise à disposition d'un interlocuteur de proximité, aménagement de l'offre de diagnostic sur les installations intérieures.
- Le développement équilibré des territoires, en continuant à étendre les réseaux et en respectant le principe de péréquation tarifaire.
- La protection de l'environnement et la poursuite d'une politique de recherche dynamique.

Le contrat de service public précise également les modalités de calcul des tarifs du gaz naturel.

Parallèlement à ces missions, le groupe exerce également ses activités dans la recherche de nouveaux gisements de gaz naturel et leur mise en exploitation, et assure la commercialisation d'énergie (gaz naturel et électricité) ainsi que la vente de services énergétiques associés sur tous les segments de clientèle.

Gaz de France et le développement durable

Dans ce domaine, Gaz de France travaille sur trois priorités :

- Se préparer à répondre aux enjeux énergétiques de demain.

Sur le long terme, il s'agit de décliner les engagements de Kyoto, en imaginant les bouquets d'énergies possibles à l'horizon 2050. À plus court terme, le groupe s'engage dans une démarche d'économie d'énergie, pour lui et ses clients, sur le développement des énergies renouvelables (l'éolien, la biomasse et notamment le bois-énergie) et met en œuvre des actions afin de réduire les émissions de CO_2, pour lui et pour ses clients. Gaz de France poursuit par ailleurs un ambitieux programme de recherche sur la séquestration du CO_2 et les piles à combustible.

- Le renforcement de la cohésion sociale.

Fort de ses valeurs traditionnelles que sont la convivialité, le respect, l'éthique, l'excellence et la solidarité, Gaz de France a signé la Charte de la Diversité qui vise à renforcer l'égalité des chances, à lutter contre les discriminations et à accroître la pluralité des nationalités, des cultures et des âges. Dans le même esprit, le groupe continue à accompagner les collectivités locales dans leur lutte au quotidien contre les exclusions en favorisant l'accueil de jeunes issus de quartiers difficiles, en aidant les opérations de rénovation urbaine et en conduisant des actions spécifiques sur la sécurité intérieure (diagnostics).

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:34 Page 129

ORGANISMES PROFESSIONNELS

■ La réponse aux attentes des différentes parties prenantes.
Poursuite de la relation avec les partenaires traditionnels (clients, fournisseurs, collectivités locales, associations, etc.) et mise en œuvre d'actions avec des organisations telles que WWF-France, le SAMU social, etc.

Localement, cet engagement dans le développement durable se traduit par des actions concrètes telles que l'accompagnement des collectivités locales dans leur politique de véhicules propres (bus, véhicules légers, bennes à ordures).

Moyens

Le groupe compte aujourd'hui plus de 53.000 collaborateurs en Europe et réalise un chiffre d'affaires de 22,4 milliards d'euros dans deux activités principales :

■ la fourniture d'énergie et de services : près de 750 milliards de kWh de gaz naturel ont été vendus par le groupe en Europe en 2005,
■ la gestion d'un réseau d'infrastructures parmi les plus importants d'Europe : transport (environ 31.400 km), distribution (environ 174.500 km), stockages (12 sites en France) et terminaux méthaniers (2 + 1 en construction).

Contact

Gaz de France - Délégation régionale Auvergne
1, rue de Châteaudun - 63966 Clermont-Ferrand Cedex 9
Tél. 04 73 34 52 43 - Fax 04 73 34 52 16 - E-mail : gdf-auvergne@gazdefrance.com

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:34 Page 130

Logidôme

L'Opac de Clermont-Ferrand-Logidôme est un organisme en charge du logement social, qui gère un parc locatif de 8.600 logements représentant près de 25.800 habitants. C'est un instrument essentiel des politiques d'urbanisme et de cadre de vie. Constructeur, aménageur urbain et maître d'œuvre des projets de réhabilitation, Logidôme est également le partenaire privilégié des collectivités territoriales et des établissements publics.

Missions

La mission première de Logidôme est de proposer une offre adaptée de logements de qualité, à des prix modérés. Logidôme construit, réhabilite et gère un parc locatif particulièrement diversifié : logements, logements en résidence pour personnes âgées, logements en foyers de jeunes travailleurs, logements en résidence universitaire, commerces, logements en foyers médicalisés.
Il s'agit également d'accompagner les locataires éprouvant des difficultés financières. À côté des moyens traditionnels, Logidôme cherche, en lien avec les travailleurs sociaux, à mettre en œuvre des aides adaptées aux situations les plus difficiles.
Logidôme a également la charge de la préservation et de la réhabilitation de son parc de logements (environ 200 par an).
Les opérations de construction sont réalisées pour son compte ou celui d'organismes ou collectivités.

Logidôme et le développement durable

Nombre d'opérations de réhabilitation intégrent la dimension de protection du cadre de vie :
- Les économies d'énergies et la réduction des émissions polluantes comptent parmi les objectifs de la réfection des systèmes de chauffage sur le secteur de Saint-Jacques (équipé d'une cogénération), la sensibilisation aux économies d'eau.
- L'alimentation en eau chaude sanitaire de la Muraille de Chine sera produite par capteurs solaires d'une surface de 343 m².
- Programme de réhabilitation à La Fontaine-du-Bac.
- Logidôme joue également son rôle dans le développement de la collecte sélective en porte-à-porte (adaptation des locaux, sensibilisation des locataires et formation des gardiens).

Au fil des ans, Logidôme a diversifié ses types de logements. Loin des barres et des tours bâties pour répondre au défi d'une urbanisation de masse, les constructions neuves se composent désormais de petits collectifs ou de logements individuels. Elles sont le résultat de concours d'architecture et se fondent sur le paysage urbain contribuant à sa valorisation. Parmi les exemples phares :

- L'aménagement de la ZAC de Trémonteix qui devra être exemplaire en qualité environnementale.
- Les Résidences Doisneau (36 logements collectifs) et Le Patio (48 logements collectifs) seront équipées d'un chauffage collectif et d'un chauffe-eau solaire.
- La résidence Le Garden (21 logements intermédiaires) installée dans un écran de verdure.
- Le CPIE, bâtiment haute qualité environnementale à caractère pédagogique.

Cette évolution répond avant tout à la multiplicité des attentes de la population et permet un meilleur accompagnement des mouvements de la vie.

Moyens

Gérant un budget de fonctionnement près de 33,1 M€, Logidôme compte 154 salariés, dont soixante et une personnes en charge du gardiennage.

Afin d'être toujours plus proche de ses locataires, Logidôme a divisé son patrimoine en trois secteurs : nord/sud/Saint-Jacques. Cette répartition permet de :

- se rapprocher des usagers avec des agents qualifiés pour gérer ses services quotidiens,
- décliner sur le plan technique des outils professionnels pertinents, notamment pour aider les gardiens dans les tâches de nettoyage ou les menues réparations,
- renforcer les liens sociaux et développer parallèlement une mission de proximité fondamentale constituée par la médiation.

Contact

Logidôme - Office public d'aménagement et de la construction
14, rue Buffon - BP 112 - 63019 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 98 28 98 - Fax 04 73 92 70 70 - www.logidome.com

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:34 Page 131

ORGANISMES PROFESSIONNELS

L'Ophis

Organisme public immobilier, l'office public de l'habitat et de l'immobilier social (Ophis) gère actuellement un patrimoine de 12.515 logements sociaux de toute nature (construction neuve, acquisition-amélioration, individuel et collectif), répartis dans 165 communes du Puy-de-Dôme et sur la commune de Saint-Flour (Cantal).

Missions

L'Ophis assure trois types de mission :

■ Produire et gérer des logements locatifs sociaux

L'Ophis est le premier bailleur social du département, avec plus d'un tiers de l'offre de logements sociaux sur le Puy-de-Dôme et possède une expérience unique en matière de construction et de gestion de logements (opérations de taille et de nature diverses, opérations mixtes locatif/accession/équipement public/commerces).

Sur les dix dernières années, l'Ophis a construit en moyenne 250 logements par an et réhabilité 200 logements de son patrimoine.

■ Conduire des opérations d'aménagement

Les opérations d'aménagement sont un outil pour mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, favoriser le développement des activités économiques, sauvegarder le patrimoine et les espaces naturels, réhabiliter un quartier.

L'aboutissement d'une opération d'aménagement passe par deux stades : l'étude pré-opérationnelle d'urbanisme et la phase d'aménagement proprement dite.

■ Faire du conseil et de l'assistance aux collectivités

L'Ophis propose aux collectivités la réalisation d'études nécessaires en phase pré-opérationnelle : étude préalable à une opération de réhabilitation, étude visant à établir le programme d'un équipement public, études de développement, études d'urbanisme…

Il peut également assister le maître d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics : conventions de mandat ou de conduite d'opération, aide à l'élaboration du programme, au choix du maître d'œuvre, dossier de consultation des entreprises, suivi du chantier…

L'Ophis et le développement durable

L'Ophis est partenaire de l'Aduhme dans ses initiatives de sensibilisation des habitants aux économies d'eau et d'énergie. Cette information est réalisée notamment par le biais du journal des locataires distribué tous les trimestres.

L'Ophis coopère également à la mise en place des bacs destinés à la collecte sélective et s'est engagé dans les premiers chantiers verts de la région Auvergne, pour la collecte et la valorisation des déchets de chantier, en partenariat avec la Direction régionale de l'Équipement et l'Ademe.

Enfin, l'Ophis intervient pour la Ville de Clermont-Ferrand, depuis plus de vingt ans, dans le cadre de la réhabilitation des quartiers anciens (Le Mazet, Changil-Fontgiève, Le Port-Saint-Genès, Montferrand).

Moyens

L'Ophis dispose d'un budget de 42,6 M€ et d'un personnel de 310 salariés.

Outre le recours à l'emprunt, à l'autofinancement, il fait appel à l'ensemble des dispositifs de subventions proposés par l'État et de plus en plus aux subventions des collectivités locales impliquées dans les opérations de construction et de réhabilitation.

Contact

Ophis - 32, rue de Blanzat - 63028 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 41 16 16 - Fax 04 73 41 16 41 - www.ophis.fr - Email : contact@ophis.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:34 Page 132

La SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais

GROUPE SNI

Scic Habitat
Auvergne et Bourbonnais

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais, entreprise sociale pour l'habitat du Groupe Société nationale immobilière, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, est propriétaire et gestionnaire d'un patrimoine de plus de 4.600 logements implantés dans une quarantaine de communes de la région Auvergne.

Missions

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais participe activement à la politique locale de l'habitat en privilégiant le partenariat avec les collectivités locales. Bénéficiant d'une expérience et d'un savoir-faire national en matière de qualité architecturale et d'innovation, la société développe une politique locale qui contribue à accueillir des familles à revenus modestes et moyens.
Deux agences de gestion locative à Clermont-Ferrand et à Vichy qui animent un maillage de 15 bureaux de proximité situés au cœur du patrimoine, permettent d'accueillir, d'informer, de conseiller et de répondre aux besoins des locataires dans un souci constant d'efficacité, de satisfaction du client et d'amélioration de la qualité du service.

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais et le développement durable

Dans ses opérations de construction neuve ou de réhabilitation, SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais propose des logements adaptés à la demande locative, offrant à la fois une bonne qualité architecturale mais aussi confort et sécurité, afin de leur donner une valeur d'usage durable.
SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais mène une démarche qualité pour améliorer le processus de communication et d'information des locataires, le traitement des réclamations et la garantie de bon fonctionnement des éléments techniques.
SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais a également mis en œuvre un Plan de sécurité du patrimoine et s'est engagée dans un programme d'économies de charges.

Moyens

Le chiffre d'affaires réalisé en 2005 (hors ventes) s'élève à près de 18 M€.
SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais dispose d'un effectif de 62 personnes, dont 34 personnels de proximité.

Contact

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais - 3, rue Pierre-Besset - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 43 60 90 - E.mail (siège Clermont) : siege.clermont@auvergne.scichabitat.fr
www.sh-auvergnebourbonnais.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:34 Page 133

ORGANISMES PROFESSIONNELS

Le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise, T2C et MooviCité

Le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC), établissement public créé en 1976, est l'autorité organisatrice des transports en commun de l'agglomération clermontoise. Son périmètre d'intervention regroupe aujourd'hui 22 communes, sur un territoire qui compte environ 285.000 habitants. Concernant la révision du PDU, la réflexion engagée en novembre 2006 s'établit à l'échelle du Grand Clermont, le bassin de mobilité. Le SMTC confie l'exploitation du réseau de transports en commun clermontois à T2C (société anonyme d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise) et le transport à la demande pour les personnes handicapées ainsi que la location de vélos à la centrale de mobilité MooviCité.

Missions

Le SMTC a pour objet l'organisation des transports en commun à l'intérieur du Périmètre de transports urbains (PTU). À ce titre, il est compétent pour la réalisation de grands projets d'investissement et la gestion d'équipements et d'infrastructures de transports.
Ses domaines de compétences sont : le Plan de déplacements urbains, le développement de l'inter-modalité, l'expérimentation de projets innovants, l'intégration tarifaire ; la politique des déplacements d'une manière plus générale.
Le changement d'échelle (Grand Clermont) du nouveau PDU, associé à l'évolution observée des modes de vie, rend stratégique la question de l'organisation de l'intermodalité. Le lancement de la concertation en novembre 2006 avec l'ensemble des partenaires intéressés aboutira à la mise en œuvre d'une enquête publique prévue à la rentrée 2007.

Depuis 1983, le SMTC confie l'exploitation du réseau de bus à la société T2C qui a pour missions :

- Assurer les déplacements collectifs urbains de l'agglomération clermontoise.
- Contribuer à la définition de la politique de déplacement du SMTC et l'accompagner, par son expertise, dans ses projets.
- Élaborer et mettre en œuvre l'offre de service.
- Assurer la relation client au travers d'une politique commerciale, d'information et de communication.

La proche banlieue de l'agglomération est desservie par la SAEM T2C. Pour ceux qui habitent plus loin, des transporteurs privés sont affrétés.

Le SMTC a créé la centrale de mobilité : MooviCité, chargée de la location de vélos, du transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite, de la promotion du covoiturage et de tous les services de transports alternatifs à la voiture particulière. Cette structure, exploitée par Véolia transport depuis septembre 2004, complète l'éventail des moyens de mobilité proposés par le SMTC dans toute l'agglomération.

Le SMTC, T2C, MooviCité et le développement durable

Le tramway s'inscrit dans un vaste projet urbain dont l'ambition est de maîtriser la circulation en voitures particulières et ses incidences et d'améliorer au quotidien le cadre de vie des habitants de l'agglomération clermontoise au travers de leurs déplacements.

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:35 Page 134

L'arrivée du tramway à l'automne 2006 a entraîné :

■ La réorganisation de la circulation des automobiles, des vélos et des piétons, du stationnement et des livraisons, de l'ensemble du tracé en site propre ; l'embellissement des espaces publics mitoyens, l'intégration harmonieuse à l'environnement, en respectant les caractéristiques architecturales de chaque quartier traversé.
■ La réorganisation et la modernisation du réseau actuel des bus urbains et de cars interurbains : maillage plus cohérent, meilleure répartition de l'offre en fonction des besoins, nouveaux services…

Les autres axes essentiels sont :

■ L'amélioration des services :
- information de la clientèle : acquisition d'un nouveau système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs,
- tarification : mise en place d'une billetterie électronique qui permettra de mieux connaître la clientèle et d'ajuster la politique tarifaire à ses besoins,
- accessibilité : programme pluri-annuel 2006-2010 d'accessibilité des lignes aux utilisateurs de fauteuils roulants (UFR).

■ La diminution des émissions polluantes :
- 60 véhicules utilisent du GNV (gaz naturel) et participent à la « propreté environnementale » du parc de matériel roulant ainsi qu'à sa diversité énergétique,
- la totalité des véhicules diesel utilise du gazole dessoufré,
- un tiers du parc diesel est équipé de filtres catalytiques.

Moyens

Le SMTC, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de déplacements, est composé de représentants de la Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand, du Département du Puy-de-Dôme et de la Ville de Sayat.
Le réseau compte actuellement 20 lignes qui correspondent à un linéaire de 244 kilomètres, couvrant la majeure partie de l'urbanisation du PTU. Au total, plus de 20.000 kilomètres sont parcourus quotidiennement par les 200 bus du réseau.

Les recettes régulières du SMTC proviennent essentiellement du Versement Transport, complété par une participation financière des collectivités (1/3 à la charge du Département, 2/3 pour Clermont Communauté). Le SMTC est actionnaire majoritaire dans le capital de la SAEM T2C.

Contacts

SMTC - 2 bis, rue de l'Hermitage - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 44 68 68 - Fax 04 73 44 68 99 - www.letram-clermontferrand.com/index.php

SAEM T2C - 15, boulevard Robert-Schuman - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 28 56 56 - Fax 04 73 27 95 61 - www.t2c.fr

MooviCité - 7, avenue Léonard-de-Vinci - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 0 810 630 063 - www.moovicite.com

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:35 Page 135

ASSOCIATIONS

L'Association pour un développement urbain harmonieux par la maîtrise de l'énergie

L'Association pour un développement urbain harmonieux par la maîtrise de l'énergie (Aduhme), agence locale des énergies, a été créée en 1996, dans le cadre du programme européen SAVE, à l'initiative de la Ville de Clermont-Ferrand et de l'Ademe. Association loi de 1901, elle rassemble en son sein des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics de protection de l'environnement, des organismes HLM, des producteurs et distributeurs d'énergie, des fédérations professionnelles et des associations.

Missions

L'Aduhme a pour mission d'informer, sensibiliser, conseiller et mobiliser les consommateurs locaux (collectivités territoriales, PMI/PME et artisans-commerçants) sur les thèmes de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de l'utilisation rationnelle de l'eau dans une logique de développement et d'aménagement durable des territoires.

Son action s'inscrit dans une logique d'interventions à plusieurs niveaux :

- l'information, le conseil et la sensibilisation des consommateurs locaux sur les enjeux du changement climatique et de l'énergie durable,
- la mobilisation des acteurs et décideurs locaux autour de politiques énergétiques locales durables,
- l'animation d'un réseau local de partenaires impliqués dans la promotion de l'énergie durable et la mise en œuvre de politiques de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

L'Aduhme et le développement durable

Par sa mission, l'association vise la réduction des consommations d'énergie, la valorisation des énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, bois-énergie, etc.) dans l'optique de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques. Ses conseils portent aussi bien sur les besoins thermiques (chauffage, eau chaude sanitaire) que sur les différents usages de l'électricité, les consommations d'eau et enfin les transports et la mobilité durable. Parallèlement, elle s'attache à contribuer à « un développement urbain harmonieux » où les dimensions sociale et économique ont toute leur valeur.

L'association développe des partenariats avec d'autres villes européennes, notamment Bologne (Italie), Salford (Angleterre) et Oviedo (Espagne). Elle intègre également un réseau de coopération à l'échelle européenne, Énergie-Cités (association de villes européennes pour une politique énergétique locale durable), dont la Ville de Clermont-Ferrand est adhérente, et dans lequel elle bénéficie d'échanges d'expériences avec d'autres autorités locales européennes.

Moyens

L'Aduhme comptait en 2006 six salariés.

Les ressources de l'association sont constituées à la fois :

- par la rémunération de ses prestations,
- par les cotisations de ses adhérents,
- par les subventions des collectivités locales (parmi lesquelles la Ville de Clermont-Ferrand), de l'État et de l'Union européenne.
- par le financement de partenaires sur des projets portés par l'association.

Contact

Aduhme - Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 90 - Fax 04 73 92 78 21 - E-Mail : contact@aduhme.org - www.aduhme.org

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 15/12/06 16:35 Page 136

L'Association de sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue

Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont Chanturgue

L'Ascot est une association loi de 1901 qui a pour but la protection et la mise en valeur des Côtes de Clermont-Chanturgue.

Missions

Les Côtes de Clermont-Ferrand au nord-ouest de la Commune constituent un espace de plus de 200 hectares de site archéologique pour l'oppidum sur le plateau des Côtes et le petit camp romain de César sur le plateau de Chanturgue.
Sur le plan environnemental, l'Ascot milite pour la mise en valeur de ce site naturel afin qu'il bénéficie à toute l'agglomération clermontoise, en partenariat avec Chamina et Clermont Communauté.
Long combat de l'Ascot, l'association a été un acteur important pour obtenir l'arrêt de la carrière en 2004 qui avait déjà endommagé l'oppidum gaulois.
Depuis, l'Ascot s'est impliquée pour l'aménagement de cette zone et en interdire l'accès aux véhicules à moteur.
L'Ascot est par ailleurs engagée pour un libre accès au plateau de Chanturgue, occupé illégalement depuis février 1996. Cette action s'effectue très activement avec la Ville de Clermont-Ferrand et l'EPF Smaf.
Concernant la communication, l'Ascot publie chaque trimestre « La chronique de l'Oppidum » diffusée à 600 exemplaires. Lors des visites qu'elle organise, elle distribue un dépliant qui résume les éléments archéologiques du site et les objectifs de l'association.

L'Ascot et le développement durable

L'Ascot fait un travail en profondeur avec Chamina pour les chemins et avec Christian Bouchardy pour la faune et la flore. Son objectif est de rester le garant d'un cadre environnemental qui profite à tous.
L'Ascot se bat également pour la reconnaissance des Côtes comme site archéologique.

Moyens

L'Ascot comprend une trentaine de membres actifs et environ 250 adhérents.

Contact

Ascot - 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - Tél. 04 73 37 12 91 - www.gergovie.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 15/12/06 13:32 Page 137

L'Association de mesure de la qualité de l'air en Auvergne

L'Association de mesure de la qualité de l'air en Auvergne (Atmo Auvergne), créée en 1986, a pour objet la mesure et le suivi de certains polluants atmosphériques sur la région Auvergne, notamment dans les agglomérations.

Membre du réseau national Atmo qui regroupe trente-huit associations de surveillance de la qualité de l'air en France métropolitaine, Atmo Auvergne constitue le réseau de surveillance agréé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable en Auvergne. L'association regroupe quatre catégories de partenaires : l'État, les collectivités locales, les industriels et les membres associés.

La compétence « amélioration de la qualité de l'air » a été transférée à Clermont Communauté qui participe au financement d'Atmo.

Missions

Atmo Auvergne a deux principales missions :

- Assurer la mise en œuvre de tous les moyens de mesures (mobile ou fixe), surveillance, observations et traitement des données collectées permettant d'aboutir à une perception précise et objective de l'état de la qualité de l'air en Auvergne.
- Informer de manière régulière le public par le biais de bornes Atmo dans la ville, de bulletins, d'Internet sur l'état de la qualité de l'air à partir des données quotidiennes et des études.

Atmo Auvergne et le développement durable

Par sa mission, l'association est au centre de l'information des collectivités et de la population sur les questions de pollution atmosphérique. Cette information objective est indispensable à la prise de décisions relatives aux transports urbains.

Depuis 1998, Atmo Auvergne conduit un programme de modélisation, consistant à mieux comprendre les phénomènes complexes qui régissent la qualité de l'air dans l'agglomération clermontoise. À plus long terme, l'un des objectifs est de prévoir la qualité de l'air du jour pour le lendemain.

L'association prépare également l'intégration de nouveaux polluants (métaux lourds, Hydrocarbures aromatiques polycycliques…) dans son panel de mesures, ainsi que la mise en place d'une procédure assurance qualité, afin de garantir une fiabilité optimum de l'ensemble de la chaîne de mesures.

Moyens

Pour l'exercice 2005, le budget d'Atmo Auvergne s'élève à 963.759 € hors amortissements.

Le réseau de mesure comprend actuellement 9 sites sur l'agglomération clermontoise et, depuis septembre 1997, un laboratoire mobile. Quatre stations météorologiques, nécessaires à une meilleure compréhension des phénomènes et à la modélisation, ont été installées aux alentours de l'agglomération. L'une d'elles se situe place de la Victoire.
Enfin, 4 bornes Atmo d'information sont à disposition du public.

Contact

Atmo Auvergne - 21, allée Évariste-Galois - La Pardieu - 63170 Aubière
Tél. 04 73 34 76 34 - Fax 04 73 34 33 56 - www.atmoauvergne.asso.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 18/12/06 12:18 Page 138

CPIE Clermont-Dômes

Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Clermont-Dômes est une association au service de l'éducation des citoyens et du développement durable des territoires. 74 centres sont regroupés au sein de l'Union nationale des CPIE.

Missions

Les CPIE, au service de l'intérêt général, mènent des projets d'ingénierie de l'environnement, des activités de loisirs et de découverte, des animations scolaires et des actions de formation.

Les principales missions du CPIE sont :

- Sensibiliser chaque public à l'environnement et plus largement au développement durable, par une pédagogie active adaptée, dans une démarche à la fois scientifique, sensible et culturelle.
- Contribuer à la préservation et à la valorisation des ressources environnementales du territoire, en agissant concrètement, en coopération avec les acteurs locaux, dans une logique de développement durable des territoires.
- Offrir des services de formation, d'études, de conseils et d'expertise.

Le CEPE labellisé CPIE Clermont-Dômes propose notamment :

- des formations professionnelles initiales et continues,
- des stages et des séminaires,
- des expositions et des conférences,
- des documents de vulgarisation sur l'environnement et le développement durable,
- des études et du conseil,
- des animations pour les scolaires, sur différentes thématiques liées à l'environnement urbain (patrimoine, énergie, eau, transport, déchets…) et naturel (biodiversité, volcanisme, milieux aquatiques…).

Le CPIE et le développement durable

Le CPIE projette de créer un centre de ressources ouvert à tous les publics. Plus qu'un traditionnel centre de documentation, il sera un véritable système d'échange d'informations, en prise directe avec son territoire.

Le centre de ressources aura pour objectif de :

- collecter de nouvelles données environnementales sur l'aire urbaine de la couronne clermontoise,
- interpréter et traiter ces informations,
- valoriser les expériences significatives en matière de gestion durable des territoires,
- mettre l'ensemble de ces informations à disposition des différents acteurs en charge de la gestion de ce territoire.

Les 3 principaux thèmes développés par le CPIE, en phase avec les besoins du territoire sont :

- la pédagogie de l'environnement,
- l'environnement urbain et péri-urbain,
- la haute qualité environnementale (projet d'observatoire départemental des constructions respectueuses de l'environnement).

Moyens

Le CPIE est installé dans un bâtiment HQE (filière bois, lumière naturelle, mur trombe, récupération eaux pluviales, capteur solaire), à Theix, dans un parc de 20 ha de jardins, prairies et forêts. Avec une participation de la Ville de 1,07 M€ (sur un coût de 1,43 M€), l'équipement est intégré au Chemin des énergies renouvelables de Clermont-Ferrand.

Contact

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
1, route des Colonies - Theix - 63122 Saint-Genès-Champanelle
Tél. 04 73 87 35 21 - Fax 04 73 87 38 37

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:36 Page 139

Le Comité 21

En France, le Comité 21 mobilise et accompagne les décideurs de la société civile dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable. Il réunit 300 adhérents, répartis en quatre collèges : collectivités, entreprises, associations, établissements publics.

Son action est fondée sur l'Agenda 21 du Sommet de la Terre de Rio, programme d'actions pour le XXIe siècle et sur son approche transversale des enjeux : réduire les inégalités, lutter contre la pauvreté et les atteintes aux droits de l'homme, réduire les impacts environnementaux et sanitaires du développement, impliquer les citoyens dans les choix qui engagent le présent et l'avenir…

Cette action s'appuie sur une concertation permanente avec les quatre collèges et sur quatre axes structurants de recommandations opérationnelles pour passer du constat aux changements :

Accompagner l'éducation au développement durable

Le développement durable a besoin pour se déployer d'une société formée et informée, capable d'appréhender les enjeux, de faire évoluer ses comportements quotidiens mais aussi de prendre part aux grands choix de société. Avec de nombreux partenaires, le Comité 21 :

- renforce la participation des jeunes et de la communauté éducative aux Agenda 21 des collectivités,
- accompagne les démarches Agenda 21 scolaires, plans d'action pour le développement durable à l'échelle des établissements, de l'école au campus,
- conçoit des ouvrages grand public sur le développement durable, tels que l'atlas mondial du développement durable (en co-édition avec Autrement).

Ancrer le développement durable dans les territoires

Par leur proximité avec les citoyens et les acteurs socio-économiques, les collectivités sont des acteurs clés de la mise en œuvre du développement durable. Partout dans le monde, elles mettent en place des Agenda 21, plan d'actions pour le XXIe siècle en y associant l'ensemble des forces vives du territoire. Le Comité 21 :

- anime un site-portail entièrement dédié à ces démarches,
- accompagne les collectivités et leurs réseaux : Association des Maires de France, Association des Maires de Grandes Villes de France, Départements de France,
- développe des coopérations avec ses homologues européens : la coordination italienne des Agenda 21 ; le réseau catalan des villes durables…
- édite une collection de recommandations et bonnes pratiques : Territoires et développement durable.

Promouvoir un développement économique responsable

Malgré les progrès technologiques enregistrés ces dernières années, les inerties institutionnelles et culturelles freinent les mutations à entreprendre. Les grandes entreprises, par les choix qu'elles adoptent, peuvent constituer un levier de modernisation du tissu industriel et de services. Le dialogue avec les experts associatifs offre un potentiel d'innovation et des responsabilisations du monde économique. Une nouvelle génération de contrats émerge entre les acteurs économiques, territoriaux, associatifs, pour lutter contre les exclusions et adopter des modes de production et de consommation « propres ». Le Comité 21 :

- anime un groupe d'entreprises et de collectivités pour l'intégration de la responsabilité sociale et environnementale dans les achats privés et publics,
- anime des concertations entre entreprises et parties prenantes pour améliorer les stratégies de développement durable,
- prépare des livres blancs assortis d'engagements des adhérents sur quatre enjeux clés : alimentation, déchets, énergies, transports,
- publie des recommandations concertées entre les quatre collèges : Achats et développement durable ; Économie et développement durable ; Entreprises et développement durable.

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:36 Page 140

Renforcer les échanges européens et la coopération euro-méditerranéenne

Les échanges avec nos voisins européens permettent de mutualiser les démarches innovantes dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'habitat, de la solidarité internationale... Chacun de ces échanges est un pas franchi vers une Europe des citoyens. Ceux avec la région euro-méditerranéenne contribuent à renforcer la coopération culturelle et écologique. Le Comité 21 :

- conduit un programme européen pour le management environnemental des villes du sud de l'Europe, avec la Coordination italienne des Agenda 21 et le réseau Sustainable Adriatic 2020,
- développe un programme sur l'éducation au développement durable en Europe avec le réseau catalan des villes durables et la Coordination italienne des Agenda 21,
- accompagne les Comités 21 en Algérie et au Maroc, en coopération avec les adhérents des quatre Collèges,
- incite ses adhérents à renforcer la coopération internationale pour le développement durable et à contribuer aux Objectifs du Millénaire.

Contact

Comité 21 - 132, rue de Rivoli - 75001 Paris - Tél. 01 55 34 75 21 - Fax 01 55 34 75 20
E-mail : charlot@comite21.org - www.comite21.org ou www.agenda21france.org

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:36 Page 141

Énergie-Cités

Énergie-Cités, née en 1990, est l'association des autorités locales européennes pour une politique énergétique locale durable. Elle compte plus de 150 membres, principalement des municipalités mais également des structures intercommunales, des agences locales de l'énergie, des entreprises communales et des groupements de municipalités. C'est un véritable réseau, couvrant 21 pays européens et représentant près de 500 villes.

Missions

Les principaux objectifs d'Énergie-Cités sont :

- Développer les initiatives par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs.
- Mettre à disposition leur expertise en matière de stratégies énergétiques locales.
- Renforcer le rôle et les compétences de ses membres dans le domaine de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et décentralisées et la protection de l'environnement.
- Peser sur la politique et les propositions des institutions de l'Union européenne dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et de la politique urbaine.

Moyens

L'équipe d'Énergie-Cités est composée de 15 personnes de 9 nationalités européennes spécialisées dans de multiples domaines (énergie, écologie, économie, transport, bâtiments, aménagement du territoire, géographie, communication, systèmes d'information, Internet, etc.).
Énergie-Cités diffuse à ses membres une information régulière sur les divers appels à propositions (via la News bimensuelle et la rubrique du site « Veille sur appels à propositions européens », réservée aux membres, et par contacts personnalisés).
Énergie-Cités permet à ses membres de valoriser leurs actions et expériences par le biais de son site Internet dans la rubrique « Expériences de villes », chaque membre dispose en effet d'une fiche de promotion de ses actions.
Énergie-Cités organise chaque année une Conférence européenne de deux jours dans une ville membre d'un pays différent. La X^{e} Conférence annuelle en 2005 : « Évaluer les politiques énergétiques locales » a eu lieu à Clermont-Ferrand.
Énergie-Cités permet à ses membres de bénéficier de conditions privilégiées : assistance personnalisée, information, visites techniques avec des tarifs privilégiés, conférences, etc...

Contacts

Énergie-Cités - Secrétariat - 2, chemin de Palente - 25000 Besançon
Tél. 03 81 65 36 80 - Fax 03 81 50 73 51

Énergie-Cités - Bruxelles - 157, avenue Brugmann - BE-1190 Bruxelles
Tél. +32 25 44 09 21 - Fax +32 25 44 15 81 - www.energie-cites.org

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:36 Page 142

La Mission des relations internationales

La Ville de Clermont-Ferrand contribue, depuis plus de trente ans, à la dynamique initiée par les collectivités locales dans le cadre de la coopération internationale. Son action s'est renforcée par la création en 1997, de la Mission des relations internationales (MRI) de statut associatif, structure plus apte à concentrer et développer les échanges avec l'extérieur.

Missions

La Mission des relations internationales a pour rôle essentiel d'initier des actions qui visent au développement des relations de la Ville de Clermont-Ferrand avec d'autres villes étrangères. Dans les domaines suivants :

- échanges de savoirs et de savoir-faire avec les collectivités partenaires dans les champs socio-économique, culturel, sportif, institutionnel, … et mise en œuvre de projets communs,
- soutien aux projets locaux à vocation internationale,
- information et sensibilisation du public sur l'évolution et les enjeux des actions menées par la Ville à l'international,
- actions de coopération de la Ville de Clermont-Ferrand,
- relations avec les organismes nationaux (ex : AMGVF, CUF, AFCCRE, et Internet CGLU).

La MRI et le développement durable

La Ville de Clermont-Ferrand a signé, en avril 2004, la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable de l'organisation mondiale « Cités et Gouvernements locaux unis ». Cette Charte promeut l'application des principes de l'Agenda 21 dans les projets de coopérations européennes et internationales des collectivités territoriales, engageant ces dernières à développer toute action visant à la réalisation des objectifs du millénaire, notamment l'objectif 7 : « Assurer un environnement durable ».

Dans cet objectif, la MRI participe activement à de nombreux projets de coopération décentralisée qui favorisent le développement durable des collectivités partenaires et de leurs populations. Plusieurs actions ont ainsi été engagées, en partenariat notamment avec des collectivités d'Afrique du Nord et de l'Ouest :

- Le projet de réhabilitation d'un quartier ancien de la Médina à Marrakech (Maroc), action « pilote » qui se distingue par la prise en compte de la dimension humaine dans un projet d'urbanisme et se traduit par un accompagnement social des populations locales précarisées.
- Le projet intégré « Eau Santé Éducation » engagé au Gabon, pour aider les populations pauvres en périphérie urbaine (Oyem, Lambaréné, Libreville) et en milieu villageois. Cette action consiste en un soutien matériel (envoi d'équipements scolaire, médical,...), technique et financier, via la mise en œuvre notamment d'un projet d'hydraulique villageoise.
- Enfin, une action médico-sanitaire (envoi d'un camion-benne pour favoriser la construction d'équipements collectifs par la population et de matériel hospitalier au Cameroun. Parallèlement, la MRI ne cesse de développer des activités de jumelage et d'échanges avec différentes villes partenaires (Aberdeen, Braga, Oviedo, Padoue, Regensburg, Salford, Gomel, Norman…).

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:36 Page 143

ASSOCIATIONS

Ces actions constituent principalement des échanges de connaissances et de compétences universitaires, socioculturels, scientifiques, techniques (exemple entre Padoue et Clermont-Ferrand autour du tramway). Par ailleurs, la MRI explore constamment de nouvelles pistes et réalise des actions locales destinées à valoriser le rayonnement de Clermont-Ferrand à l'international. Au-delà de l'organisation d'événements tels que les Journées de l'Afrique ou le Festival du Cinéma des droits de l'homme, l'engagement de la Ville et de la MRI a permis en 2006 au professeur biélorusse Youri Bandajevski de venir en résidence à Clermont-Ferrand poursuivre ses études sur les retombées de Tchernobyl.

Moyens

Clermont-Ferrand compte aujourd'hui neuf villes partenaires : Aberdeen (Écosse), Braga (Portugal), Gomel (Biélorussie), Marrakech (Maroc), Norman (États-Unis), Oviedo (Espagne), Oyem (Gabon), Regensburg (Allemagne), Salford (Grande-Bretagne).

Elle dispose d'un important centre de documentation en accès libre. Revues, magazines et journaux à vocation internationale, vidéos et livres renseignent sur les différentes villes partenaires (jumelages, coopérations décentralisées). De nombreuses brochures (Guide de l'étudiant étranger, par exemple) et sur l'Europe sont également à disposition.

Contact

Mission des relations internationales - 17-19, rue des Archers - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 13 90 - Fax 04 73 14 00 85 - E-mail : mri@ville-clermont-ferrand.fr

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:36 Page 144

L'Office de tourisme et des congrès de Clermont-Ferrand

L'Office de tourisme et des congrès est une association loi de 1901.

Missions

L'Office de tourisme et des congrès est chargé de :

- accueillir et informer les visiteurs sur Clermont-Ferrand mais aussi sur la région : patrimoine bâti, patrimoine naturel, activités de loisirs, événements, infrastructures d'accueil, hébergement...,
- promouvoir la destination (participation à des salons, édition de documentations),
- animer un service de visites guidées : programmation de visites des centres anciens de Clermont-Ferrand et de Montferrand, des quartiers de la ville, des communes de l'agglomération et des musées (collections permanentes ou expositions temporaires) pour les individuels,
- commercialiser des visites, circuits ou séjours touristiques pour les groupes ou les individuels, à la demande,
- accompagner les organisateurs de congrès ou colloques en leur proposant des prestations sur mesure ou en leur offrant une organisation clef en main pour leur manifestation.

L'Office de tourisme et des congrès et le développement durable

Depuis 2006, le document le plus diffusé de l'Office, « Le plan des rues », édité à 90.000 exemplaires, ainsi que le dépliant « Les rendez-vous de l'Office », édité à 15.000 exemplaires, sont imprimés sur papier 100 % recyclé.

Moyens

Nombre de personnes travaillant à l'Office : 17
Budget 2006 : 980.000 €.

Contact

Office de tourisme et des congrès - Place de la Victoire - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 65 00 - Fax 04 73 90 04 11/04 73 98 64 98
E-mail, demande de documentation : tourisme@clermont-fd.com - www.clermont-fd.com

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:37 Page 145

Vélo-Cité 63

Vélo-Cité 63 est une association loi de 1901 à but non lucratif, née en 1996, avec l'unique objectif de promouvoir le vélo comme mode de déplacement.

Missions

Vélo-Cité 63 agit :
- tantôt auprès des autorités pour demander des aménagements cyclables,
- tantôt auprès du public pour inciter à l'utilisation de la bicyclette lors des déplacements urbains,
- tantôt en faveur des cyclistes urbains pour améliorer leur sécurité et échanger.

Vélo-Cité 63 et le développement durable

Vélo-Cité 63 inscrit ses actions dans une démarche écologique globale :
- elle utilise le moins de papier possible et du papier recyclé,
- elle limite au maximum sa production de déchets en plastique (par exemple, location de verres plutôt qu'achat de gobelets),
- elle achète des denrées biologiques et les plus locales possibles.

Moyens

Le nombre d'adhérents était de 260 au 1er janvier 2006, répartis dans 150 foyers majoritairement à Clermont-Ferrand.
Le budget annuel de l'association est d'environ 10.000 €.
Ses ressources proviennent :
- des subventions de collectivités (Clermont-Ferrand, Cournon, Aulnat, Département du Puy-de-Dôme), de la Préfecture du Puy-de-Dôme et de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Puy-de-Dôme,
- des dons,
- des ventes de matériels de sécurité,
- des avantages en nature accordés par la Ville de Clermont-Ferrand : local, aide logistique pour la Fête du vélo...

Contact

Vélo-Cité 63 - Centre des associations - 21, rue Jean-Richepin - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 06 72 98 68 29 - E-mail : velocite63@free.fr - www.velocite63.net

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:37 Page 146

REPRÉSENTANTS DES CLERMONTOIS

La Confédération nationale du logement

La Confédération nationale du logement (CNL) est une association loi de 1901, créée en 1916. Ses adhérents ne sont pas des professionnels du logement mais des occupants, locataires ou accédants, qui considèrent que leurs difficultés sont comparables et que leur rassemblement permettra de les résoudre. La confédération comporte cinq sections (locataires HLM, investisseurs sociaux, propriétaires et copropriétaires, habitat privé, consommation), des fédérations départementales, des sections locales, des amicales ou groupements de locataires.

Missions

La CNL a pour mission de :

- prendre la défense des intérêts individuels et collectifs de ses adhérents,
- mener l'action nécessaire à la réalisation de tout ce qui a trait à la définition d'une politique sociale de l'habitat, que ce soit les conditions de location, d'accession à la propriété familiale, de copropriété, les problèmes d'énergie, d'hygiène, de sécurité, d'activités sociales, culturelles et de loisirs,
- agir pour orienter les définitions d'urbanisme et d'environnement dans le cadre d'une amélioration et d'une protection sociale du cadre de vie des familles,
- affirmer, en tant que représentant des usagers, des consommateurs, sa volonté de participer à tous les échelons (local, départemental, régional, européen et international) aux organismes officiels chargés d'élaborer ou d'appliquer une politique de l'habitat, de l'urbanisme, de la consommation, de l'environnement et de l'aménagement du cadre de vie.

Ainsi, la CNL peut répondre aux problèmes :

- de loyer,
- de charge locatives,
- de copropriété, notamment d'entretien et de réhabilitation,
- de questions urbaines,
- de consommation.

La CNL et le développement durable

La CNL, avec ses nombreuses amicales implantées sur les quartiers concernés par la Politique de la ville, est un des acteurs principaux de défense des intérêts des habitants, locataires et accédants. Elle engage des actions collectives portant sur le renouvellement urbain (constructions nouvelles et démolitions...) sur la mise en œuvre d'une réelle gestion urbaine de proximité, sur la défense et le maintien des services publics, sur le droit à la ville pour chacun des habitants (déplacements, culture, école, etc.), sur la prévention et la sécurité...

En s'investissant dans une démarche de mouvement social, la CNL contribue à la lutte contre les ségrégations, construit une réflexion collective et insiste sur l'urgence de mettre en œuvre le développement (économique, culturel...) de ces quartiers et non leur enfermement.

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:37 Page 147

En tant qu'association de consommateurs, la CNL agit dans tous les domaines de la consommation, tout particulièrement sur les questions qui ont un lien avec le problème du logement :

- l'eau, sa ressource, son traitement, sa distribution, son coût…
- les énergies : électricité, gaz, chauffage,
- les déchets : mise en place de la collecte sélective,
- la location en temps partagé,
- les locations saisonnières,
- l'écologie : la pollution de l'air, la lutte contre le bruit, la protection de l'environnement.

Moyens

La CNL est présente sur l'ensemble du territoire national grâce à ses 4.200 associations locales regroupées à l'intérieur de 86 fédérations départementales. L'amicale constitue un élément de proximité et détermine les orientations et les actions de la CNL.

Présente dans tous les départements, la CNL est la première organisation par le nombre d'adhérents et ses résultats aux élections des représentants des locataires dans les HLM.

La CNL met à disposition sur son site Internet des fiches pratiques sur une trentaine de thématiques (accession, agent immobilier, aides, bail, contrat de location, engagement de location, caution, charges locatives, concubins, congés, consommation, copropriété, emménagement, emprunts, prêts, état des lieux, expulsion, garantie, HLM, huissier, impayés, dettes, impôts, taxes, indices, intermédiaires, loyers, maintien dans les lieux, malfaçons, meublés).

Contact

CNL 63 Puy-de-Dôme - 13, rue des Quatre-Passeports - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 37 90 62 - Fax 04 73 31 48 65 - E-mail : cnl63@cegetel.net

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:37 Page 148

REPRÉSENTANTS DES CLERMONTOIS

L'Union départementale de la consommation du logement et du cadre de vie

Créée en 1952, la Confédération logement cadre de vie (CLCV) est agréée association nationale de consommateurs, de défense de l'environnement, d'éducation populaire, association éducative complémentaire de l'enseignement public. Elle est reconnue comme association nationale représentative des locataires et des copropriétaires pour les aspects liés à la consommation, au logement et au cadre de vie.

Son action est guidée par plusieurs principes :

- lutter contre toute forme d'exclusion sociale, économique, culturelle et raciale,
- favoriser l'éducation populaire et la solidarité,
- développer la responsabilité et la promotion des individus et des groupes, notamment de milieux populaires, leur participation active, individuelle et collective aux décisions qui les concernent.

Missions

La CLCV intervient dans trois principaux domaines :

- La consommation
  - Défense des droits individuels et collectifs des consommateurs (permanences d'accueil et traitement de litiges, etc.).
  - Éducation à une consommation citoyenne : crédits ; arnaques ; surendettement ; lecture des étiquettes ; enquêtes sur les prix, les additifs alimentaires, les OGM ; commerce équitable…
  - Prévention dans le domaine de la santé : sommeil, alimentation, cancer du sein, accidents domestiques…

- Le logement

Seconde organisation nationale des locataires, la CLCV est partenaire des bailleurs sociaux et intervient dans les opérations de réhabilitation et de développement social-urbain, en essayant de promouvoir les économies d'énergie et d'eau (isolation, sanitaires plus économes, performance énergétique des logements…).
Elle a créé la Fédération de défense des copropriétaires (Fedeco-CLCV).

- Le cadre de vie

Pour la protection de l'environnement urbain :
  - actions dans le domaine de la maîtrise des consommations d'énergie (eau - chauffage - appareils électroménagers économes…),
  - promotion du tri sélectif des ordures ménagères et de la réduction des emballages à la source auprès du public jeune et adulte,
  - lutte contre les produits toxiques (pesticides, amiante…),
  - action pour la qualité de l'eau.

La CLCV et le développement durable

Elle favorise le regroupement, l'information et la formation des consommateurs pour promouvoir une société plus juste dans laquelle chacun est reconnu, pour améliorer la qualité de vie, pour des produits sains et loyaux accessibles à tous, pour des modes de production et de distribution des biens et des services respectueux de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Elle intervient pour plus d'éthique dans les échanges internationaux, dans la production et la consommation, pour un commerce solidaire et un mode de développement qui préserve les ressources et rende la planète plus vivable, durablement.

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:38 Page 149

L'association CLCV mène de front la concertation et l'action pour défendre l'intérêt collectif des consommateurs.
À Clermont-Ferrand, la CLCV a signé avec la Ville une charte pour le développement de la démocratie participative.

Moyens

La CLCV est présente dans plus de 70 départements métropolitains et d'Outre-Mer, par l'intermédiaire de 430 associations locales et 73 unions départementales ou régionales qui tiennent plus de 50.000 heures de permanences par an.

Son financement est assuré par les cotisations de ses adhérents, le produit de ses services (publication, sponsoring, enquêtes, études...) et des subventions d'origine publique.

L'Union départementale CLCV du Puy-de-Dôme assure des permanences dans différents quartiers de Clermont-Ferrand (au siège, rue Gabriel-Péri, Maison de l'Habitat, Les Vergnes, Croix-de-Neyrat, Champratel, La Gauthière, Saint-Jacques, Guynemer/Anatole-France, Amadéo/ Kellerman, La Fontaine-du-Bac). Lors de ses permanences, elle apporte les réponses aux problèmes que tous les consommateurs sont susceptibles de rencontrer dans leur vie quotidienne (logement, environnement, cadre de vie).

Contact

Union départementale CLCV du Puy-de-Dôme
Résidence « La Liberté » - 32, rue Gabriel-Péri - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 36 75 91 - Fax 04 73 37 20 68 - E-mail : clcv.puydedome@wanadoo.fr
perso.wanadoo.fr/clcv.puydedome - www.clcv.org

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:38 Page 150

REPRÉSENTANTS DES CLERMONTOIS

L'Union des Comités de quartiers

Cette union rassemble l'ensemble des Comités de quartiers de la ville, aujourd'hui au nombre de 16. Elle a pour but de faciliter la concertation entre les élus et les citoyens, en matière de gestion des affaires publiques, par le dialogue, la connaissance partagée des problèmes de la population et l'explication de aspirations des citoyens auprès des élus.

Missions

Les rôles des Comités de quartiers sont multiples :

- chercher des solutions pour améliorer le cadre de vie, la qualité de l'environnement,
- susciter un climat de solidarité entre les habitants d'une rue, d'un immeuble, d'un îlot,
- étudier les meilleures conditions de sécurité dans les quartiers ; les animer, leur donner vie avec la participation de leurs habitants, des commerçants, de leurs écoles, des entreprises,
- encourager des initiatives sportives et culturelles,
- soutenir la création ou l'amélioration d'équipements.

L'Union des Comités de quartiers et le développement durable

L'action de l'UCQ auprès des élus s'inscrit à la fois :

- dans la Charte pour le développement de la démocratie participative, signée avec la Ville de Clermont-Ferrand en 1996,
- dans le cadre du Contrat de ville 2000-2006 passé entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'État.

Une charte, signée en 2002, institutionnalise des rencontres semestrielles entre la Ville, l'Union des Comités de quartiers, la Confédération logement cadre de vie (CLCV) et la Confédération nationale du logement (CNL).

Le développement du dialogue entre les habitants contribue également à l'amélioration du cadre de vie.

Les Comités de quartiers travaillent avec les autres villes françaises, avec l'Adels (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale) ainsi qu'avec les villes jumelées, avec les MRI (Missions des relations internationales).

Moyens

Regroupant l'ensemble des Comités de quartiers de la ville, l'UCQ a un rôle central dans le relais des aspirations des habitants et donc dans la mise en œuvre de la démocratie participative à Clermont-Ferrand.

Contact

Union des Comités de quartiers - c/o Joëlle Brunel
12, avenue de l'Union-Soviétique - 63000 Clermont-Ferrand

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 14:38 Page 151

L'Union fédérale des consommateurs Que choisir

Née en 1951, l'UFC Que Choisir est une association loi de 1901, indépendante de toute personne ou groupement défendant des intérêts autres que ceux des consommateurs, rassemblant 172 associations locales réparties sur toute la France. L'UFC Que Choisir de Clermont-Ferrand est regroupée avec l'association locale d'Issoire, au sein de l'UFC Que Choisir du Puy-de-Dôme.

Missions

L'association a pour but d'informer, de défendre et de représenter les consommateurs, les usagers et les contribuables.

Elle se donne pour mission de :

- représenter les consommateurs,
- agir en justice en leur nom collectif,
- exercer des pressions sur les décideurs professionnels et politiques,
- œuvrer pour une législation ou réglementation plus favorable aux consommateurs.

L'UFC Que Choisir et le développement durable

En 1993, l'association a intégré dans ses statuts la défense de l'environnement, puis, en 1998, la sécurité et la santé. La standardisation et l'industrialisation des modes de production ont suscité chez les consommateurs un immense besoin d'information.

L'association met l'accent sur les thématiques suivantes : air, déchets, eau, énergie, politique environnementale, risques majeurs, organismes génétiquement modifiés (OGM), origine et qualité des produits alimentaires, agriculture biologique.

L'UFC défend le respect du principe de précaution, de la traçabilité et d'un étiquetage clair pour la liberté de choix du consommateur.

Moyens

- Le conseil, l'action et la représentation.

Les permanences permettent l'accueil et le conseil individuel, également la tenue de réunions de conciliation. À Clermont-Ferrand, son rôle de représentation s'est traduit par la participation à plus de trente commissions ou organismes associatifs ou publics.

- L'information, par le biais d'interventions lors d'émissions sur France-Bleu Pays d'Auvergne, RCF et Radio Arverne ou France 3 Auvergne. Depuis 1961, l'association publie le mensuel Que Choisir. Depuis 1973, le bimestriel Arverne Consommation est publié par l'UFC 63.

L'UFC Que Choisir assure l'accueil du public dans 300 points répartis sur l'ensemble du territoire français. Les responsables de l'UFC Que Choisir, tant au niveau national que local, sont des bénévoles, assistés d'une équipe de salariés : ingénieurs, juristes, journalistes...

Contact

UFC Que choisir de Clermont-Ferrand
Centre des associations - 21, rue Jean-Richepin - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 67 90 - Fax 04 73 98 67 91
E-mail : clermontferrand@ufc-quechoisir.org - www.ufcquechoisir-clermontfd.org

109-152-Agenda21_FichesPartenaires 14/12/06 15:08 Page 152

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:41 Page 153

Les fiches chartes
ET PLANS D'ACTION

Charte avec l'UCQ,
l'Union locale de la CLCV et la CNL (2002) 154

Charte Cité vie (2003-2007) 155

Plan Énergie + (2003-2007) 157

Charte de coopération décentralisée (avril 2004) 159

Charte Display (2004).....161

Charte de la téléphonie mobile (février 2005).....162

Convention de partenariat avec
EDF - Gaz de France Distribution Services
Clermont-Ferrand (2005-2007).....163

Démarche de démocratie de proximité
« Aujourd'hui, imaginons ensemble
notre ville pour demain » 164

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:41 Page 154

Les fiches chartes

ET PLANS D'ACTION

Charte pour le développement de la démocratie locale entre la Ville et l'UCQ, la Ville et l'Union locale de la CLCV et la Ville et la CNL

Contexte

Ces chartes ont pour objet de favoriser le développement de la vie associative et de la démocratie participative.

Objectifs

Ces chartes ont pour objectif :
- de mettre en œuvre une procédure de concertation applicable aux projets et interventions d'initiative communale pris en compte dans le programme municipal,
- d'en définir les modalités.

Domaines d'intervention

La concertation portera sur les pré-projets, avant-projets et actions qui engagent la Ville dans les domaines suivants :

- Urbanisme
- Circulation
- Sécurité
- Environnement
- Vie démocratique
- Affaires sociales
- Affaires culturelles

Elle aura pour objet l'étude des solutions et la recherche des moyens les plus appropriés pour répondre aux besoins exprimés par les habitants.

Moyens

Pour chacun des domaines d'intervention, des commissions extra-municipales sont constituées, composées d'élus municipaux et de représentants des associations signataires des chartes.
La Ville et les associations conviennent d'organiser une rencontre semestrielle afin d'arrêter suffisamment à l'avance la programmation, le lieu et l'objet des commissions mixtes.

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:41 Page 155

La Charte Cité-Vie (2003-2007)

Contexte

Depuis décembre 1992, la Ville de Clermont-Ferrand et la Délégation Auvergne de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) se sont engagées dans une démarche de charte Cité-Vie. D'une durée de cinq ans, trois chartes ont été signées en 1992, 1997 et en 2003.

Ce partenariat de 10 ans a permis de mener à bien un certain nombre d'opérations significatives, afin d'améliorer la qualité de vie des Clermontois. Celles-ci sont organisées autour de quatre grandes fonctions de la Ville :
- la Ville consomme, maîtrise et distribue l'énergie,
- la Ville collecte, gère et traite les déchets,
- la Ville aménage, programme et planifie,
- la Ville incite, fédère et mobilise.

Objectifs

Le présent accord-cadre a pour objectif :

- de susciter et favoriser les initiatives publiques et privées, individuelles et collectives dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, de la prévention et de la limitation des pollutions atmosphériques, du traitement et de la valorisation des déchets, de la haute qualité environnementale,
- de valoriser les actions passées, présentes et futures, afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Domaines d'intervention

La charte comporte 4 volets :

- maîtrise de l'énergie, développement des ENR (énergies renouvelables) et développement durable,
- gestion environnementale des services,
- haute qualité environnementale (HQE),
- communication et formation.

Moyens

- Mis en œuvre, par la Ville de Clermont-Ferrand et la Délégation Auvergne de l'Ademe, des moyens humains nécessaires au bon déroulement des projets programmés.
- Financement d'opérations assuré par les deux partenaires conformément à leurs modes d'intervention propres, éventuellement complété par d'autres sources de financement.
- Réunion au minimum deux fois par an d'un comité de pilotage composé de représentants de la Ville et de l'Ademe, et pouvant s'entourer de personnes compétentes extérieures.

Actions concrètes possibles

- **En matière de maîtrise de l'énergie et de développement durable**
  - Mise en œuvre du « Plan Énergie + » (élaboré par l'Aduhme et le service Energie).
  - Solaire thermique et photovoltaïque, bois, déchets.

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:41 Page 156

La Charte Cité-Vie (2003-2007)

- Développement de l'éclairage performant (adhésion à Green Light).
- Poursuite du développement de véhicules propres et de modes de déplacement doux pour la flotte municipale (objectif de 50 % de véhicules propres).
- Expérimentation de nouvelles technologies ou services.

En matière de gestion environnementale des services
- Plan de déplacement administration interne à la collectivité.
- Plan de déplacement des entreprises.
- Études et assistance à la mise en œuvre d'un plan de déplacements scolaires (sur sites tests).
- Démarche de management environnemental appliquée au garage municipal.
- Développement des achats éco-responsables (ou « verts ») au sein des services.
- Collecte des papiers de bureaux, gestion des utilités.

En matière d'HQE - haute qualité environnementale
- Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics, dans le cadre de la création de ZAC.
- Qualité environnementale appliquée aux opérations d'urbanisme de la Ville.
- Utilisation d'outils innovants pour la planification urbaine intégrant l'énergie et l'environnement (analyse environnementale pour l'urbanisme).
- Gestion des déchets de chantiers publics communaux.
- Adhésion de la Ville de Clermont-Ferrand à la charte régionale chantiers propres d'Auvergne.
- Cahier des charges pour appels d'offres bâtiments communaux et utilisation de matériaux recyclés.

En matière de communication et formation
- Formation de l'encadrement aux démarches de qualité environnementale et développement durable (analyse environnementale d'un site, gestion des déchets de chantiers communaux…).
- Formation pour les agents communaux aux « achats verts ».
- Formation pour les utilisateurs de véhicules alternatifs (notamment électriques).
- Communication sur les actions mises en œuvre et leurs résultats, en interne et en externe.

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:41 Page 157

Plan Énergie +

Contexte

La Ville de Clermont-Ferrand a engagé depuis plus d'une vingtaine d'années des programmes de recherche de l'efficacité énergétique sur son propre patrimoine. Elle s'est dotée en 1996 d'une agence locale de l'énergie, l'Aduhme, dans l'optique de renforcer son action sur la thématique de l'énergie durable.

En 2003, elle a élaboré et mis en œuvre, pour 5 ans, son propre plan pour une politique énergétique locale durable, le Plan Énergie +.

Objectifs

L'action municipale se situe à plusieurs niveaux :
- optimiser la recherche de l'efficacité énergétique,
- étudier la faisabilité d'applications utilisant des énergies renouvelables,
- expérimenter les nouvelles technologies pour positionner Clermont-Ferrand comme ville pilote en matière d'énergie.

Axes d'intervention et actions concrètes

Le plan comporte cinq axes d'intervention, à partir desquels sont déclinées des actions concrètes.

- **Patrimoine bâti et efficacité énergétique**
  - Poursuivre la gestion comptable des consommations énergétiques sous Territoria.
  - Améliorer la connaissance du patrimoine bâti communal.
  - Poursuivre les pré-diagnostics sur les bâtiments existants et engager un plus grand nombre d'études techniques.
  - Améliorer la qualité et l'efficacité énergétique du patrimoine bâti municipal.
  - Mettre en œuvre des préconisations faites dans le cadre des études.
  - Associer le service Énergie dans toutes les phases de la construction de bâtiments neufs.
  - Mobiliser les intervenants sur le thème de l'efficacité énergétique

- **Flotte captive, transport et efficacité énergétique**
  - Améliorer la connaissance du parc autos, poursuivre l'analyse sous Central Parc.
  - Optimiser la flotte dans l'optique de réduire les coûts.
  - Se doter d'une flotte automobile propre, ouverte aux nouvelles technologies.
  - Mobiliser les utilisateurs de véhicules communaux.
  - Engager un Plan de déplacement administration auprès des agents territoriaux.

- **Mieux communiquer pour mieux mobiliser**
  - Déployer les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des actions de recherche de l'efficacité énergétique.
  - Éditer un rapport annuel sur les activités Énergie de la Ville.
  - Renforcer la communication interne sur les projets en cours.
  - Informer et sensibiliser les agents territoriaux.
  - Valoriser l'engagement et l'action de la Ville.
  - Sensibiliser et mobiliser les Clermontois sur le thème de la maîtrise de l'énergie.
  - Aider au développement du solaire thermique auprès des Clermontois en apportant une aide financière.
  - Sensibiliser les enfants à la maîtrise de l'énergie.

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:42 Page 158

Les fiches chartes
ET PLANS D'ACTION

Plan Énergie +

■ **Ouvrir des partenariats aux niveaux local, national et international**
- S'entourer de partenaires locaux pour asseoir sa politique énergétique.
- Intégrer le groupe de travail « énergie » de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF).
- Prendre une part plus importante dans l'animation du réseau européen Énergie-Cités
- Devenir moteur dans l'échange européen et favoriser l'engagement des villes jumelles sur la recherche de l'efficacité énergétique.

■ **Deux axes forts à développer : le social et l'innovant**
- Informer et former les travailleurs sociaux du CCAS sur le thème de la maîtrise de l'énergie.
- Concevoir l'aménagement de quartiers « écologiques » sur Clermont-Ferrand.
- Favoriser la recherche technologique et l'innovation sur le thème des énergies renouvelables.

Moyens

La Ville a engagé des moyens humains et financiers pour s'attacher à atteindre les objectifs définis dans le plan.

Elle a par exemple ouvert une ligne budgétaire intitulée « Fonds d'innovation technologique pour les énergies renouvelables » (FITEnR) de 150.000 € pour financer l'ensemble de ses installations d'énergies renouvelables.

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:42 Page 159

Charte de coopération décentralisée pour le développement durable

Cette Charte, élaborée en avril 2004, vise à mettre en œuvre les principes de l'Agenda 21 dans les coopérations décentralisées des collectivités territoriales. La Ville de Clermont-Ferrand l'a signée le 22 juin 2004 à Paris.

Objectifs

Elle a pour objet de :
- promouvoir la coopération décentralisée (coopérations transfrontalières, européennes et internationales menées par les collectivités territoriales),
- inciter et aider les collectivités territoriales à mettre en œuvre cette coopération dans une perspective de développement durable,
- permettre aux collectivités d'intégrer la dimension internationale dans leur démarche territoriale de développement durable (Agenda 21 local ou autre).

Les collectivités signataires s'engagent à mobiliser leurs partenaires étrangers ainsi que l'ensemble des acteurs de leurs territoires respectifs, en vue de la mise en œuvre des principes affirmés dans cette charte.

Cette charte a été élaborée par un groupe de travail réunissant trois associations (Cités Unies de France, Association française du Conseil des communes et régions d'Europe, Comité 21) et six collectivités territoriales. Elle s'accompagne d'un premier guide méthodologique permettant aux collectivités territoriales d'appliquer concrètement les principes qu'elle définit.

Les fondements du partenariat

- **Égalité :** mise en relation des partenaires égaux sur le plan des droits, devoirs et responsabilités, en dépit des différences et des disparités existantes en termes politiques, économiques, sociaux, environnementaux, culturels, civils et religieux.
- **Solidarité :** identification de l'ensemble des besoins des territoires partenaires et élaboration, par une réflexion et des moyens communs, des stratégies et projets de développement améliorant les conditions de vie du plus grand nombre.
- **Réciprocité :** logique de partage, valorisation des acteurs, de leurs savoirs et de leurs savoir-faire.
- **Subsidiarité :** rôle éminent des autorités locales pour la mise en œuvre du développement durable, émergence de pouvoirs locaux autonomes et démocratiques mais aussi de systèmes de gouvernance locale participative.

L'élaboration et la mise en œuvre du partenariat

- **Précaution, prévention, réversibilité :** élaboration d'un diagnostic partagé préalable permettant d'évaluer les impacts sociaux, économiques, environnementaux et culturels, directs et indirects, à court, moyen et long terme des actions envisagées.
- **Partenariat :** mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés des collectivités territoriales et association de la conception à la mise en œuvre, recherche d'une concertation, d'une complémentarité, d'une mise en cohérence des initiatives menées par l'ensemble des acteurs de différents niveaux.
- **Participation :** coopération de territoire à territoire impliquant dans la durée l'ensemble des acteurs présents, contribution à la construction d'une citoyenneté européenne et internationale.
- **Formation :** pour une compréhension commune des enjeux et pour permettre une participation active et éclairée à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets.

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:42 Page 160

Charte de coopération décentralisée pour le développement durable

■ **Transversalité :** pour appréhender, dès sa conception, l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels des territoires.
■ **Articulation entre les territoires et dans le temps :** pour tenir compte dans toute action de coopération de son impact potentiel sur les autres niveaux territoriaux ainsi que des contraintes issues de ceux-ci.

Le suivi du partenariat

■ **Transparence :** définition claire des rôles et responsabilités de chacun, accession de tous à l'information relative aux éléments du partenariat et des projets.
■ **Information** des habitants des collectivités territoriales partenaires, mise en place un système d'information et de communication neutre et lisible par tous.
■ **Évaluation :** conduite d'une évaluation permanente et concertée du partenariat et de la pertinence des projets menés.
■ **Capitalisation** de l'expérience tirée de la coopération, diffusion du produit de cette capitalisation.

Le développement durable doit se traduire concrètement par la réalisation des objectifs fixés, notamment par les déclarations, conventions et protocoles internationaux adoptés par les États.

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:42 Page 161

Charte Display

Contexte

La campagne Display, portée par Énergie-Cités (association des autorités locales européennes pour une politique énergétique locale durable), a débuté en 2003. La Ville y a adhéré en décembre 2004.

Cette campagne vise à faciliter par anticipation la mise en application de la « Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments » de 2002. Les États membres doivent transposer cette directive avant janvier 2006, c'est-à-dire qu'ils sont tenus de définir des objectifs et de mettre en place des moyens pour l'affichage des performances énergétiques des bâtiments publics.

Objectifs

Cette campagne est destinée à encourager toute autorité locale à afficher volontairement les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers.

Le but est d'engager et de responsabiliser chaque citoyen sur ses consommations énergétiques pour les réduire, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et pour réaliser des économies financières.

L'application sur le patrimoine bâti communal clermontois

À Clermont-Ferrand, la campagne Display porte sur les groupes scolaires. La Ville éditera une « étiquette énergie », qui prend aussi en compte les émissions de CO_2 et la consommation d'eau, et l'affichera à l'entrée du bâtiment concerné.

Moyens

L'Aduhme a été missionnée pour calculer, en étroite collaboration avec le service Énergie de la Ville, les niveaux d'efficacité énergétique, d'émission de CO_2 et de consommation d'eau.

Une ville qui s'engage dans la campagne Display utilise un outil disponible en ligne qui permet le calcul de ratios, la classification des bâtiments, de A à G et l'affichage des résultats grâce à l'étiquette Display.

Le fonds pour la maîtrise de la demande d'énergie (150.000 €) permettra de renforcer les performances énergétique des bâtiments scolaires (2006-2007 : programme d'isolation des combles).

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:42 Page 162

Charte relative à l'installation des antennes-relais de téléphonie mobile

Contexte

Cette Charte a été signée entre la Ville et les exploitants de réseaux de téléphonie mobile : les sociétés Bouygues Télécom, Orange France et la Française du Radiotéléphone (SFR) le 4 février 2005. Elle permet à la Ville d'être associée aux projets d'installation d'antennes-relais sur son territoire.

Objectifs

La présente charte a pour but de définir un nouveau cadre de concertation pour l'installation des antennes-relais :
- une meilleure concertation avec les autorités locales
- une meilleure information des citoyens,
- un suivi des mesures des champs électromagnétiques,
- une meilleure intégration des antennes dans le paysage.

Actions concrètes

La Charte prévoit la réalisation de campagnes de mesures du champ électromagnétique :
- une campagne de mesures à raison de 15 lieux par an (5 mesures par opérateur),
- des mesures ponctuelles afin de répondre aux inquiétudes des riverains et/ou à d'éventuelles demandes.

Elle prévoit de s'engager sur des actions permettant d'améliorer l'impact paysager et urbain des différents équipements. Les opérateurs s'engagent notamment à :
- améliorer la perception visuelle des antennes-relais et des pylônes, en prenant en compte la qualité architecturale et esthétique de l'environnement,
- se regrouper au maximum sur les mêmes sites,
- utiliser en priorité les sites existants.

Moyens

Deux commissions ont été mises en place :
- une commission technique, qui se réunit tous les 2 mois. Celle-ci reçoit, étudie et émet un avis sur les demandes des opérateurs,
- une commission de veille, d'information, de suivi et d'évolution de la charte, qui se réunit une fois par trimestre.

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:42 Page 163

Convention de partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand et EDF Gaz de France Distribution Clermont-Ferrand

Contexte

L'équipe municipale s'est engagée à poursuivre et renforcer la politique de développement durable initiée depuis plusieurs années à Clermont-Ferrand, tout particulièrement en termes de préservation de l'environnement, de solidarité et équité sociale et de développement économique.

EDF et Gaz de France développent une politique d'écoute et de dialogue local depuis de nombreuses années. En particulier, elles s'efforcent de travailler en étroite collaboration avec les collectivités locales dans les domaines qui leur sont communs, comme la coordination des travaux entre entreprises de réseaux, la protection de l'environnement, le traitement des clients sensibles en situation précaire, le développement économique local.

En octobre 2002, la Ville de Clermont-Ferrand, EDF et Gaz de France ont donc signé une convention de partenariat par laquelle EDF et Gaz de France s'engageaient à renforcer leur politique de proximité, d'écoute et de dialogue avec la Ville et à l'accompagner dans son projet de développement urbain harmonieux et durable.

Suite à l'évolution du contexte législatif et réglementaire des marchés de l'énergie (ouverture des marchés de l'électricité et du gaz à tous les professionnels au 1er juillet 2004…), les deux parties ont dû faire évoluer leur partenariat et ont pour cela signé une nouvelle convention le 31 mai 2006, qui prendra fin le 30 juin 2007. Celle-ci a été rédigée avec des objectifs de développement durable.

Axes d'intervention et actions concrètes

Les actions en faveur de la protection de l'environnement

- **Maîtrise de la demande d'énergie :** partenariat avec l'Aduhme, sensibilisation des jeunes aux économies d'énergie, sensibilisation du personnel d'EDF Gaz de France Distribution aux économies d'énergie.
- **Protection de l'environnement et du patrimoine urbain :** intégration des réseaux de distribution d'électricité (EDF), opérations particulières d'amélioration de l'environnement urbain.
- **Amélioration de la qualité des chantiers :** programmation, coordination des chantiers, qualité des chantiers, accompagnement des chantiers tramway et rénovation urbaine, diminution de la gêne aux riverains et usagers du domaine public.
- **Modernisation des réseaux gaz (Gaz de France) :** remplacement des canalisations en fonte grise par des canalisations constituées de matériaux plus modernes
- **Cartographie - données numériques de représentation :** mise en commun des fonds de plan.

Les actions en faveur de la cohésion sociale

- **Solidarité :** solidarité énergie, solidarité emploi, accompagnement des personnels exposés aux incivilités et aux agressions.
- **Politique de la ville :** des actions pourront être envisagées en matière de développement de la médiation sociale, d'appui à la requalification urbaine et sociale des quartiers en difficulté, de développement d'actions de prévention, de solidarité, de lutte contre la précarité, l'exclusion sociale et l'insécurité, du développement de l'accès à l'emploi.

Les actions en faveur du développement économique local

- Chantier d'extension du réseau de distribution de gaz naturel (Gaz de France).
- Développement économique local et valorisation des images de la Ville de Clermont-Ferrand et d'EDF Gaz de France Distribution Clermont-Ferrand.
- Gestion du patrimoine immobilier d'EDF et Gaz de France sur le territoire de la ville de Clermont-Ferrand.

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:43 Page 164

Les fiches chartes

ET PLANS D'ACTION

Démarche de démocratie de proximité « Aujourd'hui, imaginons ensemble notre ville pour demain »

« Aujourd'hui, imaginons ensemble notre ville pour demain » : c'est le thème général de la démarche de démocratie de proximité engagée en 2005 par Serge Godard, maire de Clermont-Ferrand, et son équipe municipale auprès de tous les Clermontois.

Une 1re phase en quatre temps distincts : du dialogue aux engagements

■ Le temps de l'écoute : en mai et juin 2005

Un film a été réalisé regroupant les interviews d'un échantillon représentatif de la population, des différentes tranches d'âges et catégories socioprofessionnelles, de tous les quartiers de la ville.
Il décrit leur perception du Clermont-Ferrand d'aujourd'hui et leurs souhaits de changement pour demain.
Ce film a fait l'objet d'une première diffusion à Polydôme le 28 juin dernier, en présence du maire et des élus, des interviewés, de représentants des collectivités territoriales, des chambres consulaires, des institutions et administrations, des associations, et des acteurs économiques. Quelques premières réactions à chaud ont été recueillies à l'issue de la diffusion, pré-amorce du deuxième temps.

■ Le temps du dialogue : de début septembre à début novembre

Une dizaine de réunions ouvertes à tous les Clermontois a été organisée dès septembre dans les différents quartiers, en présence du maire et des élus. Des réunions publiques initiées par la projection du film pour ouvrir le débat et engager le dialogue.
Parallèlement, l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS ont été associés à la démarche, au fil de plusieurs séances de visionnage du film et de dialogue avec les élus.

■ Le temps des propositions : en octobre et novembre

Après ce dialogue avec les habitants, quinze réunions thématiques de travail, réparties en trois ateliers, ont été organisées à l'Hôtel de Ville, afin d'identifier des pistes d'action.

- Premier atelier : Comment mieux vivre ensemble à Clermont-Ferrand ?, intégrant tout ce qui concerne le logement, la mixité sociale, le transport, la vie associative, la jeunesse, la culture, le sport.
- Second atelier : Le cadre de vie. Quel cœur de ville ? Quelle vie des quartiers ? associe la propreté, l'embellissement et l'environnement.
- Troisième atelier : Clermont demain, quel avenir ? Quels emplois ? Quelle attractivité ?, en s'appuyant sur la recherche, la vie universitaire, l'agglomération, l'évolution démographique.

Des propositions ont été formulées, transmises sur fiches élaborées par un ou plusieurs signataires et cosignées par un rapporteur d'atelier désigné ou volontaire, garant des propositions exprimées dans son atelier. L'ensemble a été retranscrit sur support informatique et étudié par les élus.

■ Le temps des engagements : en décembre

Le maire et son équipe municipale ont répondu aux propositions et ont retenu les orientations qui ont servi de base à la mise en oeuvre des engagements de la Ville. Chaque rapporteur a restitué la synthèse des propositions en public, soit 86 engagements :

153-165-Agenda21_FichesChartes 14/12/06 14:43 Page 165

Démarche de démocratie de proximité « Aujourd'hui, imaginons ensemble notre ville pour demain »

■ Une volonté réaffirmée de garantir les équilibres entre les quartiers par une politique renforcée de mixité sociale et de service public de proximité
- Circulation (engagements 1 à 3)
- Culture (engagements 4 à 8)
- Logement (engagements 9 à 12)
- Mixité - Jeunesse (engagements 13 à 17)
- Petite enfance (engagements 18 à 20)
- Solidarité (engagements 21 à 25)
- Sports (engagements 26 à 29)
- Transports urbains (engagements 30 à 34)

■ Un cadre de vie embelli et inscrit dans une politique de développement durable
- Embellissement (engagements 35 à 37)
- Environnement (engagements 38 à 42)
- Espaces verts (engagements 43 à 45)
- Mobilité (engagements 46 à 49)
- Propreté (engagements 50 à 51)
- Vie des quartiers et urbanisme (engagements 52 à 54)

■ Le développement et l'attractivité de notre métropole régionale, des enjeux au service de l'emploi et de l'activité économique
- Commerces (engagements 55 à 58)
- Économie (engagements 59 à 62)
- Emploi (engagements 63 à 69)
- Image (engagements 70 à 73)
- Transports interrégionaux (engagements 74 à 76)

■ Une nouvelle approche de la relation et des échanges entre les élus et les citoyens, en donnant un second souffle à la démocratie de proximité
- Citoyenneté (engagements 77 à 82)
- Vie associative (engagements 83 à 86).

Une 2e phase : l'observatoire des engagements

Après cette première phase participative qui a mobilisé près de 1.500 Clermontois à l'automne 2005, conformément à l'un de ses engagements, la Municipalité a proposé aux Clermontois volontaires de participer à un observatoire des engagements à l'automne 2006.

Près de 200 Clermontois ont participé au lancement de cette seconde phase, le 27 octobre 2006. Trois groupes de travail se sont ensuite réunis régulièrement au cours du mois de novembre, afin d'évaluer la mise en œuvre et l'efficience des 86 engagements pris un an auparavant. Ces groupes ont eu accès aux informations dont ils souhaitaient disposer pour mener leur évaluation et ont pu rencontrer les élus et les services concernés pour approfondir leurs réflexions.

Sur les 86 engagements de la Municipalité, pris à court, moyen et long terme, l'observatoire indépendant a constaté que :
- 6 engagements n'ont pas avancé
- 52 sont en cours de réalisation
- 22 sont réalisés
- 6 n'ont pas été examinés pour des raisons techniques.

Le rapport de l'observatoire a été présenté publiquement le 8 décembre 2006, et les avis et commentaires de l'observatoire ont permis d'enrichir, voire de réorienter, certains engagements.

Un second rapport public sera demandé à l'observatoire pour la fin de l'année 2007. Celui-ci n'est pas une nouvelle structure de démocratie de proximité, mais s'inscrit en complémentarité de l'action des conseils et comités de quartiers.

166-169-Agenda21_Glossaire&sigles 14/12/06 14:43 Page 166

Le GLOSSAIRE

Bilan Carbone

Le Bilan Carbone est à la fois un outil et une démarche :
■ L'outil se compose principalement d'un tableur Excel prêt à l'emploi qui répertorie tous les processus nécessaires à l'activité (chauffage des locaux, déplacement des personnes…) et les convertit en quantité de carbone émis.
■ La démarche s'appuie sur les résultats obtenus avec ce tableur. Ils permettent d'établir un plan d'actions à mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

(D'après le site Internet de l'Ademe).

Comités de quartiers

Les comités de quartiers sont des regroupements de personnes se donnant pour tâche d'animer la vie de leur quartier. Cette animation peut prendre différentes formes, par exemple des cours de soutien scolaire, l'organisation d'activités sportives ou la mise en place d'activités culturelles.
Ces comités de quartiers jouent un rôle important dans le renforcement du lien social entre les habitants des quartiers. Il sont souvent créés ou animés par des associations de quartiers.

(D'après le site Internet Vie publique.fr - Documentation française).

Commissions extra-municipales

Les commissions extra-municipales sont des réunions thématiques de concertation avec des représentants des habitants et présidées par l'adjoint de compétence.

Conseils de quartiers

La loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité a institué la création de conseils de quartiers dans les communes de vingt mille habitants et plus (obligatoire au-delà de quatre-vingt mille habitants). Institués par le conseil municipal, ils comprennent des élus municipaux, représentés à la proportionnelle, ainsi que des personnalités représentatives et des associations d'habitants. Ils doivent jouer un rôle consultatif auprès du maire, principalement dans le domaine de la Politique de la ville. La formule retenue confère aux conseils un rôle de proposition et les associe aux décisions dans un esprit de concertation.

(D'après le site Internet Service public.fr).

Contrat de ville

Le Contrat de ville est un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales. Il engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concrètes et concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, problèmes de logement, violence...) et prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine. Un Contrat de ville dure 7 ans.

(D'après le site Internet Service public.fr).

Démarche haute qualité environnementale (HQE)

La démarche HQE s'inscrit dans une politique de développement durable et vise à limiter l'impact négatif des constructions sur l'environnement. Cette démarche n'est ni un label, ni une nouvelle norme. Elle s'applique, du projet jusqu'à la démolition, aux bâtiments nouveaux ou en rénovation.

Des cibles à atteindre sont définies dans les domaines suivants :
- l'éco-construction (3 cibles : relation harmonieuse des bâtiments, choix intégré des procédés et matériaux, chantier à faibles nuisances),
- l'éco-gestion (4 cibles : l'énergie, l'eau, les déchets, l'entretien et la maintenance),
- le confort et la qualité de vie (4 cibles : confort hygrothermique, confort acoustique, confort visuel, confort olfactif),
- la santé (3 cibles : hygiène et conditions sanitaires, qualité de l'air, qualité de l'eau).

Fraction fermentes cible des ordures ménagères (FFOM)

La FFOM correspond à la fraction putrescible (restes de repas, épluchures...) et aux petits déchets verts de jardin qui se trouvent dans les ordures ménagères.

(D'après le site Internet de l'Ademe).

Gaz naturel véhicules (GNV)

Le GNV est composé de méthane (CH_4), à plus de 80 % (pourcentage variable selon l'origine du gaz). Ce carburant est l'hydrocarbure contenant le moins de carbone, il permet donc de réduire les émissions globales de CO_2.

(D'après le site Internet de l'Ademe).

Gaz de pétrole liquéfié (GPL)

Le GPL est principalement composé d'un mélange de propane (C_3H_8) et de butane (C_4H_{10}). Il s'agit d'un produit provenant à 50 % de l'extraction et du raffinage du pétrole et à 50 % des champs de gaz naturel. Le GPL est à l'état gazeux dans les conditions ambiantes mais se liquéfie rapidement (pour une pression inférieure à 10 bars).

(D'après le site Internet de l'Ademe).

Ordures ménagères brutes

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.
Toutefois, l'usage actuel répond encore souvent à la définition suivante :
« Déchets pris en compte par la collecte traditionnelle des déchets. Ils comprennent les déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages et les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci. »

(D'après le site Internet de l'Ademe).

Ordures ménagères résiduelles

Déchets restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

(D'après le site Internet de l'Ademe).

166-169-Agenda21_Glossaire&sigles 14/12/06 14:44 Page 168

Le GLOSSAIRE

Plan de déplacement d'entreprise (PDE) et Plan de déplacement administration (PDA)

Un plan de déplacement d'entreprise ou d'administration est un ensemble de mesures permettant de favoriser l'utilisation des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements liés aux activités professionnelles.

(D'après le site Internet de l'Ademe).

Plans de déplacement des établissements scolaires (PDES)

Ils permettent de repenser les trajets domicile-école (autrement qu'en utilisant les voitures des parents), en privilégiant la marche et le vélo.

(D'après le site Internet de l'Ademe).

Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

(D'après le site Internet de l'Ademe).

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu pour l'enlèvement non seulement des ordures ménagères mais aussi de tous les déchets assimilés dont la collectivité assure la collecte sans sujétion technique particulière.
Cette taxe doit permettre de couvrir l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de collecte, qui est alors géré comme un service public industriel et commercial c'est-à-dire avec un budget équilibré.

(D'après le site Internet http://www.dgcl.interieur.gouv.fr).

Zones urbaines sensibles (ZUS)

Les zones urbaines sensibles sont des quartiers d'habitat dégradé ou de grands ensembles dans lesquels existe un déséquilibre important entre l'habitat et l'emploi. Le nombre de ces quartiers est fixé par décret. Ce classement leur permet de bénéficier de mesures particulières.

(D'après le site Internet Service public.fr).

166-169-Agenda21_Glossaire&sigles 14/12/06 14:44 Page 169

Les SIGLES

ABF	Architecte des bâtiments de France
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL 63	Agence départementale d'information sur le logement et son Espace Info>Énergie
ADTRV	Association départementale des transports routiers de voyageurs
Aduhme	Association pour un développement urbain harmonieux par la maîtrise de l'énergie
AFCCRE	Association française du conseil des communes d'Europe
AITF	Association des ingénieurs territoriaux de France
AMGVF	Association des maires de grandes villes de France
AMORCE	Association des collectivités territoriales et des professionnels pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets
ASCOT	Association de sauvegarde des côtes de Clermont Chanturgue
Atmo Auvergne	Association pour la mesure de la pollution atmosphérique en Auvergne
BCIU	Bibliothèque communautaire et interuniversitaire
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CCAS	Centre communal d'action sociale de la Ville de Clermont-Ferrand
CCI de Clermont-Ferrand/ Issoire	Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand/Issoire
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CEPA	Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
CIDB	Centre d'information et de documentation sur le bruit
CLER	Comité de liaison énergies renouvelables
CLISMA	Comité de liaison interservices migrants Auvergne
CNL	Confédération nationale du logement
CNLCV	Union départementale de la consommation, du logement et du cadre de vie
CPIE	Centre permanent d'initiatives à l'environnement de Clermont Dômes
CRCI	Chambre régionale de commerce et de l'industrie
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDE	Direction départementale de l'équipement
DDJS	Direction départementale de la jeunesse et des sports
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRE	Direction régionale de l'équipement
IA	Inspection académique du Puy-de-Dôme
MRI	Mission des relations internationales
OPHIS	Office public de l'habitat et de l'immobilier social
SEPAC	Syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération clermontoise
SMTC	Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise
T2C	Transports en commun de l'agglomération clermontoise
UCQ	Union des comités de quartiers
UFC Que Choisir	Union fédérale des consommateurs Que Choisir
VALTOM	Syndicat pour la valorisation des déchets ménagers

170-172-Agenda21_CFaujourdhui 14/12/06 14:44 Page 170

Clermont-Ferrand
AUJOURD'HUI

À la confluence des axes autoroutiers européens, capitale de la région Auvergne, espace de projets de plus de 400.000 habitants, métropole en mouvement, au cœur d'un environnement d'exception Clermont-Ferrand multiplie les atouts.

Son patrimoine est remarquable entre son imposante cathédrale gothique, sa basilique romane, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco ; sa cité médiévale, Montferrand ; ses riches hôtels particuliers, ses musées.

Des programmes majeurs d'équipements consacrent son entrée dynamique dans le XXIe siècle. À l'exemple de sa nouvelle place centrale entièrement piétonne sur ses 3,5 ha où sera aménagé le Carré Jaude 2, l'un des plus importants projets immobiliers privés et de commerces en centre-ville.
Le Nouvel Hôpital Estaing, actuellement cinquième chantier national, constituera le support d'un nouvel espace de reconquête urbaine dès 2009.
Ces mutations qui concernent tous les quartiers prennent toute leur dimension avec la mise en service d'un tramway sur pneumatiques, référence innovante en matière de tramway moderne.

Changement d'image, budgets ambitieux de soutien au secteur économique, politique d'accueil des entreprises, Clermont-Ferrand connaît un développement sans précédent, salué par la presse.
Elle travaille aux côtés des leaders mondiaux du pneumatique, de la mécanique, de l'agroalimentaire, de la santé et de la pharmacie, des technologies avancées.
Ce potentiel a séduit des entreprises leaders comme IBM et Cap Gemini intéressés par son pôle universitaire et de recherche confirmé qui accueillera dès 2009 une nouvelle Bibliothèque municipale et interuniversitaire, deuxième plus grand équipement de lecture publique de France.

Côté culture, les plus grands noms du théâtre, de la danse, de l'art lyrique, du jazz, des musiques actuelles sont à l'affiche. Outre l'Orchestre d'Auvergne, l'une des meilleures formations à cordes d'Europe, la Coopérative de Mai est la scène de musiques actuelles de référence en France. Les cinéastes de la planète célèbrent Clermont-Ferrand dans sa stature de capitale mondiale du court métrage comme les carnettistes qui affluent eux du monde entier à La Biennale du Carnet de voyage.

Ville sportive, Clermont-Ferrand programme de nombreuses compétitions nationales et internationales dans ses quatorze équipements de premier plan. Son bassin olympique est l'un des plus modernes d'Europe.

Clermont-Ferrand, une nouvelle façon de vivre la ville.

170-172-Agenda21_CFaujourdhui 18/12/06 14:00 Page 171

Édité par la Ville de Clermont-Ferrand - 10, rue Philippe-Marcombes, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 63 63 - Fax 04 73 42 63 39 - www.clermont-ferrand.fr - contact@ville-clermont-ferrand.fr
Directeur de la publication : Odile Vignal. **Coordination générale :** Christian Barbalat, Corinne Reynaud, Hélène Richard. **Expertise technique :** Gérard Madon, Michel Matly (Cabinet Marge). **Rédaction :** Marie-Hélène Poupet, Pauline Gerbe et Sébastien Contamine (Aduhme), l'ensemble des Services de la Ville de Clermont-Ferrand et ses partenaires. **Secrétariat de rédaction :** Hélène Richard, Sandrine Dugand, Martine Jacquet, Julia Pavlovitch (Cabinet Marge). **Coordination de la conception graphique :** Serge Delpic. **Conception graphique et réalisation :** PLB Communication. **Photographies :** Jean-Michel Gueugnot, Rémi Boissau, Daniel Massacrier, Philippe de Paredes. **Photothèque :** Nicole Thivat. **Illustrations :** Atmo Auvergne, Serge Delpic, Michel Morata, Jala. **Impression :** SIC Impression. **Tirage :** 1000 exemplaires. **Dépôt légal :** 4e trimestre 2006.

170-172-Agenda21_CFaujourdhui 14/12/06 15:09 Page 172